



<http://www.horlieu-editions.com>
contact@horlieu-editions.com

INTROUVABLE

LES REVOLTES LOGIQUES N° 6

Numéro de revue publié au 4ème trimestre 1977 aux éditions Solin.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites à l'exclusion de toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'auteur, le nom du site ou de l'éditeur et la référence électronique du document.

Document accessible à l'adresse suivante:
horlieu-editions.com/introuvables/les-revoltes-logiques/les-revoltes-logiques-n-6.pdf

© les auteurs

Les révoltes logiques n°6 15 f.



cahiers du Centre de Recherches
sur les Idéologies de la Révolte

Les révoltes logiques n°6 15 f.

cahiers du Centre de Recherches
sur les Idéologies de la Révolte

Collectif de rédaction :

Jean Borreil, Geneviève
Fraisie, Jacques Rancière,
Pierre Saint-Germain, Mi-
chel Souletie, Patrick Vau-
day, Patrice Vermeren.

Pour prendre contact avec
la revue: permanence le
1er et 3ème jeudi du mois,
de 17 à 19 h., à la librairie
dérives, 1 rue des Fossés
Saint-Jacques, 75005 PA-
RIS - Tél. : 033.39.46.

Photos couverture/ Asile de
nuit/SNARK International

**L'abonnement annuel pour
4 numéros: 60 F. (Étran-
ger: 70 F.) – Le numéro :
15 F.**

Édité par Solin
1, rue des Fossés Saint-
Jacques - 75005 PARIS.

Numéro paritaire : 57874

Imprimé par Copédith
7, rue des Ardennes
75019 PARIS
Dépôt Légal
2ème trimestre 1977.

Directeur de la publication
Jean Borreil.

sommaire

N° 6 – Automne-Hiver 1977

ETUDES

- Une espace urbain obsédant : le commissaire et
la rue à Paris au XVIIIème siècle**
par Arlette Farge.....7
- Les gueux contre l'histoire
Sur « Le Trimard »**
par Philippe Hoyau.....24
- Des héroïnes symboliques ? Celle qui écrit et
celle qui parle : Georges Sand et Louise Michel**
par Geneviève Fraisie.....35
- Phénoménologie des travailleurs de l'Etat ou le
massacre des innocents (suite et fin)**
par Jean Borreil.....55
- Mutinerie à Clairvaux**
par Stéphane Douailler et Patrice Vermeren.....77

« Parce que j'aime la vie, je ne regrette pas d'être allé à Malville. Parce que j'aime la vie, il faut imposer la suppression des grenades, ce sont des armes de guerre et de mort. J'ai perdu une jambe mais j'ai gagné une conviction nouvelle et qui me soutient :

L'état « énergique » EDF-Janin a peur que nous ouvrons la bouche; en tirant sur nous, ils nous permettent de voir que nous ne devons plus nous taire.

Depuis dimanche, je crois qu'il est possible de ne plus les laisser décider de tout.

Je crois que résister, c'est continuer à dire, à parler, à hurler s'il le faut :

*ILS AIMENT LA GUERRE,
MOI NON*

Mais la paix, ce n'est pas le silence et la soumission, c'est savoir rester debout »

Mas de la Châtaigneraie
SAVAS-MEPIN
38440 ST-JEAN-DE-BOURNAY

Michel Grandjean a besoin d'argent pour vivre, se soigner, préparer un procès qui ne fasse pas seulement valoir ses droits personnels mais qui mette en cause l'usage des grenades offensives.

PERPETUUM MOBILE

*C'est pour l'homme un droit sur cette terre
Où il ne fait que passer, que d'être heureux.
Avoir sa part de toute joie sous les cieus.
Avoir à manger du pain et non des pierres,
C'est le droit le plus strict de l'homme sur
cette terre.*

*Pourtant on n'a jamais vu ici-bas
Qu'un homme voit son droit reconnu.
Qui ne se contenterait d'avoir son dû ?
Mais les circonstances, elles, ne s'y prêtent pas.*

J.J. Peachum, la Bible à la main.
Directeur de la société « l'Ami du Mendiant »
(in l'Opéra de quat'sous de Bertold Brecht.

*Vous nous enseignez quand une femme peut
Relever ses jupes et se pâmer, beaux Messieurs.
D'abord, il vous faudrait nous donner à croûter,
Parler après, vous serez écoutés.
Vous qui vivez de notre honte et de vos convoitises
Souffrez qu'une fois pour toutes on vous dise
(Vous pouvez retourner ça dans tous les sens) :
La bouffe d'abord, ensuite la morale.
Il faut d'abord donner à tous les pauvres gens
Une part du gâteau pour calmer leur fringale.*

Jenny-des-lupanars
(op. cit, Deuxième finale de Quat'sous).

Lieu de rencontre, lieu de violence : la rue.
lieu d'échange où le trimardeur sans travail et sans livrée croise l'apprenti
en casquette, le fonctionnaire au nœud papillon et une muse nommée Cal-
liope.

Population dehors qui fait de son exclusion sa différence à l'histoire, voire
aux idéologies «collectivistes» en essor, qui revendique une place dans l'espace
social.

Cette « population » que des textes ici rassemblent avec anachronisme, hété-
rogénéité, brasse des conflits et des idéaux distincts des militantismes am-
biants, questionne à partir d'une indépendance économique (Trimard), d'une

spécificité (femmes) et d'une singularité (héroïnes symboliques), d'une des-individualisation par l'Etat (fonctionnaires), non uniquement la société cynique tenue pour directement responsable de leur infériorité mais les faux-frères (ou sœurs) illusionnistes : les socialistes, les groupes de femmes...

On voudrait ici conserver leur simple vertu interrogative à ces **scènes de mœurs** qui servent par ailleurs de vignettes à tant de biobibliothèques roses et de séries noires ; émois « archaïques » des « foules urbaines pré-industrielles » ou révoltes « sauvages » de ceux que n'ont point domestiqués la fabrique et le parti forgé à son école ; irruptions du grand Tout populaire au soleil de la rue ou subversion souterraine des errants et des délinquants réfractaires à tout ordre collectif ; violences communes des pétroleuses du passé et sororités singulières des femmes de l'avenir... Entre l'ordre de l'Etat, la discipline des classes et les errances des individus, saisir quelques points de rencontre ou de rupture.

Le pouvoir est dans la rue, disait-on naguère, sauf à constater bientôt que la phrase était à double entente. Faut-il croire pour autant, avec le vieil Engels, que ce « pouvoir de la rue » n'est qu'un piège pour coincer les masses dans la rue du pouvoir ? Que les spectaculaires guerres de rue se produisent sur un terrain qu'une silencieuse et lente bataille a déjà fait gagner à l'Etat ?

Au dix-huitième siècle le peuple est dans la rue, espace de sa vie entière gros de désordres que le pouvoir d'Etat s'emploiera de plus en plus à contrôler. Un commissaire de police, tour à tour homme privé, saisi pour son conseil et son aide protectrice et fonctionnaire de l'Etat chargé de Pilotage de l'espace vie (ou productif) sera chargé de l'assainissement de l'ordre social en même temps que de la sécurisation de sa fonction (et des idéologies).

Le péril qu'il doit conjurer, ce n'est pas celui d'une classe dangereuse, pas non plus l'irrépressible déviance des désirs individuels. Car ce ne sont point les desseins – fussent-ils vagabonds – des individus qui font la précarité de l'ordre, c'est d'abord la précarité même de leur existence. Aussi la sécurité du pouvoir de l'avenir passe-t-elle par la sécurité des individus. Plutôt que de réprimer les individualités, il s'agit en un sens de les produire : pour le Capital à la recherche de travailleurs « libres » mais aussi pour la sécurité d'un Etat qui aura de plus en plus comme premier besoin celui de s'y reconnaître. « Service du peuple » entendu à la façon de l'Etat qui conduit le commissaire de police jusqu'à la gestion des illégalismes : voie frayée pour les futurs commissaires politico-syndicaux ?

C'est face à ceux-ci en tout cas que se définit un siècle plus tard le refus exprimé par le « Trimard » : au moment où Engels explique qu'il faut abandonner la rue à la bourgeoisie pour mieux lui arracher la liberté par le bulletin de vote, il affirme le droit au vagabondage pour les travailleurs intermittents : pour les hors-jeu de la production, la rue (la route) quadrillage de l'Etat, réceptacle de leur misère, est en même temps le territoire de leur liberté.

4 L'ancien espace du déplacement populaire est devenu la route des marginaux

mais aussi la marge apparaît comme incluse et se pense elle-même au cœur de l'ordre industriel nouveau. Cette armée industrielle de réserve n'est plus pensée comme l'agent d'une concurrence déloyale à l'égard des prolétaires régulièrement au travail. Car ces privilégiés qui cherchent encore à élargir leurs prérogatives par le syndicalisme tirent leur situation régulière du chômage intermittent des hommes-machines, véritables producteurs de toutes les richesses sociales. Ces « gueux contre l'histoire » qui n'ont rien, qui pensent qu'ils ont droit à la valeur du travail idéologisent toute fois dans une logique marxiste du développement des moyens de production, du machinisme, qui annonceraient l'aube d'une liberté pour tous les travailleurs.

Par là, comme par la revendication de cette part de plus-value que leur non-travail a contribué à produire, leur rupture avec la logique du mouvement ouvrier constitue bien plutôt un excès (une maximalisation) qu'une rupture : ultra-marxisme en un sens ou marxisme dérouter (plus qu'un autre ?) : le vagabondage à la mesure d'un temps où le travailleur productif vient s'identifier au sans-travail et l'individu libre à l'homme-masse.

Cette armée désordonnée, marquée par l'irrégularité (régulière) de sa situation, de « gueux de la pensée » qui fait preuve d'ambivalence politique aussi bien que d'opportunisme trophique rencontre dans son refus farouche d'annexion socialiste un autre refus, « excentrique », celui du féminisme bourgeois, du côté des « idoles » féministes.

Du côté du « Trimard » des déclarations d'un désespoir radical (dans une logorrhée désirante), des intérêts corporatistes qui se signalent en négatif de ceux des fonctionnaires dans une promotion du groupe. Sur les principes des droits et des devoirs un déplacement irréductible : si le trimardeur n'accepterait jamais de faire ce que le fonctionnaire considère comme son devoir – les avantages qui découlent de la situation du second permettent de soupçonner son désintéressement pour les droits – en revanche le premier ne manifeste pas la même indifférence pour revendiquer un droit naturel au banquet des bénéfices capitalistes. Subversion ? Ingestion ?

Du côté des femmes « héroïnes », une représentation moderne suspecte qui combine deux pans d'une personnalité : la femme-privée (écrivain - inspiratrice - émancipée), la féministe (révolutionnaire-engagée). Un même rapport complexe du dedans et du dehors : inclusion de la femme - écrivain - émancipée (George Sand) qui veut peser de son intérieur sur la politique des hommes ; combats de rue de la femme-militante (Louise Michel) qui en même temps refuse les hochets du pouvoir mâle et affirme la communauté (Furie lutte révolutionnaire qui ne saurait déboucher sur aucun droit particulier des femmes. Ces oscillations sont sans doute le prix à payer pour garantir l'insertion et figurer à l'avenir.

Même isolement. Même désir d'égalité à partir de leur spécificité jalouse dans le partage du droit de vivre. Même solitude sur la brèche des luttes – fussent-elles communes. Bande à part qui excède la parole militante dans ses silences mais qui n'indique pas une volonté ni les moyens de lutte autonome pour les femmes ou d'un opéra des gueux dans une fin de siècle qui

pense la rationalisation de la vie et du travail et la fonctionnarisation des corps.

Voir ce rapprochement de textes comme une image singulière de sensibilités exclues de l'histoire dans un cas, valorisées dans l'autre (et comment) ; visages réfléchis à travers le prisme d'un appareil – mettons daguerréotype – laissant des images qui nous interpellent. Juste des images. Une mémoire ?

UN ESPACE URBAIN OBSEDANT



Répression de la débauche vers 1780

Le commissaire et la rue de Paris
au XVIIIe siècle

Ne plus travailler sur les discours dominants, qu'ils soient littéraires ou institutionnels, chercher seulement la vie des gens là où elle se passe. A Paris, au 18e siècle, c'est dans la rue qu'elle se passe, la vie. A chercher du travail, ou un logement. A se déplacer sans cesse pour travailler ou mendier, à marcher à pied dans les rues et les faubourgs, et à vivre dans des maisons si peu confortables qu'elles ne protègent aucune intimité.*

Retrouver la « vraie vie » est un mythe d'historien. C'est non seulement un leurre, c'est une erreur grave.

Les archives de ceux qui n'ont jamais eu la parole sont par définition absentes. On ne retrouve des morceaux de leur passé que lorsqu'ils sont poursuivis par la justice, interrogés par elle, définis par elle ; ou lorsqu'ils ont besoin d'une protection du commissaire pour se défendre contre autrui. Ce sont des moments tout à fait particuliers, où ils sont trahis en même temps qu'ils se trahissent puisqu'ils sont soudainement confrontés à un ordre, à un pouvoir dont le code socio-culturel n'a rien à voir avec leur propre perception des faits, des événements ou même de l'espace qui les entoure.

LES ARCHIVES DE LA RÉPRESSION

Les archives de la répression ont ceci d'ambigu qu'elles détiennent des paroles transmises sous le coup de la peur ou de la culpabilité, réécrites par un greffier qui inconsciemment modifie, sélectionne, simplifie. Des paroles qui sont avant tout des réponses à des questions posées ; ce qu'un commissaire de police veut savoir sur un voleur de mouchoirs ne renseigne pas forcément sur la réalité de son acte ou même de son comportement. La réalité glisse à travers les filets de l'interrogatoire : l'homme sans doute ira en prison, ses paroles aussi rejoindront la prison des mots écrits qu'est parfois l'acte judiciaire.

Pourtant, à dépouiller tant de « prisons de mots », se dessine insensiblement, en creux ou en plein, une population vivante dont les gestes et les actes deviennent familiers et trouvent cohérence. Ainsi s'aperçoivent des traces de vie, des bribes d'emploi du temps, des ruptures ou des dislocations.

Rester attentif pour capter les cohérences de cette population de la rue, ses actes du jour et de la nuit. Dénombrer les démarches et les buts ; comprendre quelques-unes des solidarités autant que les dislocations soudaines. Assister à la rencontre homme-femme et à la mise en place des rôles sexuels. Parvenir à retrouver les remuements de toutes sortes qui traversent une population aussi défavorisée que numériquement majoritaire. Pas tant décrire que comprendre les mécanismes multiples qui la motivent ou par moments la fossilisent. Repérer les endroits où naissent certaines hiérarchisations qui favo-

* Cet article est une réflexion interrogative plus que l'affirmation d'une thèse. « La rue à Paris au 18e siècle » fera l'objet d'un livre qui paraîtra prochainement aux éditions Gallimard, dans la collection Archives.

risent des conflits et mettent à jour de complexes différenciations dans un groupe social qu'on a trop souvent tendance à croire homogène.

Après lecture de ces archives vivantes, l'espace urbain prend une dimension nouvelle. Tant d'événements se font et se défont dans la rue, témoin principal des achèvements et des ruptures, qu'il faut abandonner l'idée familière selon laquelle la rue serait un décor où s'agiteraient, comme au théâtre, des marionnettes. Et les gravures du temps ne suffisent pas, au contraire, à éloigner les mythes que chacun se fabrique sur les gens du peuple.

LA RUE, ESPACE VITAL

La rue est l'espace vital de ceux qui, en premier lieu, sont obligés d'y vivre parce qu'ils n'ont pas d'ailleurs. L'espace urbain : c'est le lieu de vie privée de ceux qui n'en ont guère, et l'espace obligé de ceux qui n'en possèdent réellement aucun.

Les migrants forment les trois quarts de la population : récemment venus de la campagne, ils vivent la déstructuration de leurs habitudes et de leur communauté villageoise. Instable socio-économiquement, oscillant entre la vie de gagne-deniers, celle de mendiant endormi sur les fours à plâtre, et un emploi saisonnier sur les ports ou à la cueillette des haricots verts à Gentilly, cette population vit essentiellement dehors, se déplaçant sans cesse pour s'assurer meilleure subsistance ou nouveau logement garni. On se loge, c'est vrai, on déménage aussi souvent à la cloche de bois la nuit pour chercher le lendemain un autre gîte, un autre abri.

LA RUE, LIEU D'UN JEU VITAL

La rue est le lieu d'un jeu vital pour ces couches défavorisées. Parcourue, reconnue sans être vraiment authentifiée (on ne sait pas les noms de rues, pas toujours son adresse exacte) l'espace est lieu de vie, moyen de rencontre, inévitable façon d'exister. Le concept de vie privée – si toutefois il avait antérieurement quelque valeur pour cette population – devient vide de tout contenu réel. La rue c'est l'espace-abri, l'espace-rencontre, l'espace-travail, l'espace affectif ; c'est aussi et avec violence le lieu de l'honneur à défendre.

C'est dans la rue, au cabaret, à la guinguette ou à la barrière St Laurent, là ou ailleurs et dans tous les lieux à la fois que se font les rencontres et se trouvent les petits emplois, voire les trafics minimes et précaires. Une rencontre, ce peut être une journée de salaire assurée pour le lendemain.

C'est dehors, dans les marais, que l'on badine, puis au cabaret qu'on scelle des amours furtives. C'est sur l'escalier ou sur le «quarré» de la maison que s'entendent les disputes entre mari et femme, belle-mère et gendre. C'est dans la cour autour du puits, devant l'arrière-boutique ou derrière l'atelier, que se disent les injures et se font insulter ceux qui par la fenêtre vident

sans vergogne leurs pots de chambre remplis. C'est là aussi qu'on parle honneur, celui des femmes spécialement ; ainsi se fabriquent puis se morcellent les réputations qui tiennent tant de place lorsqu'on n'a pas même la richesse.

« **10 juin 1770.** – *La dame Doudan femme d'Adrien Moreau maître savetier elle couturière demeurant rue Jacob se plaint de ce qu'aujourd'hui madeleine Viey blanchisseuse demeurant même rue et même maison au second à traité la plaignante de maquerelle et sa fille de garce en luy disant que si elle avait passé sa vie comme elle, elle ne s'occuperait qu'à dire son chapelet, elle demande qu'on la réprimande* » (1).

C'est au boulevard qu'on regarde autrui, qu'on le devine légèrement plus aisé, grâce à la boucle de chapeau pas trop désargentée et au nœud de velours moins râpé. C'est là qu'on croise le soldat, ou le cocher, le porteur d'eau et l'apprenti, autant de signes extérieurs portés sur le vêtement qui peuvent être sujets de rivalités, voire de rixes. Coudoyer trop rudement le soldat de la milice ou l'huissier, ou même le domestique de grande livrée, c'est s'en prendre à son honneur. Dans la rue, l'honneur est chose visible, à défendre devant tout le monde.

C'est dans la rue aussi qu'on travaille et qu'on peine si l'on vend à l'étal ou si l'on porte l'eau. Dans la rue qu'on trouve l'enfant abandonné, le charetier accidenté par un carosse trop rapide, la fille des rues, le mont-de-piété refuge dérisoire de ceux qui déjà n'ont plus rien.

Le dehors et le dedans sont à ce point confondus qu'ils font de l'espace urbain une réalité inséparable des conduites et des pratiques qui s'y déroulent. Au XVIII^e siècle, il n'y a pas de pratiques urbaines qui seraient dépendantes d'un environnement bien déterminé – excepté pour les bourgeois et les nobles enfermés dans leurs hôtels et jardins – il existe seulement un espace particulier utilisé par des personnes dont la première dépendance est d'ordre économique. La rue et la vie des pauvres se fabriquent d'un même mouvement et se consomment réciproquement.

La déstructuration de cette population migrante passe par cet espace obligé qu'est la rue. Lieu subi, c'est certain, et simultanément moyen privilégié de leur adaptation ; la rue s'utilise comme moyen possible de vivre et comme protection contre d'éventuels contrôles. La rue ambivalente : misère, déchet force et création de vie.

LA RUE FAIT PEUR

Les archives ont ceci d'étonnant qu'elles révèlent autant l'idée de faiblesse que celle de force. Une force tirée de la faiblesse elle-même, des conditions oppressives et des aliénations injustes. Une force qui fait tressaillir les groupes dominants, et préoccupe sourdement les écrits des légistes comme ceux

(1) Y 13819 - Agenda des plaintes portées à la police 1770 ->1789. 10 juin 1770.

des chroniqueurs. La rue inquiète les riches, son désordre apparent et son imprévisibilité quotidienne représentent une menace perpétuelle. La foule ait peur en même temps que fait peur cette pauvreté trop visible dont il est aisé de sentir les possibilités de rébellion ou de violences. La rue résiste aux explications logiques des responsables de l'ordre. Imprévisible et irrésistible, mal réductible, c'est beaucoup pour une bourgeoisie qui tient à prendre place.

Henri Sauval et Louis-Sébastien Mercier ont peur de la « populace » même lorsqu'ils parlent avec indignation de l'injuste condition des pauvres.

*« Les Parisiens sont bons, dociles, fort civils... S'il se fait à Paris des vols et des meurtres, des insolences, des blasphèmes et autres désordres, ils sont moins fréquents qu'on ne le dit et se font d'ordinaire par des soldats et gens de la lie du peuple **qui ne sont pas Parisiens** ».* (2)

« [le faubourg Saint-Marcel], c'est le quartier où habite la populace de Paris, la plus pauvre, la plus remuante et la plus indisciplinable. Il y a plus d'argent dans une seule maison du faubourg Saint-Honoré que dans tout le faubourg Saint-Marcel, ou St Marceau, pris collectivement.

*[...] Si l'on fait un **voyage dans ce pays-là**, c'est par curiosité ; rien ne nous j appelle ; il n'y a pas un seul monument à y voir ; c'est un **peuple qui n'a amant rapport avec les Parisiens polis des bords de la Seine.***

[...] Les séditions et les mutineries ont leur origine cachée dans ce foyer de misère obscure.

... une famille entière occupe une seule pièce, où l'on voit les quatre murailles, où les grabats sont sans rideaux, où les ustensiles de cuisine roulent avec les vases de nuit. Les meubles en totalité ne valent pas vingt écus, et tous les trois mois les habitants changent de trou, parce qu'on les chasse faute de paiement de loyer. Ils errent ainsi, et promènent leurs misérables meubles d'asyle en asyle. On ne voit point de souliers dans ces demeures ; on n'entend le long des escaliers que le bruit des sabots. Les enfants y sont nus, et couchent pèle-mêle.

[...] C'est ce fauxbourg, qui, le dimanche, peuple Vaugirard et ses nombreux cabarets... ce peuple boit pour huit jours.

Il est [le peuple], dans ce fauxbourg, plus méchant, plus inflammable, plus querelleur et plus disposé à la mutinerie que dans les autres quartiers. La police craint de pousser à bout cette populace ; on la ménage parce qu'elle est capable de se porter aux plus grands excès » (3).

(2) Henri Sauval, avocat au Parlement de Paris. **Histoires et recherches des antiquités de la ville de Paris**, 3 tomes, 1724.

(3) Louis Sébastien Mercier. **Tableau de Paris**, 12 vol. 1782-1788, Amsterdam - Vol. 1, p. 268.

Le peuple, la populace, sont pour les chroniqueurs, monde étranger. Cela fait tant horreur que « ce » ne peut être appelé Parisien : « soldats et gens de la lie du peuple qui ne sont pas Parisiens », « peuple qui n'a aucun rapport avec les Parisiens ». Il y va de l'honneur bourgeois de ne pas réunir tous les habitants de la capitale sous la même appellation de Parisiens ; pourtant tous habitent Paris et peuplent la ville avec vigueur. C'est cette vigueur même qui choque l'esprit bourgeois. Au fond, le gagne-deniers et la revendeuse, natifs de la campagne, forment une tache semblable à celle que font nos travailleurs immigrés. Les uns ne sont pas Parisiens, les autres ne sont pas Français. Le tour est joué encore une fois. D'ailleurs, « ils » habitent les faubourgs ; leur espace lui-même est autre : « Si l'on fait un voyage dans ce pays-là » dit L.S. Mercier à propos du faubourg Saint-Marcel. Expression d'autant plus impressionnante qu'en cette fin de siècle, le partage spatial entre classe pauvre et classe riche est loin d'être achevé. L'espace géographique n'est pas encore séparé entre la bourgeoisie et le peuple. Vient juste de commencer l'extension de Paris vers l'ouest avec implantation de bourgeois aisés. Partout ailleurs, pauvres et riches se côtoient dans les mêmes immeubles (excepté les propriétaires d'hôtels particuliers, dans le Marais par exemple), l'huissier et le notaire au premier étage, l'artisan dans l'arrière-boutique du rez-de-chaussée, et l'ouvrière en dentelles dans le grenier mansardé.

« [Le riche] osera-t-il entrer ? Les horreurs de la misère vont l'investir et attaquer tous ses sens : il verra des enfants nus qui manquent de pain ; une femme qui, malgré la tendresse maternelle, leur dispute quelques aliments ; ... Le cri de l'infortuné retentit sous ces toits entr'ouverts..., la langueur le consume, en attendant que l'hôpital s'ouvre et l'engloutisse ». (4)

Ainsi la rue fait peur : au centre de cette inquiétude, un personnage se distingue, le **commissaire de police** de quartier. Sa fonction se situe au croisement de deux forces compétitives et inégales : une bourgeoisie minoritaire au pouvoir croissant et un peuple majoritaire à la faiblesse économique évidente, et aux réactions inquiétantes pour le pouvoir. Au centre donc, l'appareil judiciaire, massif et lourd, et un de ses représentants familiers : le commissaire.

L.S. Mercier ne les aime pas tant ces commissaires, tout en leur reconnaissant une évidente utilité (il ne saurait d'ailleurs s'en passer, lui-même a physiquement peur des troubles urbains), mais sa hargne porte essentiellement sur les « cadres » de la police et de la justice : le lieutenant de police, chef direct des commissaires de quartier, et le lieutenant criminel du Châtelet de Paris, personnage essentiel de la fonction judiciaire, omnipotent, omniprésent.

LE LIEUTENANT DE POLICE :

« Un lieutenant de police est devenu un ministre important, quoiqu'il n'en porte pas le nom ; il a une influence secrète et prodigieuse ; il sait tant de

(4) Louis Sébastien Mercier, op. cit., vol. 1, p. 11, Les greniers.

choses qu'il peut faire beaucoup de mal ou beaucoup de bien, parce qu'il a en main une multitude de fils qu'il peut embrouiller ou débrouiller à son gré : **il frappe ou il sauve, il répand les ténèbres ou la lumière** ; son autorité est aussi délicate qu'étendue.

[...] Il s'occupe encore à dérober à la justice ordinaire une foule de jeunes gens de famille, qui, dans l'effervescence des passions, font des vols, des escroqueries ou des bassesses ; il les enlève à la flétrissure publique...

[...] On fera seulement la remarque qu'il n'y a guère de pendus que dans la classe de la populace : Le voleur de la lie du peuple, sans famille, sans appui, sans protection, excite d'autant moins la pitié qu'on s'est montré indulgent pour d'autres.

[...] Cette partie de notre législation est très vicieuse, parce qu'elle est très arbitraire : en effet, le secrétaire du lieutenant de police détermine seul l'emprisonnement, et sa durée plus ou moins longue. Les plaintes sont ordinairement portées par les gens du guet et il est bien étonnant qu'un seul homme dispose ainsi de la liberté d'un si grand nombre d'individus...

... Au reste, c'est un terrible et **difficile emploi, que de contenir tant d'hommes livrés à la disette**, tandis qu'ils voient les autres nager dans l'abondance ; de contraindre, dis-je, autour de nos palais, de nos demeures brillantes, tant de malheureux pâles et défaits, qui ressemblent à des spectres, tandis que l'or, l'argent, les diamants remplissent l'intérieur de ces mêmes demeures, et qu'ils sont violemment tentés d'y porter la main pour apaiser le besoin qui les tue ». (5)

LES COMMISSAIRES

« Les plaintes pour fait de vols, viols, violences et autres crimes, sont aussi reçues par eux... Il est peu d'état qui demande autant de justesse dans l'esprit, autant de modération.

Après avoir fait tomber leur rigueur sur le petit peuple sans protecteur, ils semblent avoir un peu trop de respect pour tout ce qui se tient aux grands et aux riches [...]

[...] Ils marchent entre le lieutenant de police qui les réprimande vertement, et le peuple qui crie ». (6)

Le commissaire (7) est un personnage complexe, au rôle multiple et ambigu.

Il fait peur, c'est certain, menace, réprime, et les soldats du guet ou de la garde qui lui prêtent main-forte sont loin d'être de doux auxiliaires. La police – l'ordre visible – fait peur, terrorise parfois, car derrière elle se profile l'éventualité de la prison, menace constante, endroit de dégénérescence, voire de mort. Mourir infect.

Sur l'espace-rue, le commissaire intervient souvent et spectaculairement. Avec

(5) L.S. Mercier, extrait Desnoireterres, p. 23 à 25.

(6) L.S. Mercier, op. cit. vol. 6, p. 105, Les commissaires.

(7) Il y en a 20 dans Paris, un pour chaque quartier. Il existe bien sûr des différences entre eux, qui seront analysées dans un travail en cours.

d'autant plus de force que cet espace illisible semble lui échapper constamment.

L'ORDRE, D'ABORD

Il faut aller au plus urgent. Et surtout se méfier de la foule, des attroupements quels qu'ils soient (comédiens ambulants, guérisseurs venus d'Italie, fabuleux marchands d'orviétan), ne pas permettre d'événements laissant prise à l'émotion. C'est chose peu simple en cette période du 18^e siècle où l'essentiel de la vie se passe dehors, le travail comme les passions ou les disputes. C'est chose peu simple quand les injustices sont si visibles.

La violence dans la rue est une des préoccupations majeures du commissaire (8). Les historiens ont longtemps sous-estimé l'importance de ces rixes et batteries quotidiennes, privilégiant davantage les phénomènes d'insécurité produits par les nombreux vols. Ces historiens ne reproduisent-ils pas eux-mêmes inconsciemment le schéma de l'époque : une fin d'Ancien Régime déjà si préoccupée de propriété privée.

Et pourtant la violence quotidienne est considérable ; dans les plaintes données au Petit-Criminel du Châtelet, elle apparaît juste après le vol (9). A la violence de fait subie par les couches défavorisées – maladies, insécurité économique, logement cher et malsain, éloignement de la famille, ivresse, solitude affective et sexuelle – répond une violence physique importante, mode d'expression spontané et populaire. Quand le corps subit misère et dégénérescence, il répond violemment au sort qui lui est fait, de façon brutale, épidermique et incontrôlée. Cette violence sans règle n'est pas encore suffisamment consciente de son pouvoir pour s'exercer solidairement contre les classes supérieures, mais elle est suffisamment importante pour inquiéter les autorités de la ville. Victimes et violents forment une population homogène, celle des paupérisés. Les bourgeois et les riches ont d'autres façons de régler leurs conflits entre eux ; ils ne se battent pas dans la rue, mais s'opposent à coups de duels, de volumineux conflits d'affaires, ou de rares mais vastes procès en adultère. Noblesse oblige. Les pauvres eux, s'emparent des instruments de leur condition : serpettes, haches, bouteilles, pincés en fer, cruches et poêlons. Ils se battent et frappent de façon sanglante, avec une violence qui étonne nos sensibilités modernes.

«Samedi 7 mai 1785 - 8 h du matin - Commissaire Serein.

Marie Marguerite Opéron femme Augard regratière de légumes à la halle demeurant rue de la Cossonnerie paroisse Saint-Eustache.

(8) Ce travail sur la violence individuelle à Paris au 18^e siècle a été fait avec A. ZYSBERG, CNRS Paris. Il fera l'objet d'une publication ultérieure.

(9) Quelques chiffres pour l'année 1785. A.N. Y 9945 à 9956.

1890 plaintes : 1200 plaintes pour vol
135 plaintes pour violences
95 plaintes pour faillite
38 plaintes pour escroquerie
23 plaintes pour séduction.

Il y a une demi-heure la dite femme Hugard étant étalée à sa place occupée à vendre ses légumes, il vint un particulier qu'ils ont appris se nommer Délire fruitier tenant échoppe au marché des Enfants Rouges lequel marchand 6 bottes d'asperges qui se trouvaient séparées de 6 autres bottes étalées, qu'ils convinrent de prix à la somme de 6 livres pour 6 bottes, qu'il paya et s'éloigna sans prendre les légumes pour faire d'autres emplettes, qu'elle mit de la paille sur ses bottes pour les dire vendues, que le dit particulier revenu voulut choisir 6 autres bottes, qu'elle s'y refusa, alors lui sans aucune autre explication lui porta un violent coup de poing dans l'estomac, la renversa sur le carreau de sorte qu'elle a de très vives douleurs à la mamelle droite, d'autant qu'elle est enceinte de 7 mois et que le dit Délire lui dit qu'il allait lui porter cent coups de pied dans le ventre et de bâton sur la tête... il allait le faire si on ne lui avait porté secours. » (10).

Un texte parmi beaucoup d'autres : sa violence nous étonne ; devrait aussi nous étonner l'insupportable condition quotidienne des gens.

Population homogène, certes, mais pas pour autant indifférenciée. Cette population en état d'anomie s'exprime par une violence entre ses membres, qui n'est pas le fruit du hasard. Elle naît sur les lieux propres de ses échanges économiques et sexuels. En effectuant une fine analyse de ces événements, on s'aperçoit que cette population possède tout un réseau subtil de hiérarchies et de niveaux socio-économique légèrement différenciés. C'est justement à cause de ces différences et sur le lieu même où elles s'exercent, que surviennent agressivités, coups et rixes, sang et blessures.

Le logeur se plaint du non-paiement mensuel de son locataire, l'apprenti de l'avarice de son maître, la marchande de poissons refuse de marchander, la blanchisseuse n'a pas été payée par la regratière. A chaque fois il y a échange économique et situation de supériorité ou d'infériorité. Même si la distance de situation peut paraître minime entre les protagonistes de la querelle, elle revêt une importance considérable dans ce milieu sans cesse inquiet de son lendemain et jamais certain de nourrir ses enfants.

D'autres violences ont pour motif la vie affective ou conjugale, sur le lieu des échanges sexuels. C'est dans la maison ou dans l'escalier (parfois au cabaret) que se battent mari et femme, concubine délaissée, ou compagnons de quelques nuits. Ici l'homme domine le plus souvent et les mauvais traitements, dont la violence est spectaculaire, montrent à nouveau qu'il y a différence, oppression. Là où il y a domination, il y a risque de violence.

« 31 octobre 1774 - 6 heures du soir.

Marie-Jeanne Fassier femme d'Etienne Thomas compagnon vidangeur demeurant rue du Sabot chez le cordonnier se plaint contre son mari qui à propos de rien l'a pris il y a un moment à la gorge dans la rue du Sabot, l'a terrassée, lui a donné 2 coups de pied et lui a mis les deux pieds sur le ventre et

(10) AN Y 9949.

l'aurait étouffée sans le secours de son père qui les a séparés » (11).

« 6 février 1792

Marie-Antoinette Aly, femme de Charles Bourdin compagnon de rivière, elle blanchisseuse, au sujet de maltraitements qu'il lui fait depuis un an qu'elle est restée avec lui, que dimanche dernier pris de vin, ce qui lui arrive souvent, Il l'a accablée d'injures sans aucun sujet raisonnable et l'a frappée à coups de poing sur la tête et sur le corps quoiqu'elle tint son enfant entre ses bras, que depuis huit ans qu'elle est mariée, il l'a quittée deux fois après avoir ruiné son ménage ». (12)

« Samedi 12 novembre 1776.

La demoiselle Pinard ouvrière en dentelles demeurant rue Mazarine chez le sieur Quillet se plaint contre le sieur Jacquet fils, maître sellier et dragon qui, parce qu'elle a vécu six ans avec lui, et ne veut plus y vivre, est allé hier faire bacanal chez elle, lui casser ses membres et la maltraiter à coups de canne et menacer de la frapper où il la trouvera » (13).

Lorsqu'il y a jalousie, entre hommes ou entre femmes, la violence se déchaîne elle aussi, à la mesure de la force des sentiments de chacun. A lire tant de textes passionnés de haine ou de violence, pour que vous appartienne un homme ou une femme, il n'est plus possible de mettre en doute la puissance des attirances sexuelles en même temps que l'impossibilité économique de vivre seul. La modération des sentiments dans la famille bourgeoise ne peut se comprendre que parce que celle-ci effectue des stratégies matrimoniales ayant pour but de développer un patrimoine. Les pauvres n'ont pas ce souci, leur vie affective en a un aspect d'autant plus passionnel.

« 15 juillet 1774 -10 heures du soir.

Jean Arvieux bourrelier demeurant rue du Cherche midi chez les sieur Aliment cordonnier, contre François Evrard dit Bourguignon compagnon charon demeurant rue de Seine chez un maître menuisier qui tient des propos contre la demoiselle Détournelle qu'il recherche en mariage, l'a maltraité et le menace journellement ». (14).

« Samedi 25 mars 1775 -11 heures 1/2 du matin.

Marie Anne Drouin fille ouvrière en linge demeurante rue de la Huchette à l'ancien Soleil d'Or, se plaint contre la fille Barbe Franque demeurant rue du Four qui ce jourdliui sortant de la messe des cordeliers et parce qu'elle plaignante est fréquentée actuellement par un jeune homme qui fréquentait autre fois la dite fille, laquelle fille l'a quittée cette dernière l'a fait battre par le nommé Chaudron invalide avec lequel elle vit actuellement, lequel lui a cassé sa canne sur les reins lui ayant donné des coups sur tout le corps et

(11) Y 13819-31 oct. 1774.

(12) Y 13819 - 6 fév. 1772.

(13) Y 13819

(14) Y 13819

sans ménagement quoiqu'elle soit embarrassée de 3 mois » (15) (i.e. enceinte).

L'analyse du déroulement de ces violences permet de mieux comprendre la composition subtile de couches populaires qu'on a trop tendance à considérer comme un agglomérat indifférencié.

Cette même analyse permet de comprendre la constante ébullition d'une rue dont le commissaire de police à tous moments craint l'émeute. Enchérissement des prix, arrestation jugée injuste, manque d'approvisionnement, soldats recruteurs trop brutaux, et c'est le risque de l'échauffourée. Les lettres des commissaires sont remplies de ces obsessions, leit-motiv des édits comme des règlements : il faut tenir la populace, disperser le monde, contrôler ces gestes démesurés d'une violence qui n'est que le miroir renversé de leur propre vie quotidienne.

L'ASSAINISSEMENT DE L'ESPACE, AUSSI :

Sous Louis XVI, tombent nombreuses les ordonnances de police sur les bureaux des commissaires. Elles concernent aussi bien l'eau que le feu, la fermeture des cimetières que la circulation des tombereaux de nettoyage ou l'étalage des vendeuses. La maladie, le sale, le grouillant et l'opaque obsèdent les discours institutionnels. Eviter l'attroupement ne suffit pas à rendre lisible la rue. Il faut aller plus avant : hygiéniser, assainir, éclairer ces masses obscures que sont les faubourgs.

Les autorités de police ne sont pas les seules à vouloir modifier la rue. Espace débordant de misère comme de vies multiples, lieux où peuvent se cacher tous les vices et se faire tous les forfaits, endroit où naissent les maladies et où circulent trop vite les séditieux et les oisifs, la rue n'est pas compréhensible. Les hygiénistes, les médecins et les architectes sont conscients des dangers de l'opacité urbaine. Leurs discours s'adjoignent à ceux de la police pour projeter éclairages et embellissements, numérotages de rues, et éloignement des foyers de contagion. Supprimer la peste physique des rues, c'est rendre en même temps plus morale, donc plus ordonnée la vie urbaine. Si l'on modifie l'espace, on modifiera en même temps les comportements en se rendant maître des individualités séparées. La collusion angoisse, il faut donc séparer les espaces, les rendre enfin visibles et nets.

Derrière ces discours, monte une préoccupation constante : construire un espace net où le salariat pré-industriel pourra produire de façon rentable et hygiénique. Le souci se retrouve d'ailleurs très tôt chez les inspecteurs des manufactures, comme Pajot des Charmes en 1762. Désarmés devant l'espace mortifère qu'est l'atelier, ils tentent de lui apporter les améliorations nécessaires à son assainissement, donc à sa rentabilité.

Il y a là volonté déterminée de construire un espace productif et apaisé.

(15) Y 13819.

C'est l'affaire de tous les notables, et non pas seulement du lieutenant de police. « *S'il faut une police, on ne doit plus s'attendre à ce qu'elle s'appuie sur la population. Le dérèglement propre à l'espace urbain fait que sa maîtrise est affaire de savoir scientifique* » (16).

LE COMMISSAIRE, RÉGULATEUR DES TENSIONS SOCIALES

Au rôle répressif du commissaire s'ajoute un aspect plus complexe, moins connu, subtil et ambigu. Les carnets personnels des commissaires de police sont sur ce point une source particulièrement passionnante : il ne s'agit plus de plaintes officielles ou d'interventions spectaculaires. Il s'agit de toute cette foule de petites gens qui viennent devant le commissaire réclamer quelque chose, demander un avis, l'informer de petits faits de quartier, ou se plaindre de la morsure du chien du voisin. Tous événements qui ne relèvent pas de la justice ou de la procédure officielle. Le ras du pavé, si l'on peut dire, dans son étrange complexité et sa vie réelle. Des lambeaux de vies obscures où se repèrent conduites et attitudes, besoins et refuges.

La lecture des sources étonne : le commissaire de police, image de la répression, craint et souvent haï, prend par moment à travers elles figure de père grondeur, par moment figure de protecteur. Il lui arrive même – et cela paradoxalement – de devenir témoin officiel d'illégalismes dont il se fait en quelque sorte le garant. Un travail approfondi sur les plaintes devant commissaire, en cas de mauvais traitements du mari contre la femme (ou réciproquement), permet de voir à quel point le commissaire prend au sérieux ces distorsions violentes dans la famille. Un rapport des médecins et des chirurgiens du Châtelet est aussitôt établi, le mari reconnu coupable est envoyé sur le champ en prison. A aucun moment, dans l'interrogatoire, la femme ne semble méprisée ou objet d'ironie douteuse. Les témoignages souvent indignés du voisinage ne laissent pas sous-entendre une quelconque normalité au fait qu'une femme soit battue ou violentée.

Sur ce point le XIXe siècle sera bien différent. La lourde chape de plomb moralisante du capitalisme recouvre hermétiquement le salariat urbain. Du même coup, la domination mâle exerce un pouvoir gouaillieur et redoutable. La femme battue n'a guère de protecteur.

Ainsi au 18e siècle, le mari peut être mis en prison sur demande de l'épouse maltraitée. C'est vrai. Mais le sort économique de cette population est tel que trois jours après le femme est obligée de se désister de sa plainte pour faire remettre son mari en liberté. Elle a économiquement besoin de lui et de l'argent de son travail, force lui est de reprendre vie commune et de subir de nouveaux sévices. L'ordre masculin-féminin ne peut se bouleverser si vite, même lorsque la justice veut bien protéger la femme.

C'est dans ce même esprit de relative protection que sont faites les enquêtes et séparation de corps et plaintes, les assignations et jugements en cas de séduction puis d'abandon. Le commissaire entend souvent favorablement la demande de la fille séduite, laissée seule avant d'accoucher. Et le père, souvent retrouvé, se doit de payer une amende.

« 13 août 1775 - Commissaire Desormeaux

Anne Claude blanchisseuse fille mineure de 20 ans assistée de son père commissionnaire demeurant rue Mouffetard, nous a déclaré que Liger LeTourneau 22 ans natif de Paris ouvrier en tapisserie aux Gobelins s'est introduit il y a cinq ans chez le sieur Claude sous le prétexte d'enseigner son fils à travailler à la tapisserie et a continué depuis ce temps d'y venir, qu'il y a deux ans il a déclaré à son père qu'il était dans l'intention de l'épouser, mais qu'il fallait attendre qu'il fut payé de 500 livres qu'on lui devait, profitant de la faiblesse d'elle dont il avait captivé l'esprit et le cœur. Il est parvenu à la séduire il y a un an, et un jour l'ayant jetée à terre et lui ayant bouché la bouche pour l'empêcher de crier, il est parvenu à jouir d'elle et a redoublé les promesses de l'épouser et les serments de l'aimer. Il lui avait gagné le cœur, elle est enceinte de ses œuvres d'environ trois mois, qu'elle l'en a avertie et qu'il s'est retiré et refuse de l'épouser.

Information : deux garçons tapissiers les affirment comme amant et maîtresse. Françoise Elizabeth Le Roy 20 ans a remarqué qu'ils s'aimaient beaucoup, se tutoyaient toujours, s'embrassant fréquemment et ayant ensemble des familiarités qui annonçaient qu'ils étaient amant et maîtresse.

Rapport du médecin et déclaration de fausse couche le 23 août 1775.

Décret d'assignation et jugement en assignation le 20 sept. 1775 de Letourneau.

Interrogé, a dit qu'il ne s'est rien passé entre lui et cette fille et ne lui a fait aucune promesse de mariage, n'a point joui d'elle, ne l'a même jamais touchée, qu'il n'allait dans cette maison que comme ami du frère de cette fille, qu'à la vérité cette fille est trouvée plusieurs fois avec d'autres dans des cabarets, qu'il n'est pas le père de cet enfant.

Parties renvoyées à l'audience.

Nous disons que le dit Le Tourneau est condamné à payer 40 livres » (17).

La somme est peu élevée, mais le jugement a bien été prononcé et la condamnation tombée.

Se séparer est chose possible (18), et cela à une époque où le divorce n'existe pas. Demander séparation de biens ou d'habitation n'est pas rare et ne provoque aucun scandale.

(17) Y 9832- 13 août 1775.

(18) Sur ce sujet, il faudrait évidemment travailler davantage. Après dépouillement d'autres archives, il sera possible d'avancer des thèses plus sûres.

Plus étonnant a priori est le rapport qu'entretient le commissaire avec les couples illégitimes. La concubine maltraitée est aussi bien protégée que l'épouse légitime ; elle aussi ira chercher son homme à la prison au bout de quelques jours d'enfermement. Comme l'épouse, elle a besoin du travail de son compagnon pour survivre. Et le lien matrimonial n'apporte rien de plus dans ce cas précis. Epouse ou concubine, il ne faut pas vivre seule ; la solitude est sœur de la misère.

Il arrive même que des couples concubins, sans doute craintifs devant l'illégalité que représente leur situation – il ne faut pas oublier qu'à cette époque « vivre en mauvais commerce » est une circonstance aggravante en cas de délit – se présentent devant le commissaire pour lui déclarer officiellement leur concubinage. Sur le carnet du commissaire, se retrouve la déclaration transcrite textuellement, ressemblant presque à un acte de mariage. Besoin d'être reconnus officiellement ? d'appivoiser une autorité qui par ailleurs fait terriblement peur ? besoin de ne pas être confondus avec la canaille ?

Autant de questions à résoudre, qui donneront cohérence à l'image ambivalente – contradictoire ? – du commissaire de police.

Quelle articulation exacte y a-t-il entre ces concubins venus se faire reconnaître par une société dominante qui les fustige habituellement, et cette jeune mère célibataire (19) logée en garnis, accouchant dans la rue de la Montagne Ste Geneviève, et qui ramasse l'enfant mort dans son tablier pour le porter au plus vite devant le commissaire, de peur qu'on ne la poursuive pour infanticide ? Plus tard, elle sera portée en brouette à l'Hôtel-Dieu pour être délivrée du placenta.

La peur est sans doute le moteur commun. Ce n'est pas suffisant. S'il y a articulation entre ces deux images du commissaire, c'est justement parce qu'après 1750, la police ne va plus se contenter de son côté spectaculaire et terrifiant, celui qui juge de façon publique et cruelle. Au spectacle, elle va insensiblement adjoindre la nécessité d'être présente de façon nouvelle et constante. S'infiltrer à travers l'espace pour séparer les individus et les contrôler.

Cette attitude correspond tout à fait au discours des Lumières sur la liberté individuelle. La pré-industrialisation naissante exige que le système féodal soit tout à fait cassé, et que les individus deviennent un jour des travailleurs libres sur un marché libre. Cette individualisation des masses, qui formeront le futur prolétariat, ne peut se faire que par la rupture successive des solidarités traditionnelles. L'espace urbain, envahi de migrants, ayant déjà rompu avec certaines de leurs solidarités villageoises, est un enjeu évident pour ceux, qui cherchent à dominer l'ordre social.

Rompres l'opacité de l'espace, casser les structures pour rendre l'individu à lui-même, futur objet de rendement et de production, c'est pour la police un rôle nouveau qui passe par la connaissance subtile des habitants et le contrôle de leurs comportements. Le concubin reconnu officiellement perd évidemment de sa dangerosité. C'est en ce sens qu'il faut comprendre l'attitude de la police.

LE PEUPLE DÉPOSSÉDÉ DE SON ESPACE

Contrôler l'espace urbain, c'est parvenir à en déposséder le peuple, en finir avec cette exubération dangereuse des groupes et des foules, donner à chacun une place qui soit enfin limitée. Mais rendre le peuple étranger à son propre domaine, voire à sa propre culture, n'est pas chose si simple.

A la fin de l'Ancien Régime, l'enjeu est vital pour le peuple comme pour la police. Ce sera vrai du 19e siècle aussi. De 1936 comme de 1968. Prendre la rue est une évidence révolutionnaire, un geste familier. D'ailleurs s'agit-il vraiment de la prendre cette rue, le peuple l'a-t-il réellement quittée ? La rue n'est pas seulement un mythe, elle est surplus de vie, moyen de lutte, espace d'affranchissement.

Ariette FARGE

EXTRAITS DES AGENDAS ET CARNETS DES COMMISSAIRES, ET DES REGISTRES DES RAPPORTS DU GUET

(Archives Nationales Y 13700 - Y 13819)

23 juin 1777

[...] a arrêté Louis Pouffin, compagnon charpentier rue des deux ermites dans le cabaret de la même rue à la réquisition d'Agnès Boire veuve de Jean Gayard marchande fruitière demeurant même rue, qui s'est plainte que depuis deux ans que Pouffin lui promet de l'épouser pour être dans le cas de loger et de demeurer avec elle, il veut absolument, malgré son refus, n'avoir d'autre domicile que chez elle, comme elle est seule à payer le loyer

et que Pouffin fait continuellement bacanal dans le cabaret, nous **avons défendu à Pouffin de retourner chez elle.**(1)

5 avril 1780

Madelaine Morin fille majeure demeurante rue St Jacques chez un maçon avec le nommé Delaître brocanteur se plaint contre le dit Delaître avec lequel elle vit depuis 15 mois, et déclare qu'elle ne veut plus vivre avec lui.(1)

17 août 1771

Le sieur Gobert maître menuisier demeurant rue de Verneuil au-dessus de la rue du Bac vis-à-vis les écuries de Monseigneur Le Comte de Provence est accusé par plusieurs voisins qui en sont importunés de faire beaucoup de bruit journellement lorsqu'il maltraite Marie Elizabeth Lardinot sa femme, ce qu'il fait fréquemment et ce à l'occasion de ce qu'il a une maîtresse Barbet Bertrand ouvrière demeurante petite rue Taranne. (2)

22 novembre 1774

Anne Greton femme de Marc Joseph Prévost caporal des gardes compagnie de Miton caserne rue Verte se plaint contre son mari qui journellement la maltraite et lui tient de mauvaises raisons et veut vivre avec Anne Valet femme du monde demeurante rue Barrière malgré elle qu'il maltraite quand elle veut le renvoyer. Elle demande qu'il vive avec elle comme il le doit ou qu'il la laisse tout à fait. (2)

8 juillet 1775

La veuve Poupée fruitière rue de Sèvres se plaint contre Pierre Plumet travaillant sur les ponts demeurant chez elle, qui **veut absolument rester chez elle malgré elle** et lui fait des scènes en jurant le nom de Dieu. (2)

4 février 1777

La demoiselle Marie Véronique Damoville couturière en robes demeurante rue St André des Arts se plaint contre le nommé Lefèvre perruquier privilégié demeurant rue du Four et nous a dit qu'il y a environ 4 ans qu'elle a fait sa connaissance, il avait perdu son père, s'étant aperçu qu'elle l'aimait l'a engagée à venir demeurer avec lui, ce à quoi elle s'est déterminée il y a un an dans l'espérance qu'elle avait de se marier avec Lefèvre qui lui promit la foy du mariage et auquel elle s'est abandonnée et que depuis ce temps **elle a gouverné la maison du dit Lefèvre et lui a rendu les services que lui rendrait une fille domestique**, que lassée de ce que le dit Lefèvre ne satisfaisait pas à la promesse qu'il lui a faite de l'épouser elle s'est déterminée à quitter la maison et d'en emporter les effets à son usage, ce qu'elle a fait en présence de deux témoins, mais Lefèvre mécontent de sa résolution l'ayant rencontrée ce jour sur le midi l'a prise à bras le corps en la traitant de putain, lui a porté

(1) Y 13700.
(2) Y 13819.

plusieur coups et l'a enfermée dans sa boutique dont elle s'est évadée pour venir ici à la faveur de sa sœur. (2)

4 avril 1777

Est comparue Marie Anne Gotricau femme de Charles François Vadel gagnedeniers, elle marchande de marées demeurant rue de la Contrescarpe, **qui a consenti avec son mande se charger d'un enfant du sexe masculin** âgé de 11 mois qui lui a été remis il y a 15 jours par Marie Sophie France cuisinière au service d'une limonadière, qui en est la mère, attendu que **le sieur qui en est le père** et avec lequel elle a vécu pendant trois ans et qui se nomme Jean Baptiste Prelo **s'est engagé dans le régiment** de la marine et a rejoint **qu'elle est hors d'état de le nourrir**. (2)

15 mai 1778

Marie Marguerite Emée femme de Joseph Rigal demeurant rue des vieilles Thuilleries à l'hôtel de Pourcignac se plaint contre luy son mary de mauvais traitements qu'il luy a fait depuis environ 18 mois et qui continue à se comporter avec excès de brutalité et d'emportement, que le jour d'hier il l'a menacée de lui couper le col si elle ne lui avouait qu'elle avait eu affaire avec quelqu'homme, parce qu'il s'apercevait qu'il avait du mal [vénérien]. Mais comme le dit Rigal en avait lui-même quand il s'est marié et qu'il l'a gardé environ 6 mois, qu'il a été dans les remèdes pendant tout ce temps et que même la plaignante a eu du mal du dit Rigal, que la débauche de son mary tant de vin que de femme a renouvelé cette maladie, de laquelle il n'a point été guéri, puisqu'il n'a point voulu faire usage de remèdes prescrits par le chirurgien, **demande à être autorisée de se séparer de son mary**, à emporter ses hardes ainsi que tout ce qui lui a été donné par son père à son mariage. (2)

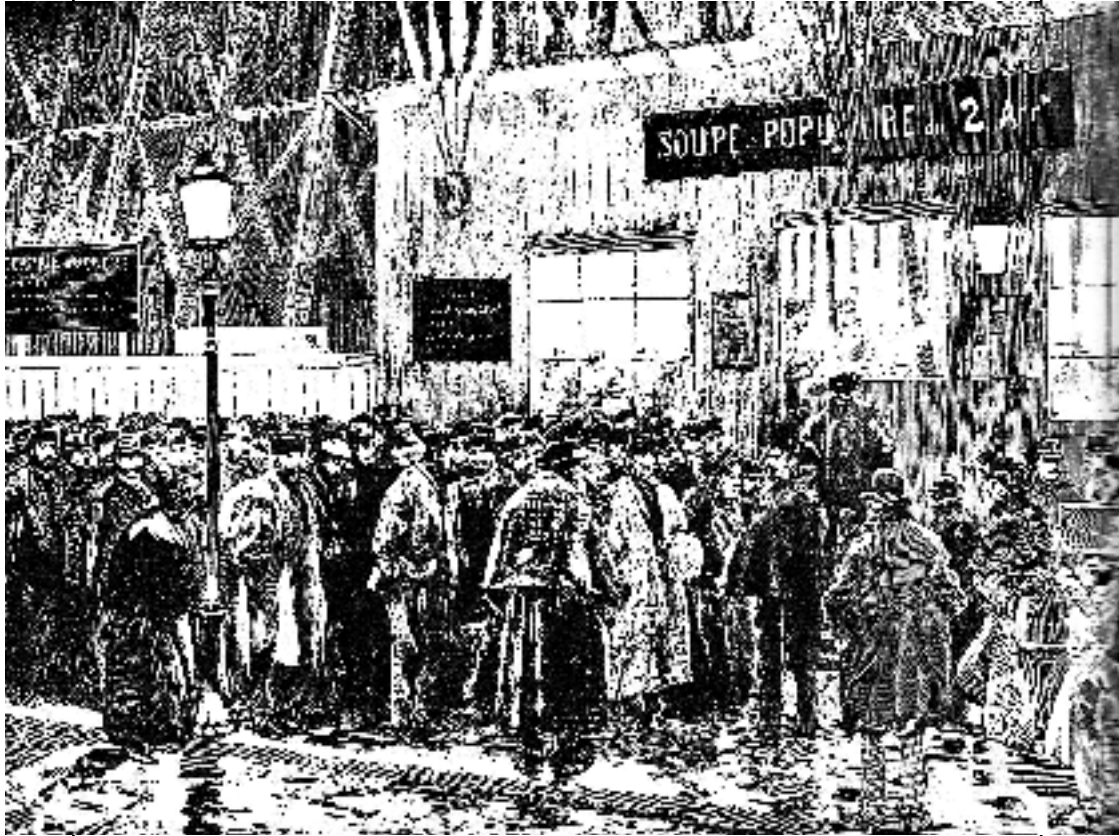
24 février 1780 - Lettre

Nous François Detang compagnon menuisier demeurant rue Saint-Marguerite et Marie France Warnier femme de moi demeurant rue du Four sommes convenus de ce qui suit.

Savoir que moi au moyen de mon évasion de la demeure de ma femme et des effets que j'ai emporté qui nous étaient communs **je promets ne l'inquiéter par la suite**... je promets de fournir à mon enfant resté chez ma femme 12 livres de pain par semaine et lui apprendre mon état et lui faire profiter de son travail.

et **moi femme m'oblige de ne jamais inquiéter mon mary** et luy abandonner les effets.

LES GUEUX CONTRE L'HISTOIRE



La soupe populaire rue Réaumur

sur «le Trimard »

« *Le socialisme réformiste à outrance, ou le réformisme modéré, ou même simplement communiste n'exprime qu'une chose : l'alliance des débris de la production et de la propriété individuelle (menacée de plus en plus par le capital et le travail non professionnel) pour exploiter sous forme de tendance démocratique, le prolétariat non professionnel et machinique...* ».

LE TRIMARD n° 3.

« *(la chambre syndicale et d'appui mutuel) n'est plus (en cette fin du XIXème siècle) une fin en elle-même elle fournit au groupement de combat, par l'élimination des concurrences redoutables, les moyens de lutter contre le seul capitalisme : elle écarte les sans-travail, dont la misère pourrait être exploitée contre les revendications corporatives* ».

Paul LOUIS, « *Histoire du mouvement syndical en France* », 1907.

« **LE TRIMARD** » : Journal « anti-collectiviste », « organe de revendication des sans-travail ».
7 numéros, bi-mensuel, 1897.
Simple feuille à la typographie serrée.

« **LE TRIMARD** » se veut le porte-voix, l'écho de cette population irréductible à tout découpage fixe et homogène, la plèbe des « sans-travail », des « gueux », des « non-professionnels », des « irréguliers ». C'est pourquoi sa parole en ce crépuscule du XIXème siècle demeure SOLITAIRE. Il y a bien en effet, un discours constitué sur et de la classe ouvrière – discours syndical et socialiste – ; il y a bien également un discours philanthropique sur la pauvreté et la misère – ô combien prolixe ! –, sur ce que le XIXème siècle appelle le « quart-état ». Mais il s'agit pour l'un comme pour l'autre de discours de pouvoir, de discours visant selon le journal, soit à l'exclusion, soit à l'annexion de la classe non-professionnelle.

« **LE TRIMARD** » tente pour sa part, de se dégager de ces deux types de discours de sujétion. Les « sans-travail », les « non-professionnels », les agents de la « production intermittente » et de la production « féconde », hors du métier, cette « immense masse mouvante et indifférenciée de travailleurs prêts à toutes les besognes et où, grâce au machinisme et à la division du travail, ouvriers qualifiés, manœuvres, hommes, femmes, enfants, se trouveront sur

un même plan, abandonnés sans défense en une bataille inégale » (1) forment le vaste référent de son propos, même si celui-ci peut, par ses 7 numéros, paraître quelque peu éphémère. Etant à notre connaissance unique il mérite de la sorte notre attention.

Nous savons que le prolétariat n'est pas – dans la tradition marxiste – une classe comme une autre puisqu'il est identifié à une conscience, à un devenir de sujet (historique). Ainsi, cette conscience s'auto-engendrerait dans le cours tourmenté de l'histoire. A la façon de l'ouvrier habile qui maîtrise son outil (au sens du **Trimard** qui l'oppose à la machine, celle-ci ne nécessitant aucun savoir, aucun sujet (2)) le prolétariat deviendrait le sujet possible de l'histoire. Au contraire, le LUMPEN (ou le « renégat » pour les praticiens du socialisme) est non seulement exclu de l'histoire, elle se fait d'ailleurs CONTRE lui, mais aussi de la PAROLE, même ouvrière. Selon les termes du Trimard le gueux est aux yeux du socialisme, un « abruti » : « *D'histoire, ils (les gueux) n'en ont pas ou à peine : leurs ancêtres se battirent et furent écrasés, eux attendent. Toutes les réformes, les programmes les indiffèrent, c'est cette indifférence que vous prenez pour de l'abrutissement* » (**Le Trimard** n°2). Dès lors ils ne peuvent gagner une identité sociale que dans l'acceptation de l'Assistance, seule possibilité de reconnaissance dans la parole de l'autre, seule forme -pour-les-autres posant leur existence singulière. Ce jeu, le journal le récuse ; il revendique au contraire cette différence et dégage la positivité de l'exclusion : c'est là son point de départ ou plutôt, la condition de possibilité de son discours et l'étrangeté de celui-ci.

Le TRIMARD n° 1 :

Nous,

Considérant : que dans la société moderne la productivité moderne est exprimée par le travailleur, devenu salarié.

Que la productivité la plus grande est exprimée par le salarié NON-PROFESSIONNEL, privé de tout métier fixe et formant l'armée de sans-travail.

Considérant de plus : que cette forme de production est la dernière venue et celle de demain, que la majorité de la classe productive passera peu à peu du côté du prolétariat non-professionnel, que le prolétariat non-professionnel réfléchit la liberté individuelle de l'homme, basée sur l'asservissement de la machine très perfectionnée. Nous nous opposons contre tous ceux qui sous la forme générale de résolution du conflit entre le travail et le capital, veulent la réalisation d'UNE FORME ECONOMIQUE vécue, représentée par la production

(1) Paul Gemähling : « **TRAVAILLEURS AU RABAIS - La lutte syndicale contre les sous-concurrences ouvrières** », 1910.

(2) Notons que l'image de la machine hante le texte : d'un côté elle « produit » le sans-travail et d'un autre côté elle rend possible la paresse ultérieure. Elle anticipe donc la liberté même si celle-ci se préfigure en misère « oisive ».

autoritaire et rétrograde du prolétariat professionnel, syndiqué et organisé par le métier, au prix de l'esclavage du prolétariat libertaire et sans profession attaché à la production machiniste, et créeront ainsi une forme nouvelle de l'exploitation du travail fécond par le travail pauvre.

Admettant en outre qu'actuellement toutes les revendications des trois branches du socialisme (broussisme, allemanisme, collectivisme) ne sont que l'expression de la lutte du prolétariat aisé, attaché à l'outil par l'apprentissage, contre le prolétariat miséreux attaché à la machine, nous nions la prétendue HARMONIE DU PROLETARIAT dont les misères de l'avis des chefs du socialisme seraient écartées par l'organisation du travail.

/.../ Nous déclarons admettre et proclamer comme base de la propagande et comme principe de la liberté, les intérêts et la mentalité des sans travail et des GUEUX, DONT LA VIE ET LES ASPIRATIONS REFLETENT SEULS LES INTERETS DE L'ENSEMBLE DU GROUPE SOCIAL, QUI A CONQUIS LA MATIERE, QUI PRODUIT BEAUCOUP ET FACILEMENT, et qui depuis des siècles est l'objet des duperies et des leures des exploiters du désespoir, qu'ils s'appellent chrétiens, bourgeois ou socialistes.

/.../ Considérant que toute forme économique a ses aboutissants moraux et intellectuels, nous faisons appel à tous les GUEUX DE LA PENSEE, à tous ceux qui créent pour le plaisir de créer, qui chantent pour la joie du chant. Nous nous tournons aussi vers ceux, qui froissés par les satisfaits de la vie, saisis de dégoût devant l'insuffisance de la vie humaine devenue métier civil, cherchent l'au-delà de la mystique beauté dans la soumission passive et le silence contemplatif.

La Rédaction.

Le TRIMARD n° 3 :

Qu'entendons-nous par ce mot : prolétariat ? L'ensemble des travailleurs soumis à certaines conditions d'exploitation mais tous capables d'un métier qualifié, en d'autres termes en possession d'un métier clair et bien défini. Prendre en main les intérêts de cette classe, c'était représenter réellement la démocratie.

Pouvons-nous en dire autant aujourd'hui ? Faut-il mettre hors de la démocratie ce peuple de déguenillés qui encombre les cités industrielles, se répand sur les grandes routes et subit tour à tour l'indifférence méprisante des heureux et l'insulte hautaine des chefs socialistes ? Loin de le penser, nous croyons et nous sommes en mesure de prouver, que cette armée de sans-travail constitue le gros de la démocratie et que c'est grâce à son action intermittente, mais souverainement efficace que la richesse engorge nos cités.

Le TRIMARD n° 4 :

Dans l'industrie où le machinisme est peu développé comme dans certaines manufactures, l'habileté professionnelle s'exerce profitable-

ment ; elle fait valoir ses prérogatives, elle organise des syndicats d'où les irréguliers sont impitoyablement exclus. Voilà comment les non-professionnels, travailleurs forcément intermittents attachés à la production la plus féconde, la production machiniste, trouvent dans la fraction des ouvriers syndiqués, une nouvelle classe antagonique.

H. Dagan.

Un ordre social encore actuel bien que dénié est ici désigné : le morcellement de la classe ouvrière en un prolétariat honorable, discipliné, syndiqué, qui travaille et un prolétariat « ignoble », irrégulier, non qualifié, parfois emprisonné et non syndiqué. Cette division n'est, pour le Trimard, à mettre au compte ni d'une dysfonction caractéristique, ni d'un clivage de substance, mais plutôt d'une topique propre au capitalisme machiniste qui s'il « concentre », d'un même mouvement, DISSOCIE, DISPERSÉ, INDIFFÉRENCIE. Ainsi, la plèbe qui intéresse le **Trimard** n'est pas une marginalité résiduelle (il dit : « la marge est MASSIVE ») mais une IRRÉGULARITÉ (sans cesse démultipliée, irrégularité par rapport aux « professionnels », mais aussi irrégularité dans la masse misérable même (3)). Irrégularité « forcée », fatale dans la production mais également irrégularité en regard de la raison politique prolétarienne (ou socialiste) : les gueux ne sont pas « réguliers » par rapport aux professionnels de la Révolution, déjà « demi-bourgeois » et le journal les y encourage. La plèbe des sans-travail doit, pour le **Trimard**, rejeter toute conscience extérieure à sa propre misère qui lui indiquerait les chemins d'un salut : elle ne peut être qu'irrévérencieuse et roublarde, naïve même, préférant encore les miracles et les chefs charismatiques au combat politique ou à la charité publique. S'il lui arrive d'user de cette dernière, par la ruse et l'escroquerie, elle en fausse l'efficacité : elle prend sans rien donner, palliatif momentané de ses ennuis. Elle ne se laisse nul part enrôler, capter : une armée de gueux est plus une horde qu'une armée de combattants, fussent-ils syndicalistes ou révolutionnaires...

(3) « Nous savons, écrit le **Trimard** n°3, que cette armée (de sans travail) a ses tirailleurs, ses IRRÉGULIERS, ses insoumis, ses déserteurs ; tels sont la prostituée, le marlou, le bachelier, le reporter, le camelot, le chanteur des rues ». Dépossédés du travail noble – celui du métier – les non-professionnels adeptes du **Trimard** se raccrochent à la norme ultime de la production et vont dans leurs rangs fouailler leurs propres irréguliers. Serait-ce que tout discours « social » fut-il aussi radical que celui-ci devrait nécessairement garder comme norme « dernière » celle de la production ? La réflexion contemporaine sur le marxisme et le XIXème siècle semble répondre affirmativement à cette question, en manifestant que par une sorte de perversion généralisée les damnés de l'industrialisation espèrent encore d'une production miraculeusement rendue meilleure...

Le TRIMARD n° 6, dialogue-feuilleton dont le "héros", trimardeur, est Purotin :

Purotin.— "(les gueux) ils ne sont ni athés ni déistes car si le ministère de Dieu leur donne un jour la croûte, ils crient Vive Dieu ! Au fond ils se foutent de toutes les idées, aucun dogme ne les fait esclave. Il faut vivre voilà ce qu'ils savent ! Pour cela ils surinent, dégringolent, pilonnent, sont patriotes, disent la messe et acceptent aussi indifféremment la soupe populaire avec une conférence sur Dieu, que celle des anarchistes ou socialistes avec une conférence contre Dieu". /.../

Le Monsieur (socialisant).— "Mais cependant il existe encore des tempéraments généreux, certains font du bien, il ne faut pas croire qu'on ne veuille rien faire ! "

Purotin.— "Oui, j'sais des philanthropes font l'aumône. Mais ils sont impuissants. Quand même ils voudraient, ils ne peuvent rien, qu'une dérisoire charité. Mais les gueux n'en veulent plus de cette charité, ils ont droit à tout — ils veulent vivre à leur tour, jouir des œuvres créées, manger, aimer, vivre au grand air, s'affirmer et ne plus ramper dans la boue. Pour cela ils sont capables de tout".

Le Monsieur.— "Très bien... Mais... la classe éclairée ? "

Purotin.— "... Merde ! ..."

Le refus des revendications d'usine (Golberg (4) écrit que la loi des salaires ne s'applique pas aux « non-professionnels ») et surtout de la « coopération » mise au point par les socialistes comme exemple et anticipation d'une gestion socialiste de la consommation et comme acquis social (thème d'attaque redondant dans le **Trimard** : au moins un article sur ce thème dans chaque édition) mani-feste la volonté d'une lutte contre toute politique d'**annexion** de la part du « social » qu'il soit bourgeois ou syndical. Derrière ta coopérative pointe la coopération dans un système d'échange perpétuant la coexistence insupportable de « la misère absolue et de la richesse relative ». Dès lors, le journal ne fera appel à aucune culpabilité et s'affranchira des codes institués (que répercutent les « professionnels » syndiqués ou les professionnels du syndicat) en réclamant un DROIT : le droit à la richesse au besoin sans le travail puisque c'est le non-travail du grand nombre qui la rend possible ; celle-ci doit alors être redistribuée aux gueux EN DEHORS de toute forme d'assistance ou de concertation : « *nous ne pouvons admettre le principe de la répartition, de la justice et de la moralité du travail* ». Précisons qu'il ne s'agit pas à notre sens d'un refus, « gauchiste » avant l'heure, du travail, mais bien plutôt d'une pensée qui se coulant en elle pousse à bout la logique du capitalisme, c'est-à-dire de l'accumulation élargie de la plus-value, réalisée au prix d'un déracinement du métier et d'une sérialisation de la main d'œuvre en « *un immense troupeau docile inorganisé, repoussé de partout, partout en*

(4) M. Golberg semble le principal rédacteur du journal. Son fils, anarchiste et mort sur l'échafaud est surtout connu de l'histoire du mouvement révolutionnaire.

abondance, toujours en quête de travail » (5). Ainsi, la richesse et la valeur étant devenues par le fait de la transmutation machiniste « indivises », les travailleurs non-professionnels, circulant avec elles d'un même mouvement, indifférenciés, interchangeables, ne peuvent émettre qu'une sorte de droit de préemption sur cette accumulation de valeur. Droit absolu, quasi NATUREL.

De la même manière, en réclamant « **la valeur créée par le chômage** » et non point le droit au travail – thème rémanent du syndicalisme – ils esquissent un cynisme revendicatif et parodique qui n'est d'ailleurs pas sans préfigurer celui du capitalisme lui-même, avec ses formes modernes d'assistance comme l'allocation chômage. Le « court-circuitage » de l'éthique revendicative et syndicale est de toute façon affirmé puisqu'il ne peut y avoir entre l'irrégulier et le travailleur intermittent d'une part et le patronat d'autre part, de CONTRAT revendicatif – la revendication étant par essence contractuelle – par lequel est négocié le partage de la plus-value. Cela est l'affaire du syndicat représentant la « production régulière » et est inacceptable pour le **TRIMARD**.

Le TRIMARD n° 6 :

UNE LOI DES SALAIRES EXISTE qui maintient la classe régulière des travailleurs dans l'exploitation capitaliste, mais pour les sans-travail, il y a beau jour qu'elle a disparue. Ceux-là, bien que faibles pour le moment, noyés qu'ils sont encore dans le flot de policiers, de soldats, de magistrats qui réagissent, ceux-là vont se fortifiant. Ils ne sont pas si avachis et si lâches que certains le disent, et leur révolte latente n'en sera que plus violente, car affaiblis par l'instinct de conservation, ils se viriliseront par l'instinct de jouir au moment suprême.

Le TRIMARD n° 5 :

Les chrétiens promettaient au fidèle le paradis après la mort. – Les socialistes ont trouvé mieux : 8 heures de toutes choses : sommeil, repos, travail. Les chrétiens projetaient leur mensonge dans Je tombeau. Les socialistes l'offrent dans la vie – là, tout de suite. /.../ Mais les plusieurs 8 sont déjà un fait – un fait capitaliste. /.../ Vos 8 heures sont les aboutissants du capitalisme machiniste, comme le sont la prostitution, la justice et le suicidé. Quel sale débalage que toutes ces réclamations».

Le TRIMARD n° 4 :

Montrer au pauvre son DROIT SUR LA SOCIETE, EN DEHORS de l'Etat, de la commune, ou de la municipalité ; lui montrer qu'il forme UN CORPS A PART et par cette raison qu'il a son terrain d'action ; voilà le but direct créé par mon énoncé.

(5) Paul Gemähling ; loc. cit.

De quoi découle-t-il ? DE LA NECESSITE ORGANIQUE DE LA POPULATION SUPERFLUE ET DE SON ROLE REGULATEUR DANS LE REGIME ACTUEL. /.../ Le pauvre s'administrant lui-même, s'imposant (voulant s'imposer) à la société, c'est juste le contraire de la solidarité et de la charité. Mais – objectent les moralistes – les malins s'en emparent ! et après ?

/.../ Sous le régime machiniste, LA VALEUR CREEE PAR L'ENERGIE HUMAINE SE SOCIALISE ET DEVIENT INDIVISIBLE, LA PLUS VALUE SE CREEE PAR LE TAUX DES INOCCUPES, PAR LA NORME DE LA PAUVRETE, PAR LE DEGRE DE SA DIFFUSION.

Il s'agit donc d'instaurer, en face de la valeur créée et calculable individuellement, la valeur ANONYME : c'est le droit à vivre des "inoccupés", des "non professionnels". Ce droit doit être catégorique ; il s'impose par la fatalité historique : la société marchande ou industrielle établit les prix, réclame les salaires. Cette forme concerne le travail individualisé. La société ne comprend pas le droit des inoccupés, des prétendus superflus. Il faut donc qu'ils s'imposent, qu'ils prennent dans la société l'anonymat qu'établit non plus la production ou la répartition équitable, mais le mécanisme des redevances, dues par la ruche à ses habitants. L'Assistance du pauvre par le pauvre, en dehors des politiques gouvernementales ou municipales qui concernent le capital et le salariat, devient primordiale. Au lieu de réclamer les 8 heures, le pauvre réclame la MAIN MISE SUR LA VALEUR CREEE PAR LE CHOMAGE.

Pour les anti-collectivistes du Trimard, conscience synthétique et pouvoir (ou leur revendication) ne peuvent naître que dans la situation de RÉGULARITÉ, c'est-à-dire de sédentarité et de durabilité (qu'elle soit celle du lien social ou celle de la pensée ou du sentiment (6)). Là où l'incertitude est nécessité, il ne peut y avoir de DISCOURS SOCIAL, COLLECTIF et TOTALISANT, de conscience synthétique et d'ailleurs le **Trimard** ne les appelle point. Ils authentifient pour lui « l'établissement » (la « petite vie » comme dit Purotin), la « reconnaissance sociale », le désir de pouvoir sur les autres : la parole du ventre, du besoin qui est celle du gueux, disparaît alors au profit de la « philosophie et de la grammaire » comme dit encore Purotin. Car la langue des « irréguliers » est celle du besoin sans cesse réitéré et par là même inapte à l'universalité du discours – langue de la répétition et non du concept que l'alcool peut seul enrichir, moduler. Le journal n'appelle à « aucune prise de conscience », il n'est le messie d'aucune révélation : il se donne pour objectif d'ACTIVER dans la masse des oisifs, un PRINCIPE VITAL, une FORCE ACTIVE ET CRÉATIVE du changement – sans pour autant qu'une raison vienne ajuster des moyens à des fins – irréductible à

(6) Le psychiatre Magnan au XIXème siècle écrit à propos de tous ces « irréguliers » (vagabonds, délinquants, déserteurs) : « Il n'y a plus de synergie, plus d'ADAPTATIONS RÉGULIÈRES ; on assiste à une véritable ataxie de la pensée, du sentiment, de la volonté, ataxie des fonctions psychomotrices – AUTOMATISME MÉDULAIRE. » Cité par A. Pagnier dans « **Du vagabondage et des vagabonds** », p. 29.

toute stratégie politique, « *Il faut tout désirer tout de suite* » sans pour cela s'abandonner à la rêverie romantico-libertaire ou utopique et à ses projections idéalisantes : « point d'utopie, un mouvement GERME, poussé avant tout par la faim » et le même Purotin « n'a pas d'idéal ». Point de dialectique non plus, une critique radicale « ne récupérant rien de l'ancien » : « Nous n'avons d'autre critique à faire que la négation de tout ce qui constitue la vie moderne, car seul le conflit de la pauvreté absolue et de la richesse relative peut REGENERER la société. » (**Le Trimard n° 1**).

Le TRIMARD n° 3 :

Nous ne prétendons pas avoir découvert la panacée qui guérira les maux de l'humanité. Nous n'apportons pas la recette du bonheur. Et nous pensons qu'il faut laisser aux professionnels de la politique la tâche assurément ingrate d'emprisonner la vie dans un programme et aux utopistes généreux le divertissement de décrire les salentes futures.

/.../

Nous participons au nouvel état social issu des transformations économiques, surgi malgré nous mais avec nous. Au lieu d'offrir à l'humanité les conceptions étroites et forcément enfantines de notre cerveau, nous agissons dans le sens de l'évolution moderne, nous inviterons amicalement ceux qui souffrent à se connaître et à prendre conscience de leur rôle historique. Il est probable que si les meurtris et les désespérés connaissent les causes matérielles de leurs maux, un APRE DE VIE les gagnerait ; la conscience de leur VALEUR INSOUÇONNÉE DECUPLERAIT LEURS FORCES et peut-être trouveraient-ils un dérivatif puissant à leur désespérance et des sources de joie inconnues.

Le TRIMARD n° 3 : (autre article)

Ne désespérez pas de la révolution ; les capitalistes plus révolutionnaires obéissant aux nécessités économiques déjouent tous les projets d'avenir ! Venez donc avec nous chanter les joies de la vie, L'OUBLI DES ŒUVRES CREEES et l'insouciance de l'avenir. LA SOIF DE VIVRE CONSTITUE LA SEULE NEGATION POSSIBLE.

Le TRIMARD n° 4 (dans le dialogue-feuilleton) :

Aujourd'hui donc la situation est nette. Economiquement, il est un groupe duquel dépend tous les autres. C'EST LE GUEUX. Economiquement encore, quoi que vous en disiez (aux socialistes), c'est lui le plus libre, le plus riche, par son GENRE DE VIE ; en conséquence il est le plus humain. Tant que ce groupe n'aura pas reçu satisfaction, la société sera inique et toujours nous serons sur la brèche pour gueuler notre haine d'insatisfaits, de froissés de la vie !/.../ Renégats, traîtres à la cause, ivrognes, r'fileurs de comètes, sont les seuls révolutionnaires de demain.

Les gueux – pour **le Trimard** – n'ont pas d'histoire au sens où le « mouvement ouvrier » reconnu possède « son » histoire. Cela ne veut pas dire qu'ils demeurent HORS histoire, mais simplement que celle-ci ne s'inscrit dans aucun « monument » et ne se reconnaît dans aucun « martyr ». Ces derniers pour la masse mouvante des irréguliers sont anonymes et silencieux, leur nom s'identifie à la foule miséreuse et ignorante de laquelle ils n'émergent jamais comme individualités. Les morts du mouvement ouvrier sont de l'ordre du nom, ceux de la misère du NOMBRE. L'existence des déclassés s'inscrit néanmoins dans une histoire. Non-écrite, mémorisée dans le seul savoir du quotidien et le souvenir des douleurs passées et présentes, elle est toute entière contenue dans le besoin ou la jouissance du moment sur le fond obscur de l'histoire LONGUE de la pauvreté, extérieure aux péripéties de l'histoire savante. Aucun déterminisme n'est vraiment cerné au-delà de cette accablante fatalité : uniquement des « mauvais coups » comme le note **le Trimard** à propos d'une manifestation « historique » de 1er Mai organisée par les organisations socialistes. Au fond, l'événement et l'historicité socialistes sont parodiques, mensongers, puisqu'ils vantent des révolutions RATÉES pour tenter de faire croire à l'imminence de la RÉVOLUTION RÉUSSIE !

Le TRIMARD n° 2 ("Le césarisme" de M. Golberg) :

"Il arrive aussi que cette "LIE", comme disent éloquemment Marx et Engels, contrecarre les projets du socialisme et du professionnalisme. Eloigné de la lutte sociale, le peuple miséreuse ne peut l'apprécier que par l'intuition passagère, par des intérêts fugaces. Il juge selon le degré de sa détresse suivant la température de la saison, suivant les espoirs réveillés. Ces mobiles de son attitude n'ont que des relations BIEN INDIRECTES avec la population ouvrière FIXE, avec le salariat REGULIER. Aussi c'est lui qui DESORGANISE les grèves, qui empêche une "entente générale" sur les salaires, qui se refuse d'admirer les bienfaits de l'ELOQUENCE socialiste, etc. C'est aussi lui qu'on trafte de renégat, quant on ne l'appelle pas "abruti"."

/.../ Le plus souvent, pourtant, le miséreuse est indifférent à toute action sociale ; s'il vote – ce qui est rare – il considère le suffrage universel comme un trafic et donne son bulletin au plus offrant. S'il s'abstient, il ne le fait pas par doctrine, mais par le sentiment net que la législation ne change rien à son état. Les luttes politiques, les ardeurs électorales, les promesses des élus lui apparaissent comme de simples combats de personnalités, sans aucune influence sur sa vie. "Jaurès, Doumer ou Barthou ? dit-il, qu'importe ! ils ne me nourriront pas". Fait bizarre ! La population la plus malheureuse de la société actuelle, la population qui aurait à former des griefs plus longs que tous les rapports des commissions parlementaires et tous les programmes socialistes, se tait. La population qui devrait à cause de sa détresse, être la plus renseignée sur la vie sociale, réclame à peine l'adresse d'un bureau de placement, d'un asile de nuit ou d'un bar à deux sous.

Le TRIMARD n° 6 :

LA SEMAINE SANGLANTE ;

Après avoir défilé entre les CIPAUX et les sergots, après avoir crié : Vive la Commune et accroché leurs couronnes, nos braves socialistes sont allés écouter la bonne parole en des meetings ou trinquer à la BATTUE, mais non VAINCUE de 71. Dénaturant les faits, estropiant l'histoire, les leaders ont pleuré sur les GLORIEUX MORTS. Mêlée aux âneries sentimentales, la phraséologie révolutionnaire a une fois de plus consacré l'organisation révolutionnaire. L'association du "prolétariat conscient de ses droits", la réglementation du travail, socialisation, etc, comme moyens et aboutissements de la TERRIBLE revanche prolétarienne ! En attendant on a rappelé aux révolutionnaires les armes puissantes dont ils sont les détenteurs (bulletin de vote, gros sous syndicaux !) et chacun confiant en l'heure proche de la justice sociale, s'en est allé coucher ! ...

Ainsi donc ces quelques séquences à la manière d'une FICTION sociale, tant ces textes apparaissent comme DÉPLACÉS (ou en « suspens ») par rapport à ce qui les côtoie en cette fin de siècle : la fonctionnalisation et la rationalisation de la surface sociale, la médicalisation de la misère et de l'irrégularité (7). Des techniques sont déjà au point qui s'essayent à mettre de l'ordre – avec un succès très contestable – au sein de cette frange fuyante et désespérée : « *on continuera à agir aveuglément et par conséquent à rester impuissant, tant que l'on aura pas adopté les mesures nécessaires pour connaître l'importance et la composition de l'armée des sans-travail, pour distinguer ses éléments divers, déterminer les traitements qui conviennent à chacun d'eux, discerner les individus eux-mêmes auxquels ils doivent être appliqués ; tant que l'on ne sera pas maître de réserver : aux invalides les asiles et les secours de toute nature que pourrait procurer une meilleure utilisation des ressources de la charité ; aux valides de bonne volonté, cherchant de l'ouvrage, une organisation destinée à leur en assurer, sous la réserve toutefois qu'une sévère sélection présiderait à l'admission dans les maisons de travail ; aux oisifs de profession, les rigueurs pénales, exercées de façon à être à la fois un moyen de répression et d'efficace action préventive !.../ Quant à l'application de cette méthode, nous considérons qu'elle ne peut être réalisée que grâce à la création d'une institution spéciale, d'un office central du travail et de la charité, instrument permanent d'investigation et de concentration, établi sur des points déterminés du territoire et qui associerait l'initiative privée et l'action publique* » précise Léon Lefébure en 1896 (8).

Il sera bientôt entendu...

Philippe HOYAU.

(7) « Il n'y a pas de question sociale qui ne soit doublée d'une question d'HYGIENE » écrit le Dr Jean Rochard dans son « **Traité d'hygiène sociale et de prophylaxie sanitaire** » de 1888.

(8) in « Les sans-travail ».

DES HEROINES SYMBOLIQUES ?



Les « vésuviennes » allant déposer une pétition à l'hôtel de ville - 1848 (Détail)

Celle qui écrit et celle qui parle :
Georges Sand et Louise Michel

C'étaient des femmes seules, célibataires, indépendantes surtout ; des femmes exceptionnelles ? Femmes de personne elles pouvaient ignorer la vie quotidienne, se donner à leurs activités multiples ; des femmes masculines ? Des femmes singulières sûrement, idéalisées, reconnues dans leur solitude même, solitude sans honte, grandiose plutôt. Que cet isolement soit voulu pour se démarquer des femmes opprimées, ou qu'il ait été produit pour les neutraliser en les rendant incomparables importe peu. Ce qui compte, ce qui me touche, c'est le lien qui manque, c'est le rapport qui fait défaut entre ces femmes d'exception et leurs contemporaines, entre celles qu'on nomme les pionnières du féminisme et les féministes elles-mêmes, celles des groupes militants. Suffit-il d'être porte-drapeau, d'être une représentation forte et imagée de l'histoire et de l'histoire des femmes ?

Il est sûr que leur vie individuelle est remarquable et compte beaucoup dans la constitution de leur rôle idéal : les diverses ruptures qu'elles ont faites avec la norme les classent d'emblée dans le rang des héroïnes positives, stimulantes pour aujourd'hui (dépeignons-nous mes sœurs), chaleureuses à notre esprit (hier déjà). Et pourtant de leurs vies individuelles, elles n'ont jamais fait principe ; aucune dialectique ne se pense entre leur propre vie de femme et leur engagement politique ; l'une est coupée de l'autre et ce cloisonnement même se revendique. Faisaient-elles déjà assez de scandale comme cela ? Ou était-il impossible de généraliser cette indépendance, cette émancipation là ?

Il y a de bonnes et de mauvaises raisons pour que l'histoire oublie ces contradictions et s'approprie, fixe en symboles des destins individuels ; il y a justesse et fausseté à proclamer ces femmes féministes tout autant qu'à les renvoyer à leur salut personnel et égoïste de femmes différentes des autres, plus courageuses ou plus chanceuses. C'est peut-être une question de dosage ou de point de vue : entre Marguerite Thibert qui remerciait le passé ou Edith Thomas qui se cachait un peu derrière les archives, on peut avoir d'autres exigences. A l'heure où la vie privée se veut politique (sans terrorisme inquisiteur...), on ne peut s'en tenir à la vie publique de l'héroïne, à son image sociale, à sa réputation.

George Sand et Louise Michel (il y en a d'autres, telle Flora Tristan) « sortirent de leur sexe » (c'est Proudhon qui le dit, à propos de George Sand) parce que l'une écrivait (« la vache à écrire »), l'autre parlait et exhortait (« la péroratrice »). Pour les retrouver derrière l'image aujourd'hui toute faite de leur héroïsme féministe il faut lire les quelques textes, toujours un peu accidentels, où elles s'expliquent sur leur féminisme distant de tout militantisme. Ces textes témoignent de leur émancipation singulière, du décalage entre leur réputation et leur pensée propre (signes de leur vie charnelle ou falsification voulue ?). Si la postérité a choisi, il apparaît, à les lire, qu'elles n'ont guère de doctrines, tout juste quelques principes, et qu'il faut reconstruire une démarche intellectuelle plus empirique que systématique – et contradictoire parfois.

GEORGE SAND : une intellectuelle et le féminisme

« ETRE MALE PAR LA VIRILITÉ, FEMME PAR L'INTUITION DIVINE » (*Voix des femmes*, 6 avril 48).

George Sand s'est retrouvée féministe malgré elle : son image et ses romans en firent tout de suite un porte-drapeau et un porte-parole sur fond d'un tapage romantique qui ne demandait qu'à se trouver des idoles : **La Gazette des femmes** mélange sans cesse les éloges avec le soutien politique à son divorce, et ses premiers livres font d'elle une idéologue en même temps qu'une romancière. « *J'avais fait du Saint-Simonisme sans le savoir* » écrit-elle lors de la réédition de *Valentine* en 1852. Elle peut et elle veut bien supporter cette réputation mais elle en refuse les conséquences : elle qui ne se refusait guère aux rencontres tient à rester étrangère aux femmes de 48 : « *Je n'ai pas l'honneur de connaître une seule des dames qui forment des clubs et rédigent des journaux* » (Lettre à **La Réforme** et à **La Vraie République**, 8 avril 48).

Ceux et celles qui savent comment elle resta à distance des Saint-Simoniennes et des femmes de 48 font état de son rôle d'avant-garde : son féminisme est la conséquence de sa vie même, il est peut-être limité et partial mais les libertés qu'elle a prises ont œuvré pour la libération globale de toutes les femmes. Il faut bien des noms et des images pour représenter une lutte... Tant pis si elle ne supporte pas d'être « *l'enseignante d'un cénacle féminin* » (cf la lettre citée) elle est un symbole qui dépasse les querelles de chapelles. Elle refuse donc la politique des femmes tout en se voulant « femme politique ». Comment s'y prit-elle ? Si elle changea souvent d'opinion politique, parcourant au long de sa vie l'éventail des engagements de la gauche à la droite, ses positions sur le féminisme, quant à elles, sont extrêmement stables. Elle établit des variations et des priorités entre les démarches individuelles et collectives, entre le désir d'égalité et la nécessité de spécificité de la femme du 19^{ème} siècle, et fonde son analyse sur la nature féminine. Ses articles, quelques lettres et quelques courts textes laissent entrevoir sinon une doctrine, en tous cas une opinion bien arrêtée.

« ET VOUS PRÉTENDEZ REPRÉSENTER QUELQUE-CHOSE QUAND VOUS N'ÊTES PAS SEULEMENT LA REPRÉSENTATION DE VOUS-MEMES ? » (brouillon de réponse à **la Voix des femmes**, adressée aux membres du Comité central ; mi-avril 48 ; publié en 1904).

Entre 1830 et 1850 George Sand croise les féministes, les Saint-Simoniennes au début des années 30, Flora Tristan et Pauline Roland, puis le groupe de **la Voix des femmes** en 1848 ; elle les croise et ne les rencontre guère.

On dit qu'elle a bénéficié des acquis des Saint-Simoniennes quant à l'amour libre mais qu'elle condamne leur morale : c'est une « *erreur impraticable* » « *dont l'opinion générale a déjà fait justice* ». Elle se rend aux réunions (lettre à son mari du 4 Février 31), et y voit le « *renversement de tout ordre*

social et des flots de sang à faire couler ». Elle s'est en fait trouvée d'accord avec une partie des femmes Saint-Simoniennes, celles du **Livre des actes**, les bourgeois du mouvement, plus inféodées au Père Enfantin que les prolétaires qui rédigeaient **La Femme Libre** : une lettre à Marie Talon de Novembre 34 montre que c'est bien la morale le point de litige avec le Saint-Simonisme des femmes : elle se félicite de ce que ses romans, **Lélia** et **Jacques** (qui appellent à la liberté de l'amour, c'est-à-dire à l'amour authentique), ne soient pas compris comme un appel à la révolte ; elle y affirme à la fois que le Saint-Simonisme des femmes est encore à faire, et que « *les femmes n'ont encore rien à dire, ce me semble* ».

Maxime Ducamp, et à sa suite Karénine, racontent qu'elle fut sollicitée pour être la Mère, égale du Père Enfantin et incarnation de la femme-messie : les Saint-Simoniens auraient vu dans les premiers livres de George Sand le parti de l'émancipation de la femme. Car ce n'est pas parmi la famille Saint-Simonienne qu'ils ont cherché la Mère, c'est en Orient ou parmi les célébrités (La Duchesse de Berry, par ex.). La demande à George Sand n'est pas invraisemblable mais il n'en existe aucune trace sauf chez les commentateurs qui ne s'entendent ni sur le médiateur, ni sur les dates. Flagrant délit de projection ? Où l'historien se laisserait aller au même mouvement que l'entourage de George Sand : la mettre à une place où, à elle seule, elle représenterait les femmes ? Ce qui est sûr, c'est que ses relations officielles avec le Saint-Simonisme pas-sent par les hommes, le chansonnier Vinçard ou le critique littéraire Gueroult, relations qui culminent en 1835 lorsque la Famille lui confectonne des étrennes pour elle et son fils. De son côté, elle oscille entre une sympathie évidente (« *j'aime le Saint-Simonisme parce que l'avenir qu'il offre aux hommes, est admirable de vigueur et de charité* » à Marie Talon) et une méfiance certaine : « *Mettez-vous au service d'une idée et non pas au pouvoir d'Enfantin* », refusez « *le fanatisme pour des hommes et des noms propres* » écrit-elle à Gueroult. Plus généralement, elle est très sensible à l'oppression de toute hiérarchie et de tout système ; cette indépendance, très célèbre, justifie la plupart du temps ses refus de s'engager mais masque en même temps ses choix politiques : elle est avec les Républicains (les destructeurs) loin des Saint-Simoniens (les rebatisseurs) écrit-elle à Vinçard ; elle ne dit pas autre chose aux femmes quand elle veut à la fois détruire le mariage tyrannique, s'en tenir à la morale ancienne... et laisser à d'autres le soin de trouver la solution. Ce n'est donc pas les Saint-Simoniennes mais globalement le Saint-Simonisme qui l'interpelle et lui fait problème ; sa vie de femme disparaît derrière les problèmes politiques.

Quelques années plus tard, George Sand rencontre Flora Tristan (en 1836) et Pauline Roland (en 1842). Autres héroïnes moins prestigieuses, ou en tout cas moins célèbres, elle aura de la sympathie pour l'une et de la haine pour l'autre. De Pauline Roland qui collabora avec elle à la **Revue indépendante** de Pierre Leroux à partir de 1844, elle dira : « *Je voyais aussi cette tête exaltée et généreuse, cette femme qui avait les illusions d'un enfant et le caractère d'un héros, cette folle, cette martyre, cette sainte, Pauline Roland* ». (**Histoire de ma vie**). Toutes deux ont en commun leur destin singulier qui fait

paraître délibérée leur volonté de rester seule dans la lutte, de s'en tenir, quant au féminisme, à leur individualité propre : Pauline Roland se bat seule en 48 en choisissant de faire enregistrer à Boussac, en compagnie de Pierre Leroux, son incapacité juridique à voter. Mais cette singularité affichée est aussi de l'individualisme, peu sororal, parfois même intolérant : Flora Tristan et George Sand se haïssent ; la première trouve George Sand démagogue avec les poètes ouvriers, stupide quand elle rend une bourgeoise amoureuse d'un prolétaire (cf ses remarques sur G.S. dans **Le tour de France**) ; la seconde ne comprend pas une femme qui abandonne sa fille pour son apostolat, cette mauvaise mère « impérieuse et colère ». A la mort de Flora Tristan en 44, George Sand s'occupe de sa fille amenée par Pauline Roland et écrit à un de ses amis : « *j'aimerais bien mieux que nous lui fissions un sort (à sa fille) que d'élever un monument à sa mère, qui ne m'a jamais été sympathique, malgré son courage et sa conviction. Il y avait trop de vanité et de sottise chez elle* » (Janvier 45, à E. de Pompéry). Il y avait aussi trop de ressemblance entre elles deux (1) : la littérature, des maris insuffisants et des divorces orageux ; la venue aux ouvriers et aux poètes prolétaires, même si l'une fit de l'apostolat pendant que l'autre s'adonnait à la philanthropie (à l'égard même de Flora Tristan en souscrivant, comme Pauline Roland, à l'**Union ouvrière**).

Toutes trois sont des **figures romantiques** plus ou moins concurrentes qui ne seront plus de mise, après 48 où on rencontre des **militantes**, lors de la Commune où se retrouvent des **révolutionnaires**. D'autres images d'héroïnes vont surgir, quitte à ce qu'aujourd'hui...

48, c'est une réalité révolutionnaire qui engage George Sand dans la politique, politique des hommes cela va de soi. Elle court à Paris et se met au service de la République, rédigeant les Bulletins officiels dans l'ombre de Ledru-Rollin. Sa polémique avec **La Voix des Femmes**, avec Eugénie Niboyet, est en général mis au passif de son féminisme (légendaire indépendance orgueilleuse et libération limitée à la vie privée).(2) Or derrière les incidents et les circonstances elle précise sinon son féminisme du moins sa position politique à l'égard de l'émancipation des femmes. La polémique éclate au grand jour à propos du vote ; les militantes féministes ne cesseront, à partir de 48, de faire appel aux célébrités pour dénoncer l'exclusion des femmes de la vie politique institutionnelle (de George Sand à Louise Michel en passant par Maria Deraismes) tout en faisant elles-mêmes des actions d'éclat (Jeanne Deroin en 1859 par ex.). Mais si aujourd'hui les

(1) La ressemblance va même jusqu'à la confusion : le 10 septembre 38, l'attentat de Flora Tristan par son mari Chazal est rapporté par les journaux comme étant celui de George Sand. (cf **Flora Tristan** de Dominique Desanti). Ce parallèle, présent hier et repris aujourd'hui ne manque pas d'intérêt en tant que tel : les femmes excentriques et exemplaires jouaient un rôle qu'on pouvait doubler pourvu qu'il ait la même fonction : celle de faire éclater une certaine image de la femme soumise. Pour la conforter on pour la transformer ?

(2) Cf. **La Voix des femmes** des 6, 9, 10 avril 1848. On y trouve à la fois une admiration sans bornes pour son « génie » et une certaine lucidité pour son statut d'exception (« elle a renié son sexe et son nom »). A les lire, l'initiative du plébiscite ne vient pas d'elles mais des **hommes**. Elles n'auraient fait que le reprendre à leur compte (celui du **droit des femmes**) en lui donnant ainsi un autre sens. En tous cas, elles se refusent à avoir voulu la prendre pour **drapeau**. Encore une fois, l'histoire s'était chargée de simplifier...

femmes célèbres acceptent souvent de servir de caution pour attaquer une loi sexiste (cf le manifeste des 343 pour l'avortement), les femmes du 19^{ème} refusent, trop solitaires ou trop seules plutôt ; pionnières trop scandaleuses déjà pour pouvoir jouer leur réputation ?

Ainsi donc, début avril, au club des Jacobins, on pose la candidature de George Sand à l'Assemblée nationale ; à son insu (1). Elle refuse et proteste par voix de presse, dans **La Réforme** et **La Vraie République**, dès le 8 avril, commence un brouillon de réponse à **La Voix des Femmes** sous forme de lettre adressée aux membres du Comité Central (publié après sa mort). Elle note dans ses **Souvenirs**, sans parler de cet incident, qu'il est insupportable que les femmes se fourvoient dans l'arène politique, que c'est de l'ordre du ridicule (c'est bien cette démesure qui l'avait choquée pour elle-même et forcée à protester) : « *quel que soit l'avenir, nos mœurs et nos habitudes se prêtent peu à voir les femmes haranguant les hommes et quittant leurs enfants pour s'absorber dans les clubs* » (7 mai 48). Pire même, elles y risquent leur réputation et la destruction des mœurs, antagonisme évident avec la libération des femmes : « *Comment ces dames entendent-elles l'affranchissement de la femme ? Est-ce comme Saint-Simon, Enfantin ou Fourier ? Prétendent-elles détruire le mariage et proclamer la promiscuité ? S'il en est ainsi, à la bonne heure, je les trouve très logiques dans leurs prétentions à la vie politique, mais je déclare que je me sépare personnellement et absolument de leur cause, qui, sous cet aspect, me devient étrangère. Alors je n'ai plus rien à dire. Je ne réplique pas, je ne discute rien. Je m'éloigne, et laisse à la morale publique le soin de faire justice de cette déplorable fantaisie.* » (Brouillon de réponse à **La Voix des Femmes**).

C'est le risque de perdre toute moralité qui retient George Sand, qui oscille alors entre le désir de minimiser la réalité de ces femmes (« *nous n'avons point trouvé jusqu'ici la protestation de ces dames assez significative pour qu'il soit nécessaire de la contrarier en la discutant* » 7 mai 48) et la colère devant leur erreur historique : « *Vous êtes donc coupables d'avoir retardé, depuis vingt ans que vous prêchez sans discernement, sans goût et sans lumière, l'affranchissement de la femme, d'avoir éloigné et ajourné indéfiniment l'examen de la question* » (Brouillon de réponse à **La Voix des Femmes**). Quel est donc l'erreur commise par-delà le ridicule de ces manifestations ? Quel rôle reste-t-il à la femme dans la vie politique ? George Sand seule peut nous le dire, elle qui est à la fois reine chez les hommes et roi chez les femmes (affirme Jules Janin. **La Gazette des Femmes**, Oct. 36) et tandis qu'elle invective les femmes, à la fois inconséquentes et coupables, elle reconnaît aux hommes une certaine disponibilité vis-à-vis de l'émancipation des femmes : « *Le principe d'autorité individuelle sans contrôle s'en va avec le droit divin, et les hommes ne sont pas généralement aussi féroces envers les femmes qu'il plaît à quelques-unes d'entre elles de le répéter à tout propos. Cela se voit une ou deux fois dans la vie, à l'occasion, mais elles seraient bien plus dans le vrai et dans la justice si elles reconnaissaient que la plupart des hommes sont très*

disposés en fait, au temps où nous vivons, à faire de l'égalité conjugale la base de leur bonheur » (brouillon de réponse à **La Voix des Femmes**). Bonheur qu'ils savent différer s'ils sont exigeants et veulent ajouter l'égalité juridique à l'égalité morale : *« il fuyait la société des femmes. On eut dit qu'il les haïssait, et pourtant la cause de leur émancipation avait en lui un défenseur opiniâtre. Il semblait qu'il se réservât pour le temps où elles seraient dignes d'être admises à l'égalité sociale, car il ne voulut jamais se marier. »* (**La Fauvette du docteur** 1844). Aux femmes de bien s'y prendre.

« EN ADMETTANT QUE LA SOCIÉTÉ EUT BEAUCOUP GAGNÉ A L'ADMISSION DE QUELQUES CAPACITÉS DU SEXE DANS L'ADMINISTRATION DES AFFAIRES PUBLIQUES, LA MASSE DES FEMMES PAUVRES ET PRIVÉES D'ÉDUCATION N'Y EUT RIEN GAGNÉ » (*Bulletin de la République* n° 12).

Son refus des féministes, plus que du féminisme, est un refus où le politique rationalise et justifie le psychologique. C'est dans un *Bulletin de la République* qu'elle accepte de parler publiquement des femmes en 48, du haut de sa responsabilité d'écrivain au service du pouvoir révolutionnaire.

L'erreur grossière, dit George Sand, c'est de privilégier la revendication des droits civiques au détriment du besoin urgent des droits civils (c'est à tort qu'elle comprend ainsi le féminisme des années 1830-1850 - cf **Révoltes Logiques** n° 1-2-4-6). En réalité, c'est elle qui établit des priorités : quitte à poser la question des femmes, il faut parler du mariage et du divorce, du travail et de l'éducation. Seule une femme majeure pourra faire de la politique ; il faut donc faire cesser la tutelle maritale (mais pas le mariage) et favoriser l'éducation, il faut rendre possible l'indépendance de la femme. Les femmes et le peuple se retrouvent : tous deux sont encore du côté de l'enfance : *« Nous voyons la cause de la femme et celle du peuple offrir une similitude frappante qui semble les rendre solidaires l'une de l'autre. Même dépendance, même ignorance, même impuissance les rapprochent ; même besoin d'enthousiasme facile à exploiter, même élan impétueux et sans rancune prompt à s'enflammer, prompt à se laisser vaincre par l'attendrissement, même vivacité d'imagination, même absence de prévoyance, même témérité ignorante des dangers et impatiente des obstacles, même mobilité, mêmes emportements, même résignation, mêmes orages, même ignorance des intérêts personnels les plus sérieux, même exclusion des intérêts sociaux. Et cette similitude s'explique par un mot, le manque d'instruction »*. (**Réponse à diverses objections**, Dec. 44, in **Questions politiques et sociales** 1879).

Bourgeoises, élitistes, les féministes ne servent qu'elles-mêmes, ce qui est bien peu ; tandis que George Sand, dont on dit son féminisme à la mesure de sa situation personnelle, refuse les luttes des femmes au nom même de son

cas individuel : « *Nous ne faisons pas un plaidoyer personnel. Il y a longtemps qu'au spectacle des maux de tous nous avons été forcés d'oublier ceux qui ne frappaient que nous-même. Nous ne faisons même pas un plaidoyer pour la cause des femmes ; nous ne séparons pas en causes diverses cette grande, cette éternelle cause des ignorants et des pauvres...* » (idem). C'est de culpabilité qu'il s'agit et c'est pourquoi sans doute sa perception du féminisme est si étroite ; finalement c'est de la femme du peuple dont il faut s'occuper en premier, la seule que George Sand veut aider en 48 (dans le Bulletin n° 12, elle décrit l'angoisse et la misère de celles qui n'ont le choix qu'entre un travail sous-payé et la prostitution).

George Sand n'est pas loin de ce qui sera la position du mouvement ouvrier jusqu'à aujourd'hui : le problème des femmes est secondaire par rapport à la lutte ouvrière ; les priorités de combat établies à partir d'une hiérarchie de l'oppression obligent à des priorités dans le temps : la lutte des classes passe avant la lutte des femmes et le succès de l'une entraînera le succès de l'autre ou inversement : « *l'homme n'étant pas libre, comment la femme pouvait-elle sagement aspirer à l'être plus que lui ?* » (**Bulletin de la République...**).

« IL NE FAUT PAS QU'UN HOMME OBÉISSE A UNE FEMME, C'EST MONSTRUEUX. IL NE FAUT PAS QU'UN HOMME COMMANDE A UNE FEMME, C'EST LACHE » (brouillon de réponse à **La Voix des Femmes**) ...

« VOUS SEREZ TOUTES DE GRANDS ORATEURS AU FOYER DOMESTIQUE » (**Bulletin de la République**).

Sa position et son engagement politique se nourrissent de réflexions, d'idées très précises quant à la nature et aux rôles respectifs de l'homme et de la femme.

Si la conquête des droits civils précède celle des droits civiques, les femmes n'ont pas mieux à faire que de rentrer chez elles au plus vite : « *quant aux femmes qui veulent commencer par les droits politiques, elles s'amuse à un enfantillage : Votre maison brûle, votre foyer domestique est en péril et vous allez vous exposer aux railleries et aux affronts publiques, quand il s'agirait de défendre votre intérieur et d'y relever vos pénates outragés ?* » (brouillon de réponse à **La Voix des Femmes**). Et ces droits s'enracinent dans les mœurs, qui commandent tout (puisque les hommes sont prêts, que les femmes le soient aussi) : « *Veillez être les égales de vos maris pour ne plus être exposées par l'entraînement de vos passions et les déchirements de votre vie domestique à les tromper et à les trahir. Veillez être leurs égales afin de renoncer à ce lâche plaisir de les dominer par la ruse...* » (idem). La volonté des femmes déterminera un nouveau droit qui déterminera une nouvelle morale qui... Ce n'est qu'à l'intérieur du foyer que les femmes peuvent être morales : c'est au nom de l'amour qu'elle lutte contre les unions mal assorties, et c'est surtout au nom de la conjugalité et de la maternité qu'elle dénonce le mariage irresponsable de son époque. Le lieu du combat est domestique, individuel donc ; la politique est hors jeu et la nature triomphe.

Tout d'abord en laissant à chacune le choix de sa liberté et de son degré d'oppression assumée ; entre le mariage qui privilégie l'époux, le divorce qui reste scandaleux et le célibat intenable à part en littérature, George Sand propose aux femmes de mesurer ces impasses et d'écouter en même temps leurs pulsions d'amour et de maternité. Les **Lettres à Marcie** de 1837 et la lettre d'Août 42 à Marie-Sophie Leroyer de Chantepie sont des suites de conseils parfois contradictoires mais qui témoignent d'un individualisme dont on voit bien maintenant qu'il est beaucoup plus qu'une simple justification : « *Maintenant, vous me demandez si vous serez heureuse par l'amour et le mariage. Vous ne le serez ni par l'un ni par l'autre, j'en suis bien convaincue. Mais si vous me demandez dans quelles conditions autres je place le bonheur de la femme, je vous répondrai que, ne pouvant refaire la société, et sachant bien qu'elle durera plus que notre courte apparition en ce monde, je la place dans un avenir auquel je crois fermement et où nous reviendrons à la vie humaine dans des conditions meilleures, au sein d'une société plus avancée, où nos intentions seront mieux comprises et notre dignité mieux établie...*

... L'amour, la fidélité, la maternité, tels sont pourtant les actes les plus nécessaires, les plus importants et les plus sacrés de la vie de la femme. Mais, dans l'absence d'une morale publique et d'une loi civile qui rendent ces devoirs possibles et fructueux, puis-je vous indiquer les cas particuliers où, pour les remplir, vous devez céder ou résister à la coutume générale, à la nécessité civile et à l'opinion publique ? En y réfléchissant, mademoiselle, vous reconnaîtrez que je ne le puis pas, et que vous seule êtes assez éclairée sur votre propre force et sur votre propre conscience, pour trouver un sentier à travers ces abîmes et une route vers l'idéal que vous concevez. » (à M-S Leroyer de Chantepie).

Mais la conscience individuelle ne supprime pas les devoirs ; elle s'y tient, même au milieu des difficultés : la responsabilité maternelle s'impose plus encore que l'harmonie conjugale : « *Les femmes qui prétendent qu'elles auraient le temps d'être député et d'élever leurs enfants ne les ont pas élevés elles-mêmes. Sans cela elles sauraient que c'est impossible. Beaucoup de femmes de mérite, excellentes mères, sont forcées par le travail de confier leurs petits à des étrangères, mais c'est le vice d'un état social qui à chaque instant méconnaît et contrarie la nature humaine. » (Histoire de ma vie, t. 4).* Cet antagonisme se résoud, pour la plupart des féministes d'alors, par l'élargissement de la fonction maternelle à l'ensemble de la société ; ce qui allait dans le sens de l'évolution sociale. George Sand, elle, est plus traditionnelle dans sa séparation du privé et du politique : c'est sa fille, Aurore Sand, qui rajoutera, dans le brouillon de réponse à La Voix des Femmes, un passage sur la socialisation des devoirs féminins (éducation, comptabilité, médecine) tandis que, par un mouvement inverse, l'écrivain George Sand insiste sur ses propres qualités de mère : « *J'aurais pu être bonne d'enfants ou institutrice* » (**Histoire de ma vie**).

Sans poser ni système ni doctrine, elle en arrive pourtant, en affirmant une nature féminine, à offrir une théorie très précise de la différence des sexes face au mouvement d'émancipation : « *Il ne nous est point prouvé, d'ailleurs, que l'avenir doive transformer la femme à ce point que son rôle dans la so-*

ciété soit identique à celui de l'homme. Il nous semble que les dames socialistes confondent l'égalité avec l'identité, erreur qu'il faut leur pardonner ; car en ce qui les concerne eux-mêmes, les hommes tombent souvent dans cette confusion d'idées. L'homme et la femme peuvent remplir des fonctions différentes sans que la femme soit tenue, pour cela, dans un état d'infériorité ». (**Souvenirs de 1848**, 7 mai). L'homme et la femme n'ont pas à être **égaux** au sens où ils seraient **pareils** mais ils sont **identiques** au sens où ils ne sont pas **différents** : l'égalité n'implique pas la **similitude** (cf. la réponse posthume...). Qu'est-ce à dire ? Que le caractère et le corps ont un sexe, mais non l'intelligence ; que l'égalité doit se trouver dans l'amour, le mariage et l'éducation, et la **spécificité** de la femme dans la maternité et l'affectivité. Que la mère n'est plus mineure à 80 ans et qu'il n'y a plus de domination à l'intérieur du couple, cet « être dédoublé » proposé par la nature.

Ce n'est que sur ce point que George Sand changera d'avis à la fin de sa vie lorsqu'elle placera l'égalité conjugale sous « la souveraineté de la loi de la reproduction » l'égalité naturelle effaçant, pour finir, les problèmes sociaux : « *O progéniture chère et sacrée, inspirons nous de toi et laissons dormir nos questions de préséance et d'égalité sexuelles tant que nous n'aurons pas assuré ton sort...* » (**L'homme et la femme**, Le Temps - 4 sept. 72).

« NOUS AUTRES, FEMMES ARTISTES, QUI POUVONS VIVRE PRESQUE COMME LES HOMMES, NOUS RESTONS FEMMES EN DÉPIT DE TOUT » (à Hortense Allart, Juillet 51).

Vivre comme un homme et rester femme permet à George Sand de faire de la politique dans le même temps où elle prêche à ses compagnes le contraire, de faire de la politique comme une femme de l'époque pouvait en faire, c'est-à-dire en dehors des institutions ; comme une femme devrait toujours en faire, pense-t-elle aussi. La femme ne peut avoir là aussi qu'un rôle **spécifique** : être une femme politique c'est se mettre à l'ombre du pouvoir sans imaginer le prendre. Après avoir suivi Michel de Bourges et Pierre Leroux, elle se glisse derrière Ledru-Rollin en se faisant rédactrice, au printemps 48, des **Bulletins de la République**, ce qui est exactement sa place : « *La femme peut bien, à un moment donné, remplir d'inspiration un rôle social et politique mais non une fonction qui la prive de sa mission naturelle : l'amour de la famille* » (**Histoire de ma vie**, t. 4). Inspiratrice et non instigatrice, la femme ne rencontre la politique que par instants fugitifs, exceptionnels ; et il n'est pas question de généraliser. En 1863, alors que certains voulaient la faire entrer à l'Académie, elle leur répond dans une petite brochure : « *La place des femmes n'est donc pas plus à l'Académie de nos jours qu'elle n'est au Sénat, au Corps législatif ou dans les armées, et l'on nous accordera que ce ne sont point là des milieux bien appropriés au développement du genre de progrès qu'on les somme de réaliser.* » (**Pourquoi les femmes à l'Académie ?**). Ces progrès qui sont des devoirs : « *ramener les bonnes mœurs et le charme de l'urbanité française par les grâces de l'esprit, par l'empire de la raison et par la douceur des relations* ».

Une révolte personnelle recouverte par le respect de la tradition, une force maternelle qui l'unit aux autres femmes et une vocation politique qui l'en éloigne, tel est le labyrinthe de son féminisme qu'elle sait individuel et exemplaire à la fois : « *Je relèverai la femme de son abjection, et dans ma personne et dans mes écrits... que l'esclavage féminin ait aussi son Spartacus. Je le serai, ou je mourrai à la peine* » (à Frédéric Girard, Avril-Mai 37). De sa personne à ses écrits, un glissement s'opère où le poids de sa personne lui donne des droits dans la lutte : « *Pardonnez-moi de vous parler avec cette vivacité, mon âge mûr et peut-être quelques services rendus à la cause de mon sexe par de nombreux écrits me donnent le droit de remontrance* » (lettre à Hortense Allart). Elle pouvait donc se permettre de se couper des autres femmes, de doser son féminisme jusqu'à l'édulcorer, ce qui comptait, c'était autre chose : « *Dans ce siècle qui a pour loi d'achever la Révolution française et de commencer la révolution humaine, l'égalité des sexes faisant partie de l'égalité des hommes, une grande femme était nécessaire. Il fallait que la femme prouvât qu'elle peut avoir tous nos dons virils sans rien perdre de ses dons angéliques ; être forte sans cesser d'être douce. George Sand est cette preuve...* » Victor Hugo la décrivait ainsi à l'occasion de sa mort ; « *elle était une idée* » écrivait-il aussi. **Preuve** et **idée** c'est sans doute cela être une exception-George Sand suggérait l'idée de la femme libre : elle fut investie d'un rôle où se jouaient pêle-mêle les différents désirs d'émancipation d'une frange de la société ; son nom a fonctionné comme une image qui autorisait à croire à la possibilité réelle d'un changement dans la situation de la femme. Mais ce qu'elle prouvait ne l'intéressait sans doute pas ; il lui suffisait de se prouver à elle-même, ce qui lui permettait d'échapper à une attitude de revendication propre aux féministes. Il n'y a pas là un désir d'expliquer et de justifier à la fois le choix d'une lutte individuelle d'un côté, et la volonté de se servir d'une héroïne, fût-ce contre son gré, de l'autre ; mais de poser la question : comment est-il possible qu'une femme représente les autres femmes sans creuser le fossé entre une célébrité et l'anonymat séculaire des autres ?

* * *

Victor Hugo savait bien qu'une seule femme ne suffisait pas pour ouvrir la voie de l'émancipation : il soutient et collabore à **La Voix des Femmes** en 1848, il est accueillant à Louise Michel, jeune fille poète de 1850, il est l'ami de Louise Michel révolutionnaire.

De l'amante romantique à la pure révolutionnaire, on entre dans un temps où la femme est reconnue peu à peu comme un être politique. Contrairement à 48, il devient imaginable que la femme soit présente à l'événement et la Commune en témoigne ; hors de toute structure bien sûr ; quelques années plus tard, l'organisation du mouvement ouvrier remettra les femmes à leur place (cf **Révoltes Logiques** n° 5). Ainsi Louise Michel est féministe, pour nous et pour ses contemporains, par son appartenance à la Commune où les femmes, avant même d'être revendicatrices, **prouvent** quelque-chose qui n'est pas simplement de l'ordre de l'identification masculine : en les appelant

Pétroleuses (on parlait des Vésuviennes en 48...) on neutralisait bien, par l'injure, un comportement spécifiquement féminin dans un espace défini au masculin.

Louise Michel n'a rien à voir avec George Sand : on la dit laide, vierge, sainte, sorcière même ; George Sand plait, elle est polygame, provocatrice, amante et mère plutôt ; deux femmes différentes mais qu'on imagine très bien dans leurs excentricités respectives. Et c'est d'ailleurs ce qui les rapproche : on raconte d'elles deux, elles racontent d'elles-mêmes, comment elles portèrent des habits masculins (George Sand souvent, Louise Michel parfois) comment elles signèrent d'un nom d'homme (Louis Michel pour les premiers articles parisiens). Issues de familles bâtarde, elles bénéficient toutes deux d'une éducation qu'on réserve aux garçons, ou plutôt d'une liberté qu'on laisse rarement aux filles, même à la campagne. Aussi se retrouvent-elles tentées par l'écriture et sensibles à la vie politique. Mais là s'arrête le rapprochement : l'une était riche, l'autre non ; la première fut d'abord un écrivain ensuite une femme politique, la seconde fut une militante difficilement doublée d'une femme-écrivain. Ce qui réunit le destin de ces femmes, c'est cela qui les pose, comme d'aucunes disent, en pionnières. Ce qui les sépare, c'est comment elles monnayent ces destins avec le réel qui les force à se trouver une voie singulière d'expression. Et c'est cela finalement le plus intéressant parce que le plus ambivalent par rapport à leur révolte première.

Je laisse donc de côté les désirs d'écrivain de Louise Michel, bien que ses démêlés avec Marguerite Tinayre (qui signe Jean Guétré) ne manquent sûrement pas d'intérêts politiques et féministes (1). Quant à ses opinions et ses engagements féministes, ils ne sont pas absents. Sans être déterminants, ils ont pourtant leur place ; on pourrait même dire qu'au cours de sa vie, elle en parlera de plus en plus.

LOUISE MICHEL une combattante sûre de ses droits

« VOUS ETES DES HOMMES, ET MOI, JE NE SUIS QU'UNE FEMME, ET POURTANT JE VOUS REGARDE EN FACE » (à son procès. *Gazette des tribunaux*, 17 déc. 71).

Elle qui se disait en 1861, dans une réponse à un article sur la femme-écrivain, « bas-bleu obscur », eut une réputation et une postérité riches en qualificatifs extrêmes, héroïques ou injurieux : elle est à la fois la Jeanne d'Arc de la

(1) Marguerite Tinayre écrit la première partie de *La misère*, Louise Michel la seconde ; puis Louise Michel se refuse à collaborer pour la seconde partie des *Méprisées*. Elle dit dans ses *Mémoires* (p. 219) que c'est son propre choix révolutionnaire qui les sépare. Il resterait à savoir ce qui les avait réunies, toutes deux femmes et écrivains ; pour quelle raison aussi Marguerite Tinayre voulait un pseudonyme masculin ?

Commune et la Théroigne de Méricourt de la République, la nonne rouge, l'ange du pétrole, la virago populacière, la reine de l'écume, la pythonisse, la prêtresse de la Révolution, l'Euménide de la Commune, la pucelle de Belleville, une Don Quichotte en jupon ; la druidesse de l'anarchie finit par dire Edith Thomas (2) qui s'y met elle aussi. C'était sans doute témoigner de son ascendant mais bien peu la définir ; seule sa mère restait dans la mesure en la qualifiant d'« artiste en révolution ». C'était une façon de la comprendre autrement qu'en femme révolutionnaire masculine ou caricaturale et c'était plus signifiant.

Cette démesure est aussi la sienne. « *Tu mentais contre toi terrible et surhumaine* » écrivait Victor Hugo en Déc. 71 (**Toute la lyre**, Viro Major), premier sans doute à comprendre pourquoi elle exagérait ses crimes ; exagération et mensonges du procès de 71 qu'on retrouve dans ses **Mémoires** et dont on peut dire qu'ils n'avaient pas pour seul but de se faire valoir : elle savait la femme plus susceptible d'être niée dans ses croyances et dans ses actes ; sans doute sentait-elle le besoin d'en dire et d'en faire plus pour se faire reconnaître simplement comme elle-même, dans un espace étranger aux femmes : « *Un homme prisonnier n'a à lutter que contre sa situation, telle que les adversaires la lui ont faite ; une femme prisonnière a non seulement la même situation, mais encore les complications de l'intervention des amis qui lui attribuent toutes les faiblesses, toutes les bêtises, toutes les folies !* » (**Mémoires**, p. 192). Elle savait donc le prix à payer pour, sinon s'égaliser, du moins être identique à l'homme ; par les outrances, et par la maîtrise aussi : « *Souvenez-vous de ceci, femmes qui me lisez : on ne nous juge pas comme les hommes. Quand les hommes, même de mauvaise foi, accusent d'autres hommes, ils ne choisissent pas certaines choses, si monstrueusement bêtes, qu'on se demande si c'est pour tout de bon...*

... Et il faut qu'une femme ait mille fois plus de calme que les hommes, devant les plus horribles événements. Il ne faut pas que dans la douleur qui lui fouille le cœur elle laisse échapper un mot autre qu'à l'ordinaire.

Car les amis, par la pitié qui les trompe ; les ennemis, par la haine qui les pousse, lui ouvriraient bien vite quelque maison de santé, où elle serait ensevelie, pleine de raison, avec des folles qui, peut-être, ne l'étaient pas en entrant. » (**Mémoires** p. 274).

Mieux vaut donc provoquer la caricature que de passer vraiment pour folle ; tout en tissant en même temps, comme dirait sa mère, la toile de sa révolution : Avant la Commune, Louise Michel rencontre la **Société du Droit des femmes** présidée par le très modéré Léon Richer et ce n'est pas un hasard : à travers ses **Mémoires** on la voit très consciente de sa difficulté d'être femme quand on est une institutrice qui se veut aussi écrivain. Si elle signe ses articles Louis Michel, entre 1860 et 1870, c'est pour accroître ses chances de publication, dit-elle. Lors de la Commune, elle se veut tout le temps sur un double front : chez les hommes et chez les femmes. Elle appartient en effet aux deux comités de Vigilance de Montmartre et ce n'est pas une

(2) Beaucoup de dates et de références sont tirées du livre d'Edith Thomas sur Louise Michel et ce travail en fait largement usage...

double adhésion de principe. Elle veut à la fois :

– que « *les femmes affirment leur droit et leur devoir de prendre part aux deuils de la patrie* » (13 janv. 70, à propos de la mort de Victor Noir) ; leur « *droit au péril et à la mort* » (à Ferré, en prison) c'est-à-dire le droit à une vie politique ;

– se battre comme un homme, dit-elle elle-même ;

– mettre en œuvre les forces propres des femmes : leur détermination, leur sens de l'administration, leur dévouement aux soins.

Elle voulait tout cela à la fois, ce qui lui permet de mettre à sa place sa masculinité, de souligner ses moments d'identification. « *J'y allais en homme* » écrit-elle dans ses **Mémoires**, non pour décrire ses combats, mais pour raconter son éducation de petite fille consciente du sexisme de l'instruction. Elle s'habille en homme pour rentrer tranquille le soir, ou le 18 mars 71, en garde nationale, pour ne pas attirer les regards. Mais surtout « elle se bat comme un homme », c'est beaucoup plus choquant que d'en prendre les insignes extérieurs, le nom ou l'uniforme. Était-ce bien nécessaire ?

En n'hésitant pas à se conduire comme un homme et à faire peu de cas de son aspect physique, elle a la certitude de ne pas contredire son être de femme, bien plus, d'exprimer spontanément et avec force son droit à vivre autant qu'un homme, mais à sa façon. Elle dit de Marie Ferré qu'elle avait la douceur de la femme et l'énergie de l'homme ; comme si la dualité était une issue à la révolte. George Sand, et d'autres encore ne diraient pas le contraire. Bisexualité certaine d'elle-même, ou compensation maladroite ?

L'important était de se donner la **possibilité** de l'égalité et cette possibilité dépend fondamentalement de l'instruction : ce sera une de ses préoccupations constantes et une des seules réformes à laquelle elle s'intéresse pendant la Commune. L'éducation est **le droit** qu'il faut imposer aux institutions et à la société ; tous les autres se prennent.

« **NOUS SOMMES PAS MAL DE RÉVOLTÉES, PRENANT TOUT SIMPLEMENT NOTRE PLACE A LA LUTTE, SANS LA DEMANDER** » (**Mémoires**, p 81).

« *Rassurez-vous encore, messieurs, nous n'avons pas besoin du titre pour prendre vos fonctions quand il nous plaît !...*

Vos titres ? Le temps n'est pas loin où vous viendrez nous les offrir, pour essayer par ce partage de les retaper un peu.

Gardez ces défroques, nous n'en voulons pas.

*Nos droits, nous les avons. Ne sommes-nous pas près de vous pour combattre le grand combat, la lutte suprême ? Est-ce que vous osez faire une part pour les **droits des femmes**, quand, hommes et femmes auront conquis les droits de l'humanité ? » (**Mémoires**, p. 85).*

Ce qui est « exceptionnel » chez elle, c'est la conscience qu'elle a de n'avoir rien à **payer** à la société pour se donner le droit d'exister, de n'avoir pas à monnayer par des devoirs (de bonne épouse, de bonne mère ; comme le proposent souvent les féministes du 19ème) ses droits de citoyenne. Elle voit

même qu'il est inutile d'offrir aux hommes, pour les « aider », la force des femmes ; car ils en auront nécessairement besoin...

Cette force des femmes, qui étaye leur droit, a la violence de ce qui fut longtemps contenu : « *Gare pour le vieux monde le jour où les femmes diront : c'est assez comme cela ! Elles ne lâchent pas, elles ; en elles s'est réfugiée la force, elles ne sont pas usées. Gare aux femmes !* » (p. 106). Cette force en a aussi la pureté, au sens où elle ne fait pas de compromis, où c'est une pureté révolutionnaire qui ridiculise tout désir de gouverner : « *Soyez tranquilles ! Nous ne sommes pas assez sottes pour cela ! Ce serait faire durer l'autorité gardez-la afin qu'elle finisse plus vite !* » (p. 83).

Elle a confiance dans les femmes, elle a confiance dans la femme dont elle souligne sans cesse la détermination, quasi naturelle ; et elle n'hésite pas à octroyer aux femmes la force qu'elle leur suppose : lors de la Commune, elle rajoute des signatures à ses textes. « *Il m'est arrivé presque toujours dans mes manifestes de me servir de noms d'honnêtes femmes du peuple, pour qu'elles aient part aux idées d'éducation et de dignité des femmes* ».

La présence des femmes au combat lui importe donc ; ce n'est pas pour elle seule qu'elle prend des droits. Le 18 septembre 70, elle accompagne des femmes à l'Hôtel de ville pour prendre des armes et aller défendre la ville de Strasbourg ; ce fut un échec, on l'emprisonna quelques heures ainsi qu'André Léo et ce fut tout. Fin novembre, des femmes qui veulent se faire enrôler sollicitent le comité de Vigilance de Montmartre. Malgré son désaccord, Louise Michel, avec le comité, les accompagne « *comme femmes afin de partager leurs dangers, mais non comme citoyennes* » (**Les Pétroleuses**, p. 59). Elle fera deux jours de prison.

Comme femmes mais non comme citoyennes : elle a beau dire, elle demeure partagée entre deux révoltes et elle n'en mesure pas toujours les conséquences concrètes, c'est-à-dire sa place, la place des femmes dans la lutte. Elle sait pourtant, par ailleurs, décrire les qualités féminines propres à la vie sociale et politique.

« LES FEMMES, JE LE RÉPÈTE, NE COMMIRENT PAS DE LACHETES : CELA VIENT DE CE QUE, NI LES UNES NI LES AUTRES NOUS N'AIMONS A NOUS SALIR LES PATTES. PEUT-ETRE SOMMES-NOUS UN PEU DE LA RACE FÉLINE. »
(**Mémoires**, p. 131).

Elle a dit, lors de son procès, être à l'origine du Manifeste de l'Union des femmes, section féminine de l'Internationale, **Union des femmes pour la défense de Paris et le soin aux blessés**. Or c'est Elisabeth Dmitrieff qui en est l'organisatrice, Louise Michel est directement affiliée à l'Internationale ; plus même, le comité de Vigilance de Montmartre n'eut pas toujours de bons rapports avec l'Union. L'Union a des activités définies pour les femmes : la défense de Paris alliée aux secours des blessés et à l'organisation du travail. Louise Michel n'y est pas mais elle y reconnaît un style d'action, tout en

s'inscrivant parallèlement : par une adresse aux citoyennes de Montmartre, fin novembre 70, où elle leur demande de veiller, c'est-à-dire de participer à l'administration de la cité ; par la mise en place d'une ambulance. Elle fait bande à part et je ne crois pas que cela soit par hasard. Elle préfère la charité à un travail d'organisation sociale global comme le veut l'Union. Quand elle raconte dans **La Commune** comment elles fondèrent l'ambulance de Montmartre en faisant la quête dans les églises et chez les riches, on imagine bien comment il lui fallait agir seule et à sa façon ; indépendante elle aussi, incapable de se plier ou même de participer à un groupe organisé. Mais cela justifie-t-il sa distance à l'égard des groupes de femmes ? Définir la place des femmes dans la vie politique, c'est donc, soit affirmer sans hésitation, et Louise Michel le prouve, le droit des femmes au combat armé, soit faire appel à la charité maternelle, présente en toute femme. (Elle est scandalisée qu'on refuse aux prostituées le droit de soigner les blessés. (**Les Pétroleuses** p. 123)). Quoi de nouveau, dira-t-on ? Les femmes n'ont-elles pas toujours tenu ce rôle ? Sauf justement que Louise Michel veut **à la fois** se battre et soigner : être elle-même dans la lutte, c'est utiliser **en positif** les qualités féminines qu'on invoque en général pour reléguer les femmes aux arrières de la politique ; d'ailleurs, on soigne aussi à l'avant-poste : le devoir des ambulancières est de « *panser, sur le lieu même du combat, les blessures faites par les balles empoisonnées de Versailles, de prendre, quand l'heure l'exige, le fusil comme les autres* » (**La Sociale**, 25 avril 71). Mais ce double rôle semble peu reconnu par les hommes de la Commune (cf **Les Pétroleuses**, p. 161) ; est-ce le signe d'une subversion certaine de la part des femmes ?

Ce qui est sûrement de la subversion, c'est la façon dont elle, elle pratique la charité. En prison, elle n'est pas la prisonnière passive devant l'institution, elle y est aussi active que les bonnes sœurs, toujours préoccupée par le sort des femmes miséreuses, des prostituées surtout (cf Edith Thomas, p. 124). Elle les prend en charge comme pour combler le fossé qui les sépare d'elles : « *Dans les prisons de Versailles où elle languit près de 6 mois, elle était adorée de toutes les femmes qui s'y trouvaient entassées. Elle écrivait les lettres des unes, raccommodait les effets des autres, aidait les mères à soigner leurs marmots* » (Paule Mink **Les mouches et les araignées**). Cette générosité légendaire est sans doute ce qui l'éloignait le plus des révolutionnaires et des militantes plus classiques. C'est une générosité qui s'adresse à tous et qui se sert de tout : elle s'accorde avec les bonnes sœurs de Saint-Lazare mais aussi, plus tard, avec la Duchesse d'Uzès, Séverine, Sarah Bernhardt... Là, il est clair, que cette subversion charitable lui est propre et ne peut servir de principe politique... La politique de Louise Michel oscille entre la certitude de la détermination révolutionnaire des femmes et la nécessité d'utiliser leurs qualités traditionnelles ; sauf qu'il faudrait d'abord les employer envers elles-mêmes : les femmes opprimées sont souvent loin de pouvoir entrer dans la lutte.

« **TOUTES LES FEMMES ENGAGÉES DANS LA LIGUE DOIVENT RECONNAÎTRE QUE LA GUERRE ET LA PROSTITUTION NE SONT POINT LE BUT POUR LEQUEL LES MÈRES ÉLÈVENT LEURS ENFANTS** » (**manifeste de la ligue internationale des femmes révolutionnaires**, 27 août 1882).

Quand elle propose une organisation des femmes en 1882, avec quelques anciennes Pétroleuses, quand elle propose une grève des femmes tant qu'elles n'auront pas l'égalité, elle fonde son analyse de l'oppression des femmes sur l'état de prostitution généralisé. La situation de l'ouvrière est catastrophique parce que la situation de la femme l'est aussi :

« Et le salaire des femmes ? Parlons-en un peu ; c'est tout simplement un leurre, puisque, étant illusoire, c'est pire que de ne pas exister. Pourquoi tant de femmes ne travaillent-elles pas ? Il y a deux raisons : les unes ne trouvent pas de travail ; les autres aiment mieux crever de faim... Il y en a qui tiennent à la vie. Alors, poussées par la faim, le froid, la misère, attirées par les drôles et les drôlesses qui vivent de ça – il y a des vers dans toutes les pourritures – les malheureuses se laissent enrégimenter dans l'armée lugubre qui traîne de Saint-Lazare à la Morgue. » (**Mémoires**, p. 84). La prostitution est le vice premier ; la supprimer, c'est rendre possible un travail honorable pour la femme et l'instruction est le fondement de cette suppression. Ces thèmes sont présents tout au long de sa vie, de La Commune à ses conférences anarchistes et résumé sa perception de l'oppression : l'instruction attaque la prostitution au travers de l'action politique. Tout le reste en dépend...

Louise Michel répète souvent que la prostitution est aux filles ce que l'armée est aux garçons, qu'on doit refuser la pâture des passions autant que la boucherie des rois ; c'est le sens de la ligue qu'elle veut fonder en 1882 : la lutte des femmes se comprend toujours dans l'espace social tout entier, même si la femme y joue un rôle particulier. La femme œuvre aussi pour le peuple, tout autant exploité qu'elle. Il est entendu qu'elle seule se délivrera de la prostitution, mais également : *« que le sexe fort est tout aussi esclave que le sexe faible, qu'il ne peut donner ce qu'il n'a pas lui-même et que toutes les inégalités tomberont du même coup, quand hommes et femmes donneront pour la lutte décisive. »* (**Mémoires**, p. 100).

Encore une fois, c'est d'une double appartenance que Louise Michel témoigne avec plus ou moins de difficultés. Dénoncer la particularité de l'oppression des femmes ne permet pas d'en déduire une politique nouvelle ; et d'abord parce que les femmes, plus démunies, sont plus incapables. Elles les exhorte et les valorise, et se dit en même temps que la réalité est toute autre... Les prisons confirment l'étendue et l'importance de la prostitution mais l'irritent aussi contre les femmes dont elle se veut et se dit différente : elle n'aime pas leur bavardage et prendrait bien l'une pour battre l'autre (Edith Thomas, p. 114) ; tout simplement, elle préfère la compagnie des hommes : *« Il sait qu'il ne peut y avoir échange d'idées entre les autres prisonnières et moi, parce que, plus ou moins, elles ont les qualités et les défauts des femmes et que, précisément, c'est ce que je n'ai pas. »* (à Ferré, Edith Thomas, p. 117). Tous ses discours généraux sur et pour les femmes ne serviraient-ils qu'elle-même ? ou un idéal, encore loin de la réalité qu'elle rencontre ? Mais est-ce la peine, en attendant, d'être misogyne ? Curieux mélange que la révolte individuelle et la haine des femmes ; pas si rare que cela d'ailleurs...

« FEMME, J'AI LE DROIT DE PARLER DES FEMMES »
(Mémoires, p. 85).

Louise Michel parle des femmes mais parle peu de l'ouvrière ; on la voit participer, en 1869, à une « société démocratique de moralisation » dont le but est de faire vivre les ouvrières de leur travail, gageure presque insoutenable au 19^{ème} (1) ; elle dit, dans ses **Mémoires** avoir soutenu une grève de fileuses à Lille avec l'argent de ses conférences (vers 1880). Or en posant en premier le problème de la prostitution avant celui du salaire féminin, elle s'isole des femmes qui luttent à l'intérieur du mouvement ouvrier sans rejoindre pour autant les féministes préoccupées par l'accession à leurs droits. Si son discours sur la prostitution peut sembler plus contemporain que d'autres, il est difficile de savoir dans quelle mesure elle y voyait le point de départ d'une lutte de femmes. On a plutôt l'impression qu'elle s'en tient à un état de révolte et que pour le reste, toutes ses forces sont absorbées par son entrée impétueuse dans la vie politique. Cela explique probablement son refus de se battre pour le vote des femmes, refus qui se comprend aussi par son rejet des revendications dites féministes ou féministes bourgeoises. (Il faudrait par ailleurs analyser la place de la lutte pour le droit de vote entre 1848 et 1940 ; elle n'a sans doute pas toujours eu le même sens politique).

C'est parce qu'elle n'a que le mépris anarchiste pour l'autorité et les titres (masculins par définition, ajoute-t-elle) qu'elle se désintéresse des élections et du droit de vote des femmes ; elle n'imagine en aucun cas qu'on pourrait utiliser sa célébrité de femme pour lutter contre les préjugés masculins. Elle refuse par deux fois, en 1880 et en 1885, d'être présentée aux élections : la première fois les comités anarchistes d'arrondissement la sollicitent, elle et Paule Minck ; la deuxième fois, un groupe de femmes (Maria Deraismes, Léonie Rouzade, Mme Edmond Adam) l'inscrit sur une liste de candidatures féminines. Les deux fois, elle proteste :

« Je ne puis m'élever contre les candidatures de femmes, comme affirmation de l'égalité de l'homme et de la femme. Mais je dois, devant la gravité des circonstances, vous répéter que les femmes ne doivent pas séparer leur cause de celle de l'humanité, mais faire partie militante de la grande armée révolutionnaire. Nous sommes des combattants et non des candidats... »

Les candidatures de femmes ont été proposées, cela suffit pour le principe ; et comme elles n'aboutiraient pas, et dussent-elles même aboutir, elles ne changeraient rien à la situation. Je dois donc, pour ma part, prier nos amis de retirer mon nom ». (**La Révolution sociale**, Janv. 1881). C'est à la fois par refus de croire à une représentation possible du peuple et par conviction que les problèmes sont ailleurs (« le prix dérisoire du travail des femmes », la prison, le trottoir) mais aussi parce que les luttes des femmes si spécifiques soient-elles, se fondent dans la Révolution. Nous sommes des combattants dit Louise Michel ; était-elle bien sûre que ses compagnes se faisaient entendre aussi bien qu'elle ? Combien de femmes de militants étaient obligées de

(1) Un an plus tard, l'assistance devient l'objectif premier, témoin cette annonce dans **La Marseillaise** : « La société démocratique de moralisation par le travail fait appel à tous les citoyens pour l'aider à fonder des orphelinats et des asiles de vieillards. Nous faisons également appel aux instituteurs et institutrices pour la création de cours professionnels gratuits, de 6 h à 9 h du matin, pour les enfants en apprentissage. Pour le comité d'initiative, Louise Michel » (21 juillet 70).

rester chez elles ? Combien de militantes étaient des « cantinières » de la lutte ? Ni combattante, ni candidate, l'idéal de Louise Michel semble être celui de l'homme révolutionnaire. Elle a la force d'y adhérer ; comment pensait-elle que, **pratiquement**, cela puisse se généraliser ?

Alors que des images s'imposaient, au 19e siècle, pour représenter une lutte dans un va-et-vient parfois peu clair entre le mouvement ouvrier et des prises de conscience féministes, le début du 20e siècle commémorait les naissances ou les morts de ces héroïnes à intervalles rapprochés (1) : elles n'étaient plus des figures de proue nécessaires, mais des pionnières à qui on devait reconnaissance. Il n'était plus temps de s'interroger sur leur indépendance et leur individualisme délibéré ; elles n'étaient plus celles qui ignorent les autres femmes en lutte, celles qui seraient bien capables de misogynie : elles devinrent la mémoire de celles qui n'avaient pas eu de nom, la représentation de celles qu'elles n'avaient pas voulu rejoindre. Paradoxalement, elles avaient plus « fait pour leur sexe » dans leur solitude que dans la solidarité... renvoyant à l'oubli toutes les femmes anonymes (autre paradoxe : on peut haïr les femmes et plaider leur cause ?...).

Leurs difficultés à être solidaires n'étaient pas superficielles. Elles se sentaient réellement différentes des femmes rencontrées, comme si elles croyaient que les qualités négatives qu'elles leur trouvaient étaient des signes indubitables d'une nature immobile, pendant qu'elles se pliaient à leur destin d'exception. A l'inverse, la solidarité ne peut être effective que lorsqu'une femme comprend ce qu'elle déteste chez les autres femmes comme un potentiel de révolte au mieux, comme des contraintes historiques conjoncturelles au pire ; lorsqu'elle pense qu'elle est une femme étrangère aux autres peut-être, mais pas réellement différente. Or cette double appréhension des femmes nous concerne toutes : il y a celles qui luttent seules et celles pour qui ce serait contradictoire avec ce pour quoi elles se battent. Et les femmes célèbres d'aujourd'hui se contentent souvent d'un accord affectif mais lointain, sans partage réel de la vie quotidienne où se tisse l'étoffe des luttes.

Pour les héroïnes du 19e siècle, on pourrait dire qu'elles n'avaient pas le choix, que les risques qu'elles prenaient de vivre comme elles l'entendaient ne leur laissaient sans doute que la possibilité d'être putains ou héroïnes. Mieux valait donc forcer sur l'idéal, les caricaturistes ne se gênaient pas pour autant... C'est ce chemin-là peut-être qui rend les héroïnes féministes si personnelles, si personnifiées, comparées aux héros du peuple qui semblent toujours représenter une entité abstraite.

George Sand et Louise Michel (Flora Tristan, Elisabeth Dimitrieff ...), sont des figures à la fois pour le socialisme et pour le féminisme. Or l'accord

(1) Cf les dossiers de la bibliothèque Marguerite Durand.

n'est pas toujours simple à faire. Les féministes peuvent être bourgeoises, celles qui sont dans des groupes socialistes sont parfois très critiquées par leurs camarades masculins, d'autres encore inféodent le socialisme au féminisme et non l'inverse. L'isolement de George Sand et de Louise Michel les situe au cœur de ces problèmes : on pourrait les dire d'accord avec le mouvement ouvrier lorsqu'elles minimisent la lutte des femmes par rapport à la lutte des classes, se conformant ainsi avec les théories dominantes ; mais en même temps elles s'écartent des « femmes socialistes », Saint-Simoniennes ou Communardes, quand elles refusent leur dépendance et leur assujettissement. Elles se mettent à la place des hommes, dira-t-on ? C'est vite dit quand on sait leurs qualités féminines. Ce serait plutôt comme si leur salut personnel les obligeait à ne pas prendre de risques idéologiques... Alors, les femmes Saint-Simoniennes ou celles de l'Internationale paraissent plus proches des inorganisées telles les féministes de 48 ; la ligne de partage se fait bien entre les groupes et les femmes seules.

Reste que ces héroïnes dérangent. Rares sont en effet les femmes du 19e siècle qui s'intéressent si peu aux droits à conquérir, qui choisissent sans hésitation la révolution rêvée par les hommes et qui ne se soucient pas de plaider pour l'égalité homme/femme dans la démocratie et la république naissantes. Elles sautent une étape pour elles-mêmes. Conséquence de leur succès personnel ou lucidité suprême ? Reconnaissons qu'elles ont fait écran jusqu'à aujourd'hui et qu'il faut les remettre à leur place.



PHENOMENOLOGIE DES TRAVAILLEURS DE L'ETAT ou le massacre des innocents

(suite et fin)

« Nous sommes tous fonctionnaires de la société.

« Les syndicats ont été un moyen de faire pénétrer un peu de cette idée dans la vie économique. Dans l'ordre économique en effet, le caractère social des fonctions n'est que faiblement ressenti ; en fait il n'est qu'indirect. Elles ne mettent en rapport que des individus, au service d'intérêts individuels ; or les intérêts individuels sont naturellement antagonistes les uns des autres : de là des conflits... de là, l'aspect chaotique des relations économiques. Par le syndicat, on a espéré introduire un peu d'ordre dans cette anarchie. Le syndicat, en effet, groupe les travailleurs d'une même profession (à peu près seulement) comme sont groupés dans chaque administration, les employés d'un même service public.

« Ainsi le syndicat a été le moyen de diminuer la distance qui séparait, sous ce rapport, les fonctions économiques des fonctions publiques et d'imprimer aux premières un caractère social plus accusé. »

« Le syndicat n'est donc, en définitive, qu'une pauvre et imparfaite image de ce qu'est l'organisation administrative ».

Emile Durkheim,

Débats sur les syndicats de fonctionnaires,
in **Libres Entretiens** de l'Union pour la Vérité, 1908 (pages 253-254).

Résumé de la 1ère Partie : Les premiers épisodes de cette fable-apologue hégélienne racontaient comment les stratégies d'assujettissement mises en œuvre par l'Etat à l'égard de ses employés passaient de techniques spectaculaires, telle que la prestation de serment, à des techniques de pouvoir plus fines, capables de susciter cet « esprit propre à chaque branche d'administration » que prônait Talleyrand au 1er Consul.

Stimulants matériels (avancement, retraite, etc) et stimulants idéologiques (séparation des fonctionnaires des salariés du « privé », constitution en Corps, etc) seront complémentaires utilisés de façon à saisir les individus et à leur donner cet indispensable amour de l'Etat nécessaire à toute forme de gouvernement. Longue histoire qui voit le travailleur de la collectivité se faire prendre par l'Etat et devenir ce porteur de l'universel, propédeutique de l'idéal socialiste.

Reste que la positivité proposée par l'en haut n'aurait sans doute pas été suffisante pour entraîner l'adhésion des appendices de la machine d'Etat si ceux-ci n'y avaient pas mis beaucoup du leur...

4ème épisode : l'amour du Corps

Pourtant, bien des fonctionnaires résistent. Résistances politiques à un gouvernement, mais aussi résistances à l'Etat. Ainsi des instituteurs (cf. 1ère Partie), ou des postiers qui, apparemment ne croient guère aux vertus du service public ; c'est pour cette raison qu'en 1856, on les contraint à porter l'uniforme : « *Le besoin de surveillance des employés s'est toujours fait sentir. En 1856, de nombreux détournements commis par les facteurs des postes amenèrent le Directeur Général à la résolution de faire faire une enquête qui démontra tous les dangers de la non-surveillance des facteurs qui vivaient perdus et isolés au milieu de la population parisienne. C'est à la suite de cette enquête que l'uniforme a été obligatoire même hors du service et que la police a été chargée de la surveillance du personnel* » (AN, C 3141). L'uniforme ayant ainsi cette fonction paradoxale de singulariser, différencier le facteur par rapport aux passants de la rue, et par là, de le rendre repérable et contrôlable par la police.

En 1881, les télégraphistes du Bureau central de Paris inaugurent la pratique du sabotage dans les services publics : La grève étant impossible, on eut recours au « mastic ». *Un beau matin, Paris s'éveilla dépourvu de communications télégraphiques. Pendant quatre ou cinq jours, il en fut ainsi. Le haut personnel de l'administration, les ingénieurs avec de nombreuses équipes de surveillants et d'ouvriers vinrent au bureau central, mirent à découvert tous les cables des lignes, les suivirent de l'entrée des égouts aux appareils. Ils ne purent rien découvrir* » (1).

Les employés des ministères eux-mêmes, s'ils ne vont pas jusqu'au sabotage, opposent néanmoins à leurs chefs la force d'inertie de la résistance passive au travail. Témoignant devant la Commission de 1871, le Directeur général de l'Enregistrement et des Domaines demande plus de discipline encore : « *Dans l'Intérêt du travail, il pense que les ministères doivent rester à Versailles. A Paris, les employés ne peuvent habiter que dans les quartiers excentriques. Comme ils ne peuvent point par suite de leurs faibles ressources prendre leur repas dans les restaurants, ils doivent déjeuner chez eux et n'arrivent que vers dix heures ou dix heures et demi. Le courrier dépouillé, on ne commence guère le travail sérieux que vers onze heures. Il est impossible de se livrer à un travail de tête pendant quatre ou cinq heures de suite, de là les conversations de cabinet et de couloirs. A Versailles au contraire, les employés ayant de faibles distances à parcourir, vivant en famille **sous les yeux pour ainsi dire de leurs chefs**, donneraient un travail bien meilleur marché.*

(1) *Le Travailleur des PTT*, septembre 1905, cité par Emile Pouget, *Le sabotage*, p. 9.

M. le Directeur Général, pour rendre sa pensée plus nette, prend l'exemple de l'atelier du timbre qui a fourni à la Commune 25 hommes et 15 femmes ». Témoignage d'en haut sans doute, qui juge que les employés ne travaillent pas assez, mais témoignage confirmé par les justifications que donnent les employés de leur mauvaise volonté à la « productivité ».

Dissidence encore chez les cheminots (2) : gares et ponts détruits en février 1848, grève générale et syndicalisme ensuite (les travailleurs du réseau Etat disent clairement en 1891 : « *Nous ne sommes pas des fonctionnaires ; nous sommes aussi des exploités* » (3) et répètent en 1897, au congrès du Syndicat national leur volonté « *de n'être assimilés sous aucun prétexte, en quoi que ce soit, au fonctionnarisme* » (4), montée du courant révolutionnaire au sein du syndicat au début du siècle, et qui verra la démission de Guérard, et même enfin anti-patriotisme (5), les cheminots démontrent une volonté de résistance peu compatible avec le fonctionnariat soumis.

(2) Rendue plus agressive par le statut contradictoire qui est le leur. Les cheminots, en effet, ne sont pas véritablement des « travailleurs indirects de l'Etat » (la formule est du ministre des Travaux Publics Viette), ils sont donc peu protégés de cette violence patronale des Compagnies telle que la définit, par exemple, un Gustave Noblemaire, directeur du PLM : « *Le devoir de l'employé est la conséquence et le résultat des droits du patron* » (cf. De l'Angle Beaumanoir, **La traite des Blancs au 19^{ème} siècle**, Paris, 1883 ; cf. aussi ce règlement du PLM de 1893 : « *Je soussigné..., admis dans le personnel de la Compagnie des chemins de fer du PLM, en qualité de..., déclare me soumettre à toutes les dispositions des règlements intervenus ou à intervenir dans le service de la compagnie et à accepter notamment les suspensions de traitement, retenues, amendes et mise en charge qui pourraient m'être appliquées en raison de mes fonctions* » (cité in **Le Réveil des Travailleurs de la voie ferrée**, 10 janvier 1893). Mais les cheminots ne sont pas davantage des travailleurs du privé, puisque le service public leur interdit la grève, le service public consistant en effet à « *maintenir, quelles que soient les circonstances, les installations fixes, le matériel roulant et le personnel suffisant pour assurer, sur toutes les relations et dans les délais : fixés, tout le trafic voyageurs ou marchandises qui pourra se présenter* » (Henry Roy, rapporteur à la Chambre, cité in Elie Fruit, **Les syndicats dans les chemins de fer en France (1890-1910)**, Paris, 1976).

Ce statut contradictoire des cheminots, qui en fait de « quasi-fonctionnaires » (Tolain) jusqu'à la nationalisation, est l'effet du statut contradictoire des chemins de fer dans l'hexagone : service public, avec en particulier des servitudes militaires et possession de Compagnies privées. Dès 1838, commenceront des débats vifs sur le rachat des compagnies par l'Etat. On sait que celui-ci se fera au coup par coup, en fonction des faillites : en 1878, les compagnies des Charentes et de Vendée, en 1908, le réseau Ouest, alors « *tombé au dernier degré de l'anarchie et du désordre* » (Barthou, cité in Elie Fruit, op. cit., p. 28). On verra plus loin que cette question du rachat sera l'un des points forts de la demande d'en bas et de la constitution du cheminot en homme étatisé, nationalisé.

(3) Cité in Elie Fruit, op. cit., p. 68.

(4) *Ibid.*, p. 134.

(5) *L'amour de l'Etat et de la patrie est si peu développé que c'en devient inquiétant pour les jusqu'aux boutistes de la grandeur nationale : Franc-Nohain écrit dans l'Echo de Paris du 29 mars 1914 :*

« *Dans un langage énergique, celui-là n'a pas craint de prendre à partie le défenseur de la loi de 3 ans, le défenseur des officiers : les officiers – de la « clique » !... la patrie ? une « bêtise » !*

« *Et l'orateur expliqua sa conception personnelle de la défense nationale, et comme quoi « pourvu qu'il eût de quoi vivre », il se moquait un peu d'être allemand ou français.*

« *Le courageux et intelligent citoyen (...) : c'est le secrétaire du syndicat local des chauffeurs de l'Ouest-Etat.*

« *C'est donc un fonctionnaire, un fonctionnaire de l'Etat, qui « se moque d'être allemand ou français », considère les officiers comme une « clique », la patrie comme une « sottise », – et ce fonctionnaire serait, de par ses fonctions, en temps de guerre, un des premiers chargés de participer à la mobilisation. »*

De même, au moment des discussions sur le statut des fonctionnaires, les travailleurs municipaux rappellent qu'ils sont des travailleurs manuels, qu'ils n'ont aucune fonction d'autorité ni de gestion, qu'on ne saurait donc les considérer comme des fonctionnaires : « *Les travailleurs municipaux de France et des colonies, réunis à Marseille en Congrès national corporatif, les 12, 13, 14 et 15 septembre 1907 (...) déclarent une fois de plus qu'ils n'ont rien de fonctionnaires ; réclament du corps législatif la discussion dans le plus bref délai de la modification et de l'extension de la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats* » (AN, F 7 12537). En 1908, le secrétaire de la Fédération des Transports et du Syndicat des Omnibus récidive et dénie « *aux travailleurs municipaux et à ceux des services concédés la qualité de fonctionnaires, puisqu'ils ne détiennent aucune parcelle d'autorité* » (ibid.). Il est vrai que le statut des fonctionnaires alors en discussion aboutit à l'interdiction du droit de grève pour les employés. Reste que « *les employés des tramways de Lyon qui, pour rendre impossible la circulation des « cars », avec des renégats pour wattmen, coulaient du ciment dans les aiguilles des rails* » (Pouget, op. cit., p. 47) ne font pas non plus preuve d'un amour exagéré de leurs « devoirs »...

Alors, comment la positivité du service de l'Etat apparaît-elle, non plus comme stratégie d'en haut, mais comme demande d'en bas ? Pourquoi la demande d'Etat chez les fonctionnaires ? Pourquoi est-ce de l'en bas que sort la demande de fonctionnarisation ?

Car, parallèlement aux résistances multiples qui s'opposent de manière discontinue au dressage d'Etat et à l'assujettissement des appendices de la machine d'Etat, parallèlement et **d'une manière paradoxalement complémentaire**, se mettent en place et un autre discours et une autre pratique.

« *Qu'on nous rende à nos chefs, que les mutations soient faites par eux* », s'écrit une institutrice de Saint-Denis sur Loire, en mai 1897, dans une lettre adressée à Francisque Sarcey (6). D'où vient donc cette demande de chefferie **interne** ?

On a pu se convaincre plus haut, à propos de la normalisation disciplinaire des instituteurs, que leur dressage n'était pas le seul fait des inspecteurs, primaire ou d'académie, ni des préfets, et que les pouvoirs locaux, pour l'essentiel les maires et les curés, intervenaient aussi – et de façon fort efficace – dans cette fabrication de l'instituteur copie-conforme. Ici, c'était un maire qui protestait contre l'absence de respect que marquait l'instituteur à son égard, ailleurs un autre inspectait, en compagnie du curé, la classe et ses travaux.

(7) Francisque Sarcey avait rendu compte dans les **Annales**, du livre de Léon Frapié, **Institutrice de Province**, qui disait la vie difficile des institutrices dans les années 1890. Il concluait sa série d'articles par un appel aux maîtresses d'école leur demandant leur point de vue sur leur situation. Les trois lettres citées se trouvent à l'INRD, Collections historiques, A. 9040 (J).

Ces interventions municipales comportent parfois une si évidente mauvaise foi et une si grande animosité à l'égard de l'instituteur de village (pour des raisons généralement politiques ou idéologiques) que les préfets eux-mêmes peuvent être obligés de prendre la défense de leurs subalternes et d'intervenir contre les maires dans des mesures qui prennent en compte et « le sens de l'Etat » et la conjoncture politique. Ainsi voit-on le préfet des Pyrénées-Orientales écrire au maire de Tresseres, le 25 août 1853 : « *D'après les renseignements qui me sont parvenus, votre conduite à l'égard du sieur Py, instituteur de votre commune, est extrêmement blâmable ; au lieu d'accorder votre appui à cet instituteur, comme vous êtes tenu de le faire, vous cherchez, sans cesse, les moyens de lui nuire et de le noircir auprès de vos supérieurs. Enfin, le sieur Py, dont la conduite a toujours été irréprochable, est en butte, de votre part, à des persécutions et à des outrages qui sont de nature à lui enlever toute autorité sur ses élèves et à rendre ses fonctions bien pénibles. Vous lui avez retiré le secrétariat de mairie, bien qu'il soit d'usage de confier ces fonctions à l'instituteur public, comme étant, d'ordinaire, le seul capable de les exercer, et dans le but d'augmenter son faible traitement. Vous l'avez accusé d'avoir commis, dans la rédaction du rôle de la rétribution scolaire de 1852 des irrégularités, pour se faire allouer une somme qui ne lui était pas due, et il a été reconnu que votre plainte à cet égard n'était nullement fondée* » (AD., P-O, 1 T 88). De fait, on trouve sans cesse des lettres de protestation ou des plaintes des instituteurs, adressées à l'inspecteur ou au préfet, à propos des mauvais traitements auxquels les soumettent les autorités autres qu'académiques. Et, comme c'est en bas que les pressions sont les plus fortes, c'est en bas que l'on va essayer d'obtenir une « indépendance d'Etat » pour s'opposer à la dépendance communale, c'est en bas que l'on va mettre en avant la positivité du fonctionnariat, c'est-à-dire les grandeurs du service de l'Etat, service public, contre les petites et les mesquineries de la politique locale. Si en effet, aujourd'hui, le « public » apparaît à la fois comme le lieu de la « sécurité de l'emploi » et, pour le peuple, de la promotion sociale, c'est-à-dire de la promotion hiérarchique, moyennant évidemment la soumission aux chefs, il n'a pas toujours été évident qu'on restait fonctionnaire à vie. Quant à le devenir, on sait que les administrations communales embauchent toujours plutôt sur recommandation qu'en fonction des compétences. Rien d'étonnant dès lors à cette demande d'Etat : elle signifie l'indépendance à l'égard du pouvoir politique le plus proche, le pouvoir local. Avec, évidemment, les conséquences de cette « conquête » : l'indépendance se transforme en esprit de Corps et en corporatisme, la liberté à l'égard des autorités locales se change en soumission aux chefs.

Contre le favoritisme et les brimades, « *qu'on nous rende à nos chefs* » !
Contre qui le cri de l'institutrice de Saint-Denis sur Loire ?

D'abord contre les prêtres. Qui, en effet, définira le savoir dans le village ?
Qui sera l'expert en parole publique ?

Peut-être, dans ces soixante ans qui suivent l'instauration de la monarchie de juillet, peut-être cette question constitue-t-elle un des lieux d'affrontement privilégiés dans les campagnes de l'hexagone : peu à peu, et de manière

plus radicale après la Commission Nizard en 1852, les colporteurs se sont faits rares ; la circulation de la parole, des idées et des corps dont ils étaient le modèle, cette sorte de savoir et ces idéaux mêlés dont ils étaient les messagers, tout cela sera de plus en plus réprimé, interdit. Place nette au spécialiste du discours, et on sait qu'il n'est pas question que ce spécialiste circule, lui, ni au propre (voir la circulaire de 1879 sur les chemins de fer citée plus haut (1ère partie), ni au figuré. Mais c'est là oublier un peu vite que, dans les villages, **il y a déjà un expert** et que celui-ci est peu disposé à se laisser concurrencer sans réagir par le spécialiste d'Etat. D'où ces fréquentes luttes entre curé et instituteur, et qui ne recouvrent pas nécessairement toujours des options dans les politiques du jour, ni même les positions métaphysiques de l'instituteur : « *J'ai débuté, écrit une institutrice de la Gironde à Francisque Sarcey en 1897, j'ai débuté il y a dix ans dans une commune du Médoc où nous eûmes, ma directrice et moi, fort à souffrir du fanatisme religieux – c'était une laïcisation –, d'une concurrence terrible, et d'un conseil municipal clérical tout à fait hostile ; et comme nous nous plaignions de notre logement, véritableasure ouverte à tous les vents : « Un parc à vaches serait bien assez bon pour loger ces péronnelles ! » A l'église, notre place était tout à fait au fond, dans un coin obscur, contre le mur ; on nous aurait mises dehors, si l'on avait pu ».* Ainsi, la quasi-obligation, pour les instituteurs, d'assistance à la messe des années 1840 s'est-elle transformée en mise en quarantaine dans les années 1885. Une double mise en quarantaine : le logement, la place occupée à l'église, c'est-à-dire dans la vie privée comme dans la vie sociale. Une double mise en quarantaine qui trouve son complément logique dans la circulation de la monnaie : « *Quant aux vivres, dit en effet avec ironie l'institutrice de la Gironde, on nous les faisait payer plus cher qu'aux autres sans doute, mais on ne nous refusa jamais la nourriture ».* La lutte entre les deux experts n'est donc pas seulement dominicale, elle a lieu quotidiennement.

Et jusque dans l'organisation de la classe : « *En 1881, j'étais instituteur dans un hameau, distant d'environ quatre kilomètres de la commune de C. Je débuteais, et j'étais animé d'un fort beau zèle. Mais je voyais l'essor de ce zèle entravé par les cours religieux de M. le curé, qui me prenait une grande partie de mes élèves que je ne voyais pas de la journée. En effet, ceux-ci partaient le matin pour se rendre à C, au catéchisme. Le catéchisme fait, ils revenaient au hameau, mais, en leur **qualité** d'enfants, **papillonnaient** tout le long de leurs 4 kilomètres, et ne me revenaient pas à l'école, ce qui m'agaçait singulièrement. Ne pas réagir me semblait dangereux, car si un inspecteur fût venu me visiter, et qu'il eût trouvé ma classe presque déserte, la férule administrative me tombait sur les doigts. J'aurais eu tort (...). J'écris à M. le curé pour le prier de vouloir bien modifier l'horaire de son catéchisme. M. le curé me répond de me mêler de mes affaires. Quelques jours après, je suis appelé par M. le préfet, un clérical sans doute, qui me menace de me révoquer. Je ne fus pas révoqué, mais j'eus mon changement. J'en fus quitte pour être trimballé à l'extrémité du département et pour un billet de 100 fr. dépensé pour le déménagement » (lettre à Francisque Sarcey, 19 juin 1897). On le voit : le curé n'est pas sans soutien, tant municipal que même, en raison de positions personnelles, de la politique du jour, ou encore de quelque échéance électorale, préfectoral.*

Second pouvoir local auquel se heurte l'instituteur : le maire. Non seulement en effet, le curé peut, le cas échéant, être soutenu par le maire, mais surtout, celui-ci ne tient pas à se laisser désaisir des prérogatives que lui donne la loi, et juge de ses fonctions, en accord avec la loi, d'exercer un pouvoir de contrôle sur le maître d'école.

D'abord, ce pouvoir peut s'exercer à propos du logement de l'enseignant ou de l'enseignante : « *Un parc à vaches serait bien assez bon pour loger ces péronnelles* ». Ensuite, jusqu'aux lois Ferry au moins, le maire a la possibilité de bloquer, comme mesure de rétorsion, les traitements des instituteurs : c'est lui en effet qui signe les mandats de subvention nécessaires au percepteur municipal pour payer les maîtres. On sait que c'est lui aussi qui signe les certificats de moralité. Et les maires ne se privent pas, si besoin est, d'utiliser l'arme de la signature, ou plutôt du refus de signature. Après un exposé des critiques qu'il fait à l'instituteur du village, le maire du Vivier (P-O) termine ainsi sa lettre au sous-préfet de Prades : « *Tels sont les motifs qui m'ont engagé jusqu'à ce jour à refuser toute signature à cet instituteur* » (février 1850, AD. P-O, 1 T 88). Véritable mesure de suspension du traitement qui peut durer des années : « *Privé par le Caprice et la Jalousie de notre mauvais maire de tout traitement depuis bientôt deux ans quoique soutien d'une nombreuse famille et d'un père octogénaire ; je viens faire appel à votre bonté toute paternelle et vous prier de vouloir bien ordonner, Monsieur le Préfet, que je sois immédiatement payé vu qu'il a acquitté toutes les autres dépenses et que la mienne reste toujours en arrière* », écrit l'instituteur de Trevillac au préfet des P-O (janvier 1858). La suspension de traitement déguisée continuant, il écrira encore une lettre du même ordre, un an et demi plus tard, en mai 1859 (AD. P-O, 1/T 88).

Dans la logique de l'escalade, on passe de cette suspension de traitement au déplacement de l'instituteur. Quelquefois, parce qu'il fait de la politique – celle de l'autre bord évidemment –, le plus souvent parce qu'il n'en fait pas. A ce jeu, ce sont les institutrices qui souffriront le plus de la situation 1) parce qu'elles ne font pas de politique (il ne manquerait plus que cela !), 2) parce qu'il peut arriver qu'un de leurs confrères intervienne dans la politique locale et qu'elles s'y trouvent ainsi, relations professionnelles aidant, impliquées malgré elles.

1er cas de figure, le plus simple : l'instituteur se mêle d'autre chose que de la classe. Sa place, ou au moins son traitement, est soumise aux aléas de la victoire ou de la défaite de son parti ou de ses idéaux ; c'est la bataille politique qui décide de son déplacement ou de sa révocation éventuels.

Le 2ème cas de figure est plus complexe : on y voit l'instituteur pris, quoi qu'il en ait, dans les rets de la politique : « *Dans la commune où je fus installé, j'eus l'heur de plaire à M. le maire, un réactionnaire, ce dont je ne m'inquiétais guère. Les républicains le renversent aux élections municipales. On me fait un crime d'avoir été l'ami du blackboulé, et, sans autre forme de procès, on m'envoie transporter ailleurs mes pénates. Dans la commune où je fus nommé, même tour m'arrive pour avoir été bien avec le maire repu-*

blicain, supplanté par un réactionnaire ! C'est là d'ailleurs **une farce** dont sont victimes presque tous mes collègues à l'époque des élections municipales. Il y a donc un grand massacre régulièrement tous les quatre ans. J'appelle cela le **massacre des innocents**. » (Lettre de l'instituteur de Beillet à Francisque Sarcey).

Quant au 3ème cas de figure, il est celui de la dérélition, et il est quasi-spécifique de l'institutrice : vers quelque côté que se tourne la maîtresse d'école, les issues sont bouchées. Non seulement, sa moralité est sans cesse contrôlée, et les médisances vont bon train : « *mon bât, à moi, est double, à cause de ma femme qui est institutrice. Ah ! Monsieur, si vous saviez tout ce qu'on lui a fait... les infâmes calomnies dont elle a été l'objet, ainsi que moi ! Quand j'y songe, le sang me bout dans les veines.* » (ibid.) ou encore : « *Une institutrice de la Creuse vient d'être jetée sur le pavé, parce que sa mise était trop... comment dirai-je, trop voyante. On en a conclu que sa conduite était probablement bonne, mais que...* » (ibid.) (8). Mais le plus souvent, l'institutrice est seule, ayant le plus grand mal à trouver un mari (9), et surtout elle est impliquée malgré elle dans le jeu politique par certains de ses collègues masculins : « *Notre plus grande ennemie, c'est la Mégère Politique aux griffes aiguës, c'est l'instituteur doublé de sa légitime avec sa langue vipérine. Ce sont les compétitions de clocher. Si vous saviez que d'intrigues se brassent, quand l'instituteur veut renverser le Conseil municipal ! Quelle pression est faite sur la malheureuse institutrice par le tyranneau de village pour la faire marcher à sa suite (...). Il sème le vent, nous récoltons la tempête avec... notre déplacement.* » (A.N., institutrice, à Francisque Sarcey, 3 mai 1897).

(8) Même suspicion, décalée, avec l'arrivée des femmes dans les bureaux des ministères : « *Dès le début, en voyant ses collègues s'unir à des femmes du ministère, Lorient avait été fort intéressé par ces étranges ménages sans foyer où l'enfant ne peut être qu'une menace, par ces apparences de famille où le bonheur familial est à l'avance proscrit. Pénétrant dans ces intérieurs, presque toujours désertés, causant avec ces couples de chemineaux, il avait à peu près deviné leur histoire (...)* C'étaient les époux Montcourt ne rentrant dans leur gîte froid que pour y dormir dans la poussière et le désordre, c'étaient les Gandelier, rôdant de brasseries en cafés-concerts jusqu'à l'heure de se jeter dans le lit rapetassé à la diable, où l'on se résignait aux lugubres caresses infécondes, parce que la venue d'un mioche aurait détraqué cette misérable vie dont on était si fier, et empêché les sots plaisirs par lesquels on remplaçait le simple, le véritable, le facile bonheur. Depuis longtemps, Lorient (...) devinait de froides perversités et des roueries affligeantes » (Georges Lecomte, *Les cartons verts*, cité par Guy Thuillier, *La vie quotidienne dans les ministères au 19ème siècle*, p. 201). Les employés ne disent pas autre chose, soupçonnant leurs nouvelles collègues d'on ne sait quelle affreuse immoralité : « *Pouvant vivre largement avec leurs appointements mensuels (ce qui est déjà suspect), elles trouvent qu'elles auraient bien tort de s'associer à un homme. Et au lieu de femmes recherchant le mariage pour se créer une famille, nous avons des coquettes n'aspirant qu'à se dis-traire aussitôt sorties du bureau.* » (*L'Echo des Employés*, 16 juin 1895, in G. Thuillier, op. cit., p. 199).

(9) La solitude de l'institutrice revient sans cesse dans les descriptions qu'elles donnent de leur situation. Ainsi par exemple, cette lettre envoyée à Francisque Sarcey, pourtant parmi les plus stoïques sinon les plus résignées : « *L'Institutrice mère de famille, l'amour dans sa vie. Ah ! Voilà le chapitre douloureux de notre existence. De cœur, il n'en faut point avoir. L'institutrice, par son éducation, sa culture d'esprit, ses goûts affinés, ne peut s'allier à un ouvrier, dont la situation de fortune est seule en rapport avec la sienne. Les riches n'en veulent point. Il y a l'instituteur direz-vous. L'instituteur ? Il nous tient, dans son esprit, pour des femmes cultivées sans doute, mais des femmes désordonnées, peu ou point ménagères, incapables de savoir même « faire cuire un œuf ».* Ces

Placé ainsi au cœur des conflits locaux, en particulier électoraux (10), le maître d'école n'a que deux possibilités : faire lui-même de la politique, avec les conséquences connues, mais assumées, que peut entraîner la défaite, ou bien entrer en fonctionnariat, au sens strict où l'on dit entrer en religion (11), c'est-à-dire fuir les conflits « séculiers » et surtout les pouvoirs locaux en appelant aux chefs et à une hiérarchie protectrice : « *Je maintiens mon dire, Monsieur Sarcey, non, nous n'avons rien à craindre de nos chefs ; eux nous soutiennent toujours, mais leur puissance est limitée. Ils nous soutiennent jusqu'à ce que Dame Politique étreigne, alors ils ne peuvent plus rien et nous laissent étouffer par elle* » (ibid.).

Inversion de l'image du chef – mais c'est que l'image peut avoir deux visages : l'un de répression, l'autre de protection et d'amour paternel –.

Mouvement d'inversion où se découvre **la malédiction, le Mal Absolu : la politique**. « *Arrachez le corps enseignant à la Politique, c'est un bien social* ». (ibid.). La chefferie n'est plus dès lors seulement espoir de promotion, elle devient garantie contre « *le ravage que font les terribles bulletins de vote* » (ibid.), seule elle peut arracher l'institutrice « *des griffes de cette Féroce* » politique. Alors, l'Etat a gagné : c'est en refusant la politique, une forme de politique, que l'instituteur entre dans la politique de l'Etat. Cette irresponsabilité du fonctionnaire, c'était donc cela : un double mouvement de refus de la politique et de demande de la politique d'Etat. Et on voit que cette irresponsabilité revendiquée ne concerne pas les seuls instituteurs... Les fonctionnaires pourront se syndiquer autant qu'ils voudront (bien plus tard), ils sont maintenant devenus les travailleurs de l'Etat ; bien plus, toute revendication syndicale ne fera que renforcer l'Etat et le faire croître, et la toute-bonté d'un « bon gouvernement » n'aura pour effet que cela : manifester combien la croissance de l'Etat est nécessaire puisque, avec le « bon gouvernement », l'Etat est tout-amour... Ainsi, les fonctionnaires, ces déracinés ou ces étrangers (de couche sociale, sinon de classe), n'ayant d'autre lieu d'identité que leur appartenance à un Corps (enseignant ou autre) en exerceront-ils totalement le pouvoir. Toute discontinuité, a fortiori toute contradiction, ayant maintenant disparu (ou pouvant, du moins, disparaître), leur pouvoir n'aura plus à voir qu'avec ce que **Surveiller et punir** nomme les « effets continuent

messieurs se trompent en cela. Ensuite, avec leur bon sens pratique, ils nous préfèrent la jeune paysanne, cossue et dodue, qui leur apporte quelque argent, se passe toujours de domestique ou de nounou, et leur fait d'excellente cuisine. En cela, ils assurent leur bien-être matériel, au risque de perdre leur bonheur intellectuel, celui qui repose sur la conformité des aptitudes et des goûts. Ont-ils raison ? Et l'institutrice demeure seule, contemplant, le soir venu, son foyer désert, avec une détresse d'âme, un découragement impossibles à rendre. Seule, toujours seule. Il lui est défendu d'aimer » (M.C., institutrice en Gironde).

(10) Les dossiers concernent logiquement la période 2nde République/2nd Empire et la 3^{ème} République, c'est-à-dire le commencement d'une période électorale dont rien n'indique qu'elle va cesser de sitôt.

(11) C'est bien d'entrer en religion qu'il s'agit en effet (et pour les institutrices, d'entrer au couvent) : pour l'Etat, la laïque, gratuite et obligatoire n'est possible qu'à la condition de former un nouveau clergé. Et peut-être, si les conflits sont aussi violents avec le curé de village, ce n'est pas tant en fonction de la laïcité de l'école (qui, après tout, n'est pas, loin s'en faut, anti-religieuse) que du fait que l'instituteur, ce « Jésuite en robe courte » comme disait un journal blanquiste, prend la place du curé.

distribués de la puissance publique. » Ici, logique professionnelle, logique syndicale et logique d'Etat pourront venir coïncider dans la demande d'une fonction régulière, coextensive à la société. Le fonctionnaire devient, **sur sa demande**, courroie de transmission entre l'Etat et le peuple, et le pouvoir s'élargit jusqu'à lui, qui éduque et contrôle les masses. Véritable présence de la nécessité, qui a sans doute fasciné Hegel, mais aussi bien les socialismes jusqu'à « l'État du peuple tout entier »...

Sans doute, la figure des instituteurs est-elle la plus exemplaire des figures de fonctionnaires, sans doute est-ce là un des cas limite de cette prêtrise pour une religion nouvelle : l'Etat, ses pompes et ses œuvres, c'est que, à la demande de hiérarchie interne protectrice, à la « bonté paternelle » de la hiérarchie, comme disait ce maître d'école en conflit avec le maire du village où il enseignait, il joint un supplément d'âme : l'amour des livres.

Ici, à nouveau, l'institutrice est révélatrice de la situation : interdite de politique comme femme fonctionnaire, elle l'est aussi bien souvent de mariage. Et dans la solitude désespérée qui est souvent son lot et que, quelquefois, les conflits locaux viennent renforcer jusqu'à une tragique cruauté (12), elle ne peut avoir que deux amours : ses chefs protecteurs bien-aimés et l'imaginaire, la culture, les livres (et les chefs sont eux-mêmes cultivés... (13)) : « *J'ai deux consolations, une matérielle, l'autre spirituelle. La première est dans le sommeil. Quelle bonne chose que les rêves. On assiste à des comédies, on fait des voyages, on cause agréablement avec un monde supérieur – Sauf quand on rêve d'enfants ; c'est un cauchemar. La seconde consolation c'est mes livres, mes chers Amis. Oh ! si vous saviez de quel amour céleste je vous aime, chers hommes de lettres, chers poètes. Que je suis heureuse en votre compagnie. Comme mon âme est en communion avec les vôtres. Comme je vous dévore, comme je vous bois !* » etc. (A. N. à Francisque Sarcey). De là suivent l'amour de la fonction enseignante (par la culture) et du Corps enseignant (par la hiérarchie), mais pas nécessairement celui des élèves, ce « cauchemar »...

(12) « Mme V. se vengera sur mon pauvre Pataud, je n'ai pas le droit d'avoir un chien, elle me le fera supprimer par l'Inspecteur (...) Il est venu (...), mais pour le chien, je lui ai formellement déclaré que seule, la mort me séparera de mon unique ami » (A.N. à Francisque Sarcey).

(13) « J'ai fait appel au **cœur d'homme** (les fonctionnaires n'en ont pas) de M. l'Inspecteur d'Académie. Lui en a, c'est un homme de lettres, un poète. Et ces gens là en ont tous, beaucoup, beaucoup... ses chers livres lui suffisent. » (ibid.)

5ème épisode : le service public de la République ou l'Etat progressiste

L'amour du Corps de fonctionnaires, et non seulement l'amour du Corps entendu comme technique de l'en haut, mais comme la seule (ou la meilleure) ressource de l'en bas, est sans doute exemplaire dans le nouveau clergé des instituteurs. Ce ne sera en effet que par le décalage du « service public » qu'on le retrouvera chez d'autres catégories de travailleurs de l'Etat. Mais celui-ci n'en est pas moins prégnant.

Ainsi des cheminots.

« L'amour de la patrie n'est pas pour nous un effet oratoire ; il se traduit par l'Acte. A l'intérieur nous nous refusons à fatiguer l'opinion par des revendications exagérées (...). Nous combattons avec la dernière énergie toute idée de grève dans les chemins de fer parce que les chemins de fer sont à nos yeux le propulseur le plus puissant de la défense nationale ». Qui fait cette déclaration d'amour à la patrie (en promouvant un des moyens de « la défense nationale ») et à l'Etat (en refusant de « fatiguer l'opinion ») ? Le Syndicat professionnel des cheminots dans le numéro 4 de sa revue **La locomotive** (mai 1894).

Qu'on se rassure : ce syndicat a été créé pour combattre la CGT... Mais qu'on ne se rassure pas trop vite : la même année 1894, le **Réveil des Travailleurs de la voie ferrée** écrit : *« Nous considérant comme des premiers et des plus utiles serviteurs de la nation (...), à son appel nous sommes toujours prêts à tous les sacrifices pour la délivrer des oppresseurs, d'où qu'ils viennent et sous quelque forme qu'ils se présentent ».* L'intérêt de ces deux déclarations voisines tient moins à leur proximité qu'au cadre qu'il trace du type de service public qu'est le chemin de fer, et cela bien qu'il soit encore aux mains des compagnies privées. Confirmation de ce que, quinze ans plus tôt, écrivait l'ancien ministre des chemins de fer de Prusse, le général Budde : *« Les chemins de fer ne sont pas seulement appelés à servir en temps de paix : en temps de guerre, leur rôle serait des plus importants (...) Dès le temps de paix, les principales lignes de France se trouvent, sous le rapport militaire et technique, dans les mains qui sont appelées à les exploiter en cas de mobilisation... Les Compagnies françaises ont, en sus de cela, une organisation tellement bien agencée et tellement solide, que la Commission militaire supérieure y trouve une réserve, à peu près inépuisable, d'agents de chemins de fer parfaitement disciplinés, formés d'après des règles identiques, et qui, réunis, en cas de guerre, en une troupe de chemin de fer, peuvent rendre d'excellents services à l'armée »* (14).

De là, de cette fonction militaire, l'organisation interne disciplinaire des chemins de fer, calquée sur l'organisation militaire : *« Tout agent, quel que soit son grade, doit une obéissance passive aux signaux »*, dit la réglementation d'origine des chemins de fer (cité in E. Fruit, op. cit., p. 36).

(14) Général Budde, **Les chemins de fer français pendant la guerre de 1870-71 et leur développement ultérieur au point de vue stratégique**, 1877. Fascination de l'organisation française en Allemagne, fascination de l'organisation allemande en France...

Mais, malgré les appréciations flatteuses du général Budde, et bien que cette organisation concerne tous les réseaux, qu'il s'agisse des compagnies privées ou du réseau de l'Etat, la question militaire continue à être préoccupante, suffisamment en tout cas pour faire penser à la nécessité du rachat par l'Etat des compagnies privées : « *Une raison en faveur du rachat de tous les réseaux, c'est en cas de mobilisation. L'Etat allemand, propriétaire de tous les chemins de fer, met 24 heures pour transporter toutes ses troupes de couverture à la frontière, alors qu'en France, il faut treize jours aux premiers échelons pour se rendre à la frontière* » (15), Raison militaire en haut, raison patriotique en bas...

Mais cette raison patriotique est renforcée par ces deux autres, sans doute plus fortes en bas : l'association nationalisation/socialisation telle que, sans doute un des premiers, la formule Benoît Malon en 1893 (16) et la demande d'uniformisation des conditions de travail et des salaires de l'ensemble des travailleurs des chemins de fer qui en découle. Raison qu'on pourrait nommer structurelle et qu'on peut retrouver aujourd'hui, recodée, dans le programme commun de gouvernement de la gauche parlementaire. Et une autre raison, conjoncturelle celle-ci, qui tient, à partir des grèves de 1910, à la domination sans partage de l'Union catholique (et patronale) des chemins de fer dans les Compagnies privées. En effet, par des promesses de réintégration des licenciés, par un favoritisme affiché, l'Union catholique double ses effectifs en trois ans (fin 1911 : 30 000, fin 1913 : 60 000) et contrôle les cheminots des Compagnies. « *Voyez, dans la petite ville, cet homme qui passe, tête baissée, l'air soumois, écrit La Lanterne du 23 juin 1914 (sous le titre Un grave malentendu). C'est un cheminot catholique. Il vient du patronage mendier quelques bons de pain ou de viande, quelques vêtements pour ses gosses. Ou bien il sort de chez le directeur de son groupe, qui est toujours un curé ou un vicaire, réclamer de l'avancement au détriment de ses camarades qu'il a moucharnés peut-être. L'aumône lui a enlevé toute dignité de vie (...). Le malheureux n'est plus qu'une loque entre les mains de l'Eglise et des Compagnies dont l'Eglise fait les affaires. Tous les réseaux sont ainsi gangrenés (...). Avec une extrême habileté, les prêtres, sous la direction du chanoine Reymann, ont tenacement exploité la misère pour la plus grande gloire du capital et de dieu. Dieu vient, d'ailleurs, en deuxième ligne. Il n'est qu'un prétexte fort commode derrière lequel se cache le but final de l'Union : l'asservissement, corps et âme, des cheminots (...). Les syndicalistes ne reprochaient pas aux cheminots de l'Union d'être catholiques, mais d'abandonner*

(15) Déclaration, au cours d'une conférence de l'Union républicaine des chemins de fer, le 30 mars 1914 (le Commissaire spécial de Nantes au Directeur de la Sûreté générale à Paris) AN., F 7 13660). Affiliée; au parti radical, l'Union républicaine s'était constituée pour défendre la laïcité (contre l'Union catholique des chemins de fer) et la République et la solidarité de classes à travers le service public (contre le Syndicat national (CGT)).

(16) « Les bénéfices nets des compagnies s'élèvent pour l'Europe à 2 milliards 850 millions (...) Où est pour les peuples la nécessité de payer ce lourd tribut à une infime majorité d'accapareurs ? Dans ces conditions, la socialisation s'impose. Elle est même déjà en voie d'effectuation. Fonctionnant en Belgique dès le principe, en Allemagne depuis quelques années (...), elle donne en France des résultats favorables sur le réseau qui a échappé à la rapacité des compagnies, elle est au total réclamée par tous les progressistes ; quoiqu'on fasse, son jour est proche dans notre patrie ». B. Malon, **Lundis socialistes, Réveil des Travailleurs de la voie ferrée**, 25 février 1893, cité in E. Fruit, op. cit., p. 26.

entre les mains des prêtres leurs intérêts corporatifs » (17).

La lutte contre le favoritisme et la soumission passe dès lors par l'extérieur, c'est-à-dire par le syndicat CGT dont les forces agissantes appartiennent au réseau de l'Etat, « réseau témoin » (18). Mais lutter de l'extérieur contre l'Union catholique (et bien que la formule ambiguë « *Tout s'y passe au grand jour même quand il fait nuit* » (**Bulletin de l'Union catholique**) soit un peu sa bannière), suppose la revendication du rachat des compagnies.

Revendication que la politique interne des compagnies rend évidente, et que la lecture du **Réveil des Travailleurs de la voie ferrée** rend compréhensible. A titre d'exemples : « *Un jeune homme, garçon de bureau au PLM, revient du régiment avec des moustaches ; à son arrivée on lui dit : « mon ami, il faut tout de suite tomber ces moustaches, on pourrait vous confondre avec Messieurs les Inspecteurs, ce qui leur serait désagréable »... Les capitalistes nous reprochent de pousser à la lutte des classes, ne sont-ils pas les promoteurs du mouvement, eux qui prétendent imposer aux plébéiens les signes distinctifs de leur état d'infériorité devant les praticiens ?* » (Jean Cheminot, **A propos de moustaches**, in le **Réveil des Travailleurs de la voie ferrée**, 18 novembre 1895). Même ce que les militaires pouvaient accepter est intolérable aux compagnies... Et pourtant celles-ci ont calqué leur organisation sur celle de l'armée jusqu'au salut : le **Réveil des Travailleurs de la voie ferrée** du 16 décembre de la même année 1895 proteste contre l'imposition du salut militaire aux cheminots, « *comme font les flics* »... (voir aussi hors texte).

Le rachat : revendication déjà ancienne, qu'on trouve dans le **Réveil des Travailleurs de la voie ferrée** dès 1889 et que, par exemple, le Congrès de 1904 du Syndicat national des travailleurs des chemins de fer (syndicat Guérard) faisait sienne : « *Considérant que la Chambre des députés est saisie de plusieurs projets de rachat des chemins de fer, le Congrès exprime de nouveau la préférence de toute la corporation en faveur de l'exploitation par l'Etat et invite tous les membres du Syndicat à agir auprès des élus de leurs régions respectives, pour les amener à voter la suppression des monopoles des grandes Compagnies, réforme désirée par tout le prolétariat* » (15^{ème} Congrès, mai 1904 (AN., F 7 13660). Le rachat : revendication qui, après 1910, se renforce de ce fait que la réintégration des révoqués des grèves passe par là.

(17) L'Union catholique, il est vrai, emploie les grands moyens. Voici quelques-unes de ses activités : un « livre de confession du cheminot », dont le 9^{ème} commandement ordonne de ne pas commettre des actions déshonnêtes (dont la grève) « seul ou avec d'autres », un Bulletin enregistrant des miracles dus à l'intervention de Notre-Dame de la Voix (la Voie ?). Quant aux prêtres-directeurs, « *ils sont les serre-freins magiques qui empêchent les déraillements de votre âme, les lampistes du Bon Dieu qui illuminent vos esprits de toutes les clartés évangéliques* » (**Bulletin de l'Union catholique**, 1912).

(18) Le mot est de Clemenceau qui, lors du rachat du Réseau Ouest en 1908, déclare que celui-ci doit être le « réseau témoin » qui prouvera « *que, jusque là, les compagnies avaient fait complètement fausse route sur la voie du progrès et des améliorations sociales* ». A partir de 1907, avec l'organisation de la représentation élue du personnel aux différents échelons de la hiérarchie dans l'unique réseau de l'Etat alors existant, celui-ci devient le réseau de référence pour les syndicats des compagnies, qui vont avoir comme revendication principale l'égalité de traitement avec leurs homologues de l'Etat. Sur tout cela, cf. E. Fruit, op. cit., pp. 141 et 158.

« UNE COUTUME MÉROVINGIENNE »

« Ce samedi 23 décembre de l'an de grâce 1893, les populations de Touraine contemplaient avec ébahissement un curieux attelage composé de quatre poseurs qui poussaient vivement sur les rails un wagonnet du service de la voie, le lorry, sur la plateforme duquel trônaient, voluptueusement installés, chacun sur une chaise deux chefs du réseau de Port-Boulet à Chateaurenault.

« Ce couple de potentats, pénétrés de l'importance de leurs illustres personnes, avaient jugé indigne de leurs majestés les vulgaires moyens de transport en usage jusqu'à ce jour.

« Ces nobles personnages se rendaient de Savigné à Hommes, où un succulent et plantureux déjeuner les attendait ; et pour franchir les deux kilomètres du parcours, ils n'avaient pas cru devoir exposer leurs seigneuries aux inconvénients d'une route poussiéreuse, aux désagréments des sentiers agrestes et encore moins aux fatigues du ballast caillouteux.

« Bien emmitouflés, confortablement assis, crânement décidés, ils humaient l'air pur des guérets, disposant ainsi leur précieux estomac à recevoir les délicieuses victuailles qu'ils savouraient déjà en imagination.

« Et les poseurs poussaient, poussaient, poussaient ».

Réveil des Travailleurs de la voie ferrée,
8 janvier 1894 (cité in E. Fruit, op. cit., p. 80.)

Certes, le rachat des compagnies ne signifie pas l'acceptation de la soumission à l'État, et en mars 1914, on peut lire dans le **Petit Phare de Nantes**, sous le titre **Les cheminots et la politique** : « *M. Lardeux, membre du conseil fédéral du Syndicat national termine en disant que les membres du Syndicat national des chemins de fer sont « étroitement unis, non à Marianne, mais au Prolétariat tout entier* ». » Mais, en même temps, et bien que le Syndicat national critique très rudement l'Union républicaine (19), s'institue entre les deux organisations une circulation d'hommes et d'idées (20), et l'un des chevaux de bataille de la très gouvernementale et laïque et radicale Union républicaine est précisément le rachat des compagnies comme moyen du service public. D'un véritable service public, puisque les compagnies font du sabotage en n'entretenant pas le matériel, point où l'Union républicaine et le Syndicat national se rencontrent : **L'Humanité** du 8 septembre 1910 justifie en effet de cet argument sinon le sabotage, du moins la mise hors service temporaire.

Dans cette demande de rachat, ce qui se dessine chez les cheminots, c'est ainsi une demande d'Etat qui est, une nouvelle fois, le moyen d'échapper à une oppression et à une exploitation plus dures. Ici, ce n'est plus un pouvoir local qui est devenu intolérable, c'est le pouvoir patronal. Mais la conjoncture est du même type : une nouvelle fois, il ne s'agit pas tellement des idéologies, mais des effets pratiques de ces idéologies, et en particulier du favoritisme. L'Union républicaine ne s'y était pas trompée, qui axait sa propagande sur ce sujet : « *elle (l'UR) se propose plus particulièrement de*

(19) On peut lire dans **La Lanterne** (article cité) : « *Aujourd'hui, leur action (des Unions républicaines) sur le réseau de l'Etat équivaut à l'action de l'Union catholique sur les autres réseaux (...). Le danger clérical est pressant. Mais on n'y répondra pas en créant un nouveau danger. Le régime du favoritisme, qu'il soit entretenu par les frocards ou par des intrigants étiquetés républicains, est toujours aussi mauvais* ».

Plus violente est l'intervention de la Section de l'Etat du syndicat national dans la **Tribune de la voie ferrée** : « *Les jésuites rouges sont aussi dangereux que les jésuites noirs. C'est pourquoi le syndicat doit les combattre avec la même vigueur* ». Une belle vigueur si l'on en juge par cette conférence (mouvementée) de l'Union radicale des chemins de fer, tenue à Paris en juin 1912 : « *A ce moment, la salle peut contenir 1500 personnes environ : la majorité est composée d'éléments révolutionnaires.*

« *Bidamant escalade la tribune, mais il est repoussé et tombe à la renverse, soutenu par ses amis qui poussent des cris sauvages. Un palmier est lancé sur la tribune, et des insultes grossières sont adressées à MM. Dumont (ancien ministre) et Dalimier (député de Seine et Oise) notamment. On chante l'Internationale, on crie à M. Dumont : Vendu ! Les révoqués t'emmerdent ! Flachon ! Sinistre Bandit 7 et à M. Dalimier : A bas les pontifes ! Nous avons assez mangé du curé ! M. Dumont fait face aux insultes ; il est même frappé d'un coup de pied au derrière ; il se retourne et crie : Saboteurs !*

« *Une bataille générale s'engage dans la salle, etc..* » (Rapport de police, AN., F 7 13 660).

Une position clairement anti-politique donc. Une position qui n'est pas nouvelle, puisque le premier numéro du **Réveil des Travailleurs de la voie ferrée** (25 mars 1892) disait déjà : « *En premier lieu, nous déclarons que nous repoussons dans nos colonnes l'âpre politique qui divise et irrite* ».

(20). C'est un Goust, membre du Syndicat national qui « *se fait l'ardent défenseur des révoqués et se montre partisan acharné du rachat* » (rapport adopté par le Congrès de l'Union républicaine, décembre 1913 (AN., F 7 13660), c'est un Jouanin, ancien secrétaire du groupe P-0 au Syndicat national, qui établit le rapport du Congrès national de l'Union républicaine sur la question du rachat et en publie des extraits dans **L'Humanité**.

s'opposer à ce qu'un groupement quelconque réclame pour ses membres des faveurs d'exception, à ce que le mérite professionnel soit estimé à la lueur des opinions politiques ou religieuses, et de s'efforcer à ce que le favoritisme sous toutes ses formes soit rendu impossible sur les réseaux français » (janvier 1914, AN., F 7 13660). Une nouvelle fois s'opposent compétence et politique, même si les dés sont plutôt pipés, et si l'Union républicaine s'expose à cette même critique de favoritisme, malgré ses déclarations de principe. Et, une nouvelle fois, « l'âpre politique » est renvoyée au mal absolu, le terrain est neutralisé. Mais sur terrain « neutre », on peut glisser du Syndicat de luttes de classes à l'Union républicaine de solidarité de classes pour la grandeur du service public. Peut-être les radicaux y ont-ils perdu, mais assurément l'Etat y a gagné... Car le rachat, c'est sans doute cette uniformisation, tant souhaitée du temps des compagnies, de l'ensemble des cheminots, c'est aussi l'impossibilité d'une organisation organique en bas : l'uniformité des statuts implique la verticalité de l'organisation, et ceux des cheminots qui auraient pu croire en la possibilité d'organisations régionales fédérées constituant le Syndicat, doivent revenir sur leurs idéaux à partir du congrès du réseau du Midi d'octobre 1905 où la verticalité l'emporte sur l'organisation régionale et la fédération. Il est vrai que la verticalité syndicale ne saurait être confondue avec celle qui passe de l'étape syndicale à celle du collectivisme et de « l'Etat du peuple tout entier » : « *Que le capital qui se prétend le maître, que ce facteur disparaisse, est-ce qu'on croit que les employés de chemins de fer ne pourraient pas se passer de lui, si l'on mettait entre leurs mains l'outil, si on leur confiait le soin d'assurer le service public des transports ? Le Syndicat des chemins de fer est appelé, à un moment donné, à réunir et à exploiter économiquement en une seule et vaste organisation tous les chemins de fer de France ; et les chemins de fer n'appartiendront pas aux actionnaires oisifs, ils appartiendront à la nation* » (Guérard, Congrès: de 1894, cité in E. Fruit, op. cit., p. 74). Reprise et développement de la « socialisation » dont parlait Benoît Malon un an plus tôt. Le piège se referme...

*
* *

A leur Congrès national de 1907, au moment donc où se discute le statut des fonctionnaires, les travailleurs municipaux refusent tout net d'être considérés comme fonctionnaires :

« *Contrairement aux allégations fournies par les dirigeants qui cherchent à comprendre les travailleurs municipaux comme des fonctionnaires ;*
« *Considérant que la municipalisation des travaux publics est l'œuvre d'un Conseil municipal sans aucune opposition gouvernementale, que les ouvriers employés aux travaux résultants de cette municipalisation sont placés sous la dépendance d'un maire qui, en cette qualité, fait bien office de patron ;*
« *Considérant que les travailleurs municipaux ne détiennent aucune portion de l'autorité publique et que l'on ne peut les comprendre comme agents de gestion ; qu'ils sont bien, en ce cas, des travailleurs manuels ;*
« *Considérant que les travaux municipalisés peuvent de par les fluctuations*

politiques être, d'un jour à l'autre, remis entre les mains d'un entrepreneur et que, dès lors, les ouvriers travaillant à ces dits travaux, seraient bien bénéficiaires de la loi de 1884 sur les syndicats ;

« Considérant enfin, que la participation à la retraite étant faite avec le versement des intéressés et qu'en ce cas l'on ne peut argumenter qu'il y ait espèces de privilèges ;

« Les travailleurs municipaux maintiennent leur résolution de rester organisés sous les bénéfices de la loi de 1884 sur les syndicats, etc. » (AN, F 7 12537).

Réitération de l'opposition avec les mêmes arguments au congrès de l'année suivante :

« Les travailleurs municipaux ne sont pas des agents d'autorité, ne détiennent aucune parcelle des pouvoirs publics, et ne sont pas assermentés (...) Ils ne touchent pas des appointements mensuels, mais un salaire horaire au prorata des heures de labeur... » (ibid). Apparaît ainsi en creux une définition du fonctionnaire vu par ceux d'en bas, une définition formulée aussi à partir d'une **position-chamnière**, d'où s'aperçoivent deux paysages : celui du privé, celui du public. De là, cette définition qui établit le statut différencié de l'homo fonctionnaire à partir de deux éléments clé : 1/ l'homo fonctionnaire exerce une parcelle de pouvoir public et n'est pas, au sens strict, un travailleur manuel ; 2/ il a, pour cette raison, un statut à part, dont l'élément le plus visible est une retraite spécifique, constituée par l'État ou le département.

Mais la définition est peut-être trop simple. C'est qu'il y a deux logiques dans la lutte que mènent les travailleurs municipaux contre les mairies. La première les conduit à deux positions qui inscrivent le fonctionariat municipal comme nécessité. Une première position est celle d'une logique verticale comme moyen le plus efficace de leurs luttes, et elle aboutit à une institutionnalisation par l'État. L'autre est celle du service public.

La seconde logique (définie par la motion citée ci-dessus) conduit les travailleurs municipaux à une union avec les travailleurs du privé, via la syndicalisation. Alternative encore trop simple sans aucun doute, car la syndicalisation a précisément cet effet d'établir un pont entre les deux logiques. Une circulation de l'une à l'autre. Et si l'on analyse la logique syndicale, on peut apercevoir qu'elle a des conséquences étatiques (21). Quel est en effet le premier effet pratique de la logique syndicale ? La même année 1908, au congrès des Employés d'octroi, est demandée la création d'« un règlement unique pour tous les employés d'octroi de France » pour tout ce qui touche aux retraites. Le rapporteur « combat énergiquement le texte de M. Mulac, député de la Charente, discuté à la Chambre le 24 janvier 1906, lequel estimait qu'en raison de la diversité des organisations locales, il était très difficile de régler la

(21) Inverse des espoirs suscités par le syndicalisme. Ce que remarquait un Bougie, dans des entretiens avec Durkheim à propos du statut des fonctionnaires : « Les syndicalistes socialistes ne voudront jamais avouer que leur idéal consiste à transformer les travailleurs en fonctionnaires. Au contraire, je crois que ce qui attire beaucoup d'esprits au syndicalisme, c'est ce sentiment qu'avec une organisation syndicaliste, ils esquiveraient les difficultés d'application que leur paraît présenter, à eux aussi, la solution du collectivisme centralisateur » (in Durkheim, **Libres Entretiens**, page 279-280. Évidemment, la perspective de Bougie...

question par un texte législatif. M. Mulac, considérant que le pouvoir central avait trop de tendances à s'immiscer dans l'administration des communes concluait par le rejet d'un règlement unique ». A l'inverse du député, « le Congrès émet le vœu que le Parlement, consacrant par un texte de loi la proposition relative à la création de caisses de retraite spéciale pour les employés d'octroi, détermine un règlement unique » (AN, F 7 12537). Réapparition des frères ennemis, du couple des inséparables : le libéralisme économique, le laissez faire d'un côté, l'étatisation-nationalisation syndicale de l'autre. Le congrès de 1910 de ces mêmes employés d'octroi ira au-delà des retraites et, comme les instituteurs, cherchera son garant contre les pouvoirs municipaux dans l'Etat : à propos des rapports des municipalités avec l'octroi de chaque commune, les intervenants au congrès déclarent que « les municipalités, qui sont cependant intéressées légalement, ne feront rien si le Parlement n'intervient pas » ; quant au Secrétaire général de la Fédération des Employés, il est catégorique : « c'est une question nationale, dit-il, excepté pour Paris en raison de sa situation spéciale » (rapport de police, ibid.). Cette logique verticale de l'objectif visé (préférer l'ailleurs de l'Etat apparemment lointain à l'ici municipal) produit son double organisationnel : si l'objectif est national, il faut que l'organisation de lutte syndicale le soit aussi. Il ne saurait donc être question d'unions horizontales avec les autres employés locaux : à un front ici contre la mairie, la logique syndicale préfère l'union verticale de métier dont le front est justement ailleurs. Ainsi, paraphrasant une formule célèbre, pourrait-on dire que l'organisation à son tour réagit sur l'objectif visé (22). De là que la logique syndicale vienne renforcer la logique du fonctionariat, et en particulier la séparation en Corps distincts : c'est une caisse de retraite « spéciale » pour les employés d'octroi que demande le congrès de 1908.

Le 2ème effet pratique est celui du service public. On pourrait faire une distinction ici entre une logique du producteur (valorisation du travail, défense du métier et de l'emploi) qui aboutit, via « l'amicale » mutuelliste, au syndicalisme, et une logique du fonctionnaire comme valorisation du service public, **substitut** de ce que la logique du producteur ne laisse pas exister. La séparation des fonctionnaires en Corps ne peut en effet avoir d'efficace que dans une reprise des grandes traditions religieuses d'amour. Non pas l'amour du maître cette fois, mais l'amour du peuple. C'est ce recodage qu'on peut ressaisir dans « l'aventure » des travailleurs municipaux.

Bien sûr, ceux-ci s'opposent à leur employeur municipal : « *La Fédération Nationale des Travailleurs Municipaux, en présence de la persécution dont sont l'objet les militants municipaux auxquels on prétend interdire le droit de penser et de dire ce qu'ils jugent favorable à l'éducation et à l'émancipation des travailleurs, tenus en tutelles par certaines municipalités* », et considérant que « *les travailleurs municipaux ne doivent pas être le jouet des fluctuations politiques des conseils municipaux, ni l'objet de « coupes sombres* »,

(22) Les choses n'ont guère changé : les structures organisationnelles syndicales sont tellement respectueuses de l'Etat qu'elles se calquent sur l'organisation administrative de l'hexagone : unions locales, unions départementales, etc.

comme elles ont été pratiquées par certains maires dans les rangs du personnel, « Demande que les travailleurs municipaux soient titularisés définitivement dans leur emploi dans un délai maximum de un an et qu'aucune raison ne puisse être motif à licenciement » (motion du Congrès de Bourges, 12 sept. 1908). Une opposition qui, si l'on en croit la préfecture de Bourges ne va pas sans une grande prudence : « Il semble, dit le rapport du préfet, que, tout en manifestant leur attachement à la CGT, les congressistes ne l'aient fait qu'avec une certaine prudence et une préoccupation de ne pas s'exposer à des mesures disciplinaires » (AN, F 7 12537).

Une prudence qui s'argumente d'ailleurs du classique argument de l'arriération des masses et de leur origine provinciale, paysanne et religieuse, argument classique des avant-gardes ; syndicale. (CGT anarcho-syndicaliste par exemple) ou politique (Lénine ou Trotski) : « Il (le secrétaire de la Fédération des Transports et du Syndicat des Omnibus) ne demanderait pas mieux que de pouvoir suivre les organisations qui marchent à l'avant-garde révolutionnaire, mais dans les Transports il n'y a que des travailleurs recrutés au fond des provinces, des campagnes, qui arrivent avec des scapulaires et les recommandations des pires réactionnaires. Il est obligé de passer tout son temps à les catéchiser et puis il ne consentirait à prendre la responsabilité de les pousser à la grève que s'il était sûr du succès car, dans cette industrie toute spéciale, il n'y aurait pas possibilité pour ceux qui viendraient à être privé de leur emploi, de retrouver du travail. Jamais il ne voudrait prendre sur lui d'exposer des milliers d'individus à la misère » (intervention au meeting organisé par le Comité Intersyndical des Travailleurs Municipaux au Tivoli-Vauxhall le 11 septembre 1908 à propos de la répression sanglante de Draveil et de Villeneuve St-Georges - Rapport de police du meeting).

Mais peut-être aussi, cette prudence est-elle l'autre visage de la logique de la demande d'Etat. Au congrès de Bourges de cette même année 1908, les travailleurs municipaux ont répété qu'« ils ne sauraient être considérés comme des fonctionnaires » (voir ci-dessus), au congrès d'Amiens l'année suivante, ils rejeteront le statut des fonctionnaires. Cette logique du refus de la fonctionnarisation va ainsi de pair avec cette autre logique, pourtant contradictoire, de la titularisation et des garanties d'emploi que le congrès de 1908 met en exergue. Ainsi les travailleurs municipaux sont-ils pris entre deux logiques : en tant que travailleurs non-fonctionnarisés, ils demandent les mêmes droits que les travailleurs du privé, et en particulier à bénéficier de la loi de 1884 ; en tant que travailleurs dépendant de ce patron spécifique qu'est une municipalité, c'est-à-dire dépendant, via les batailles électorales municipales, de « l'âpre politique », ils demandent la fonctionnarisation. Attitude qu'on a déjà rencontrée chez les instituteurs fuyant la politique dans la politique d'Etat. Mais ici, plus que chez les maîtres d'école atomisés dans leurs villages, aucune nécessité n'impose telle ou telle logique.

Alors, comment s'opère le glissement, pourquoi le choix de tel chemin plutôt que tel autre ?

Au prix d'un recodage, qui vient donner toute sa positivité au fonctionnariat

et au service de l'Etat. Au même congrès de 1908, une motion concernant le 1er mai vient éclairer cette positivité :

« *Considérant que les travailleurs municipaux sont généralement appelés à un travail journalier et constant ; qu'au point de vue tant de la salubrité publique que d'autres cas, l'arrêt complet ou momentané d'un service public ne pourrait qu'être préjudiciable aux intérêts ouvriers, sans intérêt aucun pour la classe ouvrière ;* » et considérant en même temps que le 1er mai est la fête du travail, le congrès demande :

« *Que le 1er mai soit déclaré jour férié et que les travailleurs municipaux célèbrent au moins par un chômage d'une demi-journée, la fête du prolétariat* ».

Le recodage (transformation de l'intérêt du patron municipal, et, de là, de l'intérêt d'Etat en « intérêts ouvriers »), le recodage donne son sens et son efficacité à la fonctionnarisation. Celle-ci est « bonne » parce qu'elle est « au service de l'ouvrier ». L'amour du peuple en bas devient amour de l'Etat, et le service de l'Etat peut aller au-delà des positivités matérielles (titularisation, avancement, retraite, etc), car il atteint aux positivités idéologiques : il est service public. Et, parce que service public, il devient a-historique (voir hors-texte ci-contre : motion sur la grève générale adoptée par ce même congrès de Bourges) (23).

ÉPILOGUE

Alors, fonctionnariat et syndicalisation s'aidant l'un l'autre, l'Etat peut se faire Un, et l'individu quelconque, qui manifesterait quelque étrangeté, sinon et a fortiori quelque opposition, à cette Unité, devient passible d'éducation ou d'assistance sociale. Dans cette logique, la société civile ne peut être qu'opacité, et dès lors elle doit être, selon le mot de Cl. Lefort, « envahie » par l'Etat. Cette invasion de la société civile par l'État, ce contrôle « tout azimut », cette normalisation, non pas sous la forme de la répression et de l'enfermement, mais sous celle de l'assistance sociale, serait-ce cela qu'on nomme « euro-communisme » ?

Et le fonctionnaire, sujet universel, serait-il l'homme abstrait nécessaire à la machine pour assujettir l'ensemble de la société ? « *Les gens qui participent aux fonctions publiques*, dit Durkheim (op. cit., p. 218) *ont généralement une moralité plus élevée. C'est que chacune de ces administrations est orga-*

(23) Même amour du peuple et même recodage chez les infirmiers, héritiers des traditions religieuses : « *La solidarité morale et pécuniaire des infirmiers est acquise aux travailleurs municipaux mais jamais on n'a eu l'intention, chez les infirmiers, de faire une journée de grève générale. Les infirmiers sont conscients de leurs droits, mais ils connaissent aussi leurs devoirs et ils resteront dans leurs salles pour soigner les travailleurs* » (Intervention au meeting du Comité Intersyndical des Travailleurs Municipaux au Tivoli-Vauxhall). Il est en effet exact que, en 1908, dans les hôpitaux, on « soigne les travailleurs », mais il est tout aussi indéniable qu'ici générosité et solidarité de classes s'inversent en leur contraire : l'intégration à l'Etat via le service public.

« Considérant que, si dans certains travaux publics, concédés ou non, tels que installation des canalisations d'eau, pavages, etc., l'arrêt ne serait pas préjudiciable à la classe ouvrière, il n'en est pas de même dans certains services, tels que distribution d'eau, qui, par leur suppression, porteraient une grave atteinte à l'ouvrier ; nettoyage, qui, par son arrêt, entraînerait une contamination et engendrerait des maladies (dont souffrirait, parce que plus nombreuse, la classe ouvrière), enfin une quantité d'autres services qui, dans leur arrêt ou leur suppression, causeraient un malaise et une gêne propres à mettre le prolétariat tout entier dans l'impossibilité de poursuivre la lutte ;

« Considérant enfin que, même dans une société autre que la société existante, si certaines industries pouvaient être supprimées ou transformées, tous les services publics se trouveraient obligés de fonctionner à peu près dans les mêmes formes qu'actuellement ; il est donc indispensable que les services publics ne subissent aucun arrêt.

« Votre commission vous demande donc de repousser en principe la grève générale.

« Toutefois, l'histoire nous ayant démontré que l'échec des révolutions antérieures est dû principalement au manque de cohésion et au non-arrêt des services publics, pour une cause connue et définitive, et lorsqu'il nous aura été démontré que notre action est d'une utilité incontestable pour la transformation du régime actuel, les travailleurs municipaux devront alors se mêler au mouvement pour faire aboutir plus promptement les revendications des travailleurs.

« (...) Votre commission demande également à la Fédération et aux militants des organisations fédérées de faire tout leur possible pour l'éducation des trade propager l'idée émancipatrice qui, en aidant le prolétariat à se libérer du patronat, fera de nous des hommes aptes à nous passer de tout emploi inutile et à aider le prolétariat entier à s'émanciper définitivement »

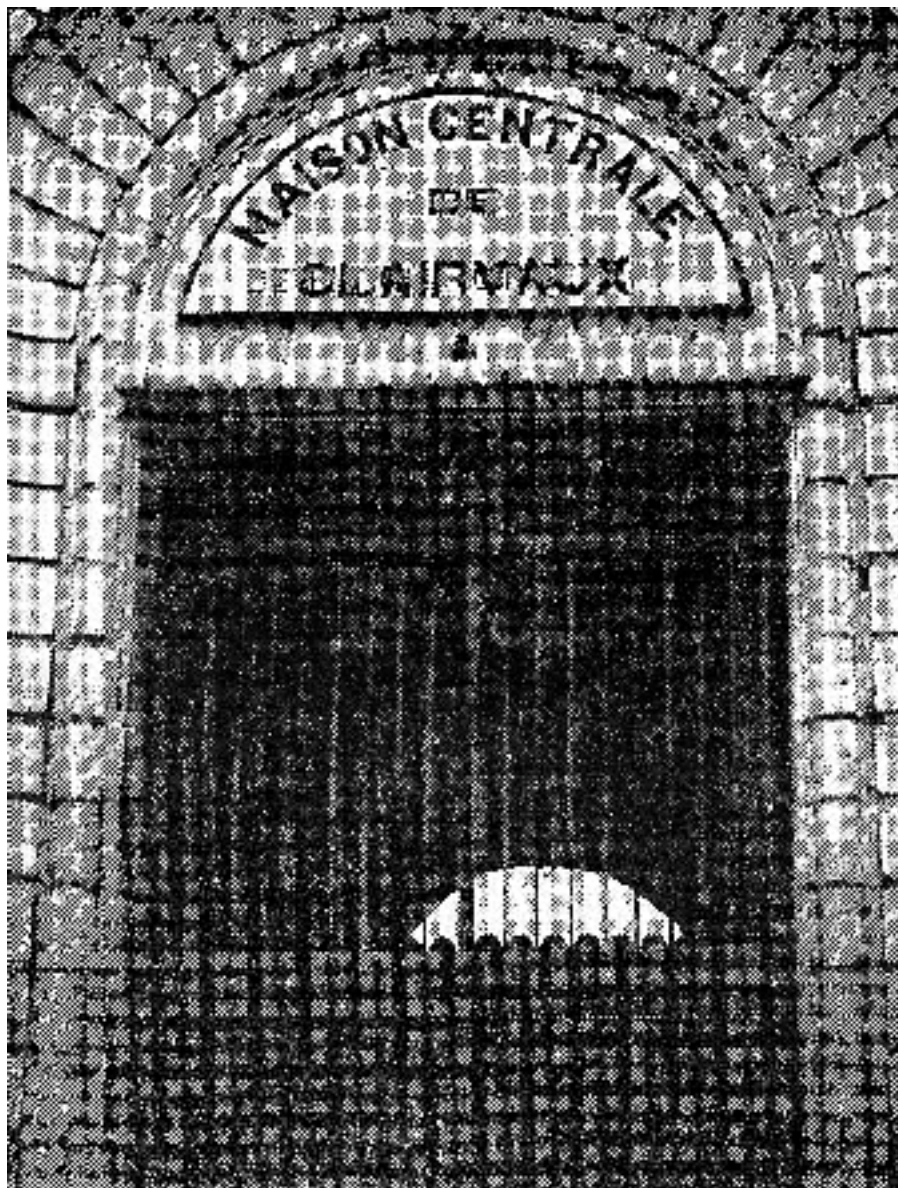
Adopté par le Congrès.

**(Congrès des Travailleurs Municipaux,
Bourges, 12 septembre 1908).**

nisée. Le sentiment du devoir est ainsi perpétuellement tenu en éveil. Il n'en est pas de même dans les professions purement économiques (...). Il faut, pour que le sentiment du devoir professionnel se développe, que le groupe professionnel s'organise. Développement d'une vie sentimentale collective : fêtes, etc. Le devoir professionnel deviendrait aussi un devoir que l'on aime, comme les devoirs familiaux ». Mais justement, cette histoire n'est pas si linéaire : la constitution du sujet universel a besoin de son contraire : c'est le mythe du bon gouvernement qui rend possible l'amour de l'Etat, c'est l'oppression des pouvoirs locaux qui rend désirable la hiérarchie verticale étatisée, c'est « l'âpre politique », cette « Mégère féroce » qui précipite dans la politique d'Etat (24), ce sont les effets du particulier qui rendent aimable l'Un. Bien plus, cet amour de l'Un et de sa gestion ne pourrait se faire jour dans sa forme achevée si cette gestion n'était qu'un horizon infini. Il faut la proximité de la gestion, qu'elle soit possible, un jour, que l'amour du peuple (le service public) puisse se manifester sans entrave. Rêve du syndicalisme. Plus généralement, rêve du pouvoir militant, rêve du bon gouvernement. La boucle est bouclée...

(24) « La permanence du Parlement n'est pas nécessaire à la vie de la nation. La nation cesse d'être, au contraire, si les services administratifs s'arrêtent. Tout nous oblige donc à reconnaître que l'administration existe et doit vivre d'une vie propre, en dehors de la politique » (Henri Chardon, **Le pouvoir administratif**, p. 29, cité in Ezra N. Suleiman, **Les hauts fonctionnaires et la politique**, p. 151).

MUTINERIES A CLAIRVAUX



« *Quand la neige tombera noire
Et que blancs seront les corbeaux
S'effacera de ma mémoire
Le souvenir de Clairvaux* »

(gravé sur le mur de sa cellule par un
détenu anonyme, cf. Henri Le Lyonnais
Ancien détenu cherche emploi, 1974).

« *La grève des bras croisés de la maison
centrale de Clairvaux a pris une tournure
plutôt grave* ».

(*Le Petit Troyen*, dimanche 18 juillet
1909).

Les formes de résistance des prisonniers au pouvoir pénitentiaire ne se donnent pas à voir dans les systèmes de théoriciens ; « *le discours pénitentiaire lui-même se déploie comme s'il n'y avait personne en face de lui, sinon une table rase, sinon des gens à réformer et à rejeter ensuite dans le circuit de la production. En réalité, il y a un matériau : les détenus – qui résiste formidablement (1)* ». Reconstituer la mémoire de la quotidienneté de l'insoumission ; repérer quelques-unes des fissures de l'édifice carcéral ; décrire les logiques disparates des révoltes et des répressions : c'est ce à quoi voudrait contribuer la publication de ces trois documents.

I - LA STATISTIQUE MORALE

Il existe dans la société pénitentiaire un pouvoir judiciaire qui soumet à des lois les prisonniers. Le tribunal en est le prétoire. D'un système des délits et d'une hiérarchie des peines s'exerçant à l'intérieur même des prisons témoigne le greffe de ce tribunal qui montre une justice violente et immédiate, conforme à l'idéal répressif de la plus grande proximité possible des lois aux crimes, une justice sans dialectique : son président est nécessairement le directeur de la prison, et c'est lui qui prononce un jugement sans appel. L'ordre carcéral produit ici de son pouvoir l'image d'une république qui, dans la mesure où elle échoue à réadapter ses criminels, adapterait sa justice à ses citoyens les plus rétifs.

En deçà de la violence juridique, l'administration pénitentiaire tient des bulletins de statistique morale, qui lui servent en particulier à décider des grâces. Soit celui-ci, d'un prisonnier de la centrale de Clairvaux (2), condamné à l'âge

(1) Michelle Perrot : *l'Œil du pouvoir*, préface au *Panoptique* de Jérémie Bentham (éd. Belfond, p. 28).

(2) Archives Départementales de l'Aube, 19 Y 65.

de 25 ans à vingt ans de détention et dix ans d'interdiction de séjour pour outrages et voies de fait envers son supérieur : ce militaire célibataire, ancien cocher, a le curriculum vitae classique ; à la date de sa condamnation, il a déjà à son actif six condamnations pour vagabondage, complicité de vol, destruction de clôture, peines variant de huit jours à un an de prison ; plus une condamnation à cinq ans de prison pour outrages envers son supérieur. Entré dès l'adolescence dans l'armée du crime et du vice, Etienne Marius T..., né le 2 mars à Marseille, numéro d'érou 591, ne connaîtra sa vie durant que l'horizon borné des murs de la prison : il n'a pas su mériter de l'armée pour s'amender (3). Mis aux fers par les autorités militaires pour quelque manquement à la discipline de la caserne, T... interpelle le chef de bataillon commandant le pénitencier de Douaira (Algérie) qui inspecte les cellules et lui demande la raison de sa punition. L'autre lui répond qu'elle est de son fait, et bien méritée. « A cet avertissement, T... qui avait les fers aux mains leva un peu les bras en l'air, avança la tête vers l'officier et lui crache au visage, en le traitant d'enculé, vache, cochon, bourrique, etc. » (4). Condamné à la peine de mort – commuée en 20 ans de détention – et à la dégradation militaire, T... est transféré avec une quarantaine de détenus de Constantine à la Centrale de Clairvaux.

Dans une lettre qu'il adresse au préfet de l'Aube le 14 janvier 1899, il décrit ainsi la vie quotidienne de cette prison : « Ici, il faut avoir tort d'avoir raison, et à l'occasion du nouvel an, ils auraient dû passer l'éponge sur le passé, c'est-à-dire pardonner ». Le directeur (qui traite T... de « délateur d'administration » lorsque celui-ci prétend écrire au ministre) « nous fait subir des punitions de 60, 90, 120, 180 jours au pain et à l'eau, et 6, 8, 15, 18, 22, 23, 25 et 30 mois d'isolement ; et souvent lorsqu'il nous fait mettre au cachot, ou aux fers aux pieds et aux mains, il nous fait assommer de coups par les prévôts de cachots ; on a beau crier, personne ne peut nous entendre ; et si on se plaint à Monsieur le Ministre nos lettres ne partent pas ; c'est une vraie inquisition et une maison de torture ».

Les punitions encourues se hiérarchisent ainsi : 1) réprimande ou renvoi ; 2) amende ou autres punitions pécuniaires ; 3) privation de cantine ; 4) privation de pitance ; 5) pain sec ; 6) privation de promenade ; 7) privation de correspondance ; 8) privation de visites ; 9) salle de discipline ; 10) cellule simple ; 11) cellule ténébreuse ; 13) cellule avec camisole de force ; 14) cellule avec fers et menottes.

Les délits réprimés se partagent en gros en trois classes, selon que le détenu est sanctionné dans son travail, dans ses rapports avec les autres prisonniers ou ceux qu'il entretient avec le personnel pénitentiaire.

(3) cf Louis L'Herbette : *La colonie agricole de Saint-Maurice*, réponse au questionnaire du Congrès Pénitentiaire International de Saint-Petersbourg - juin 1890 : l'engagement dans l'armée doit être présenté comme la récompense supérieure : le service de la patrie est le modèle de réinsertion sociale.

(4) Conseil de Guerre d'Alger, jugement du 29 janvier 1893.

DATE	FAUTES COMMISES	PUNITIONS SUBIES
21 août 13 oct.	1893 Refus de travail A quitté sa veste avant l'heure au dortoir	Déclassé Une réprimande
19 juin 30 juillet	1894 A fumé la cigarette Acte de mutinerie, révolte et bris de mobilier	Sans cantine pour 3 jours, amende de 1 f. 90 jours de cachot (cellule ténébreuse)
14 févr. 18 avril	1895 Étant en cellule d'isolement, a appelé ses co-détenus Saisie d'un billet de banque de 50 fr. qu'il avait reçu clandestinement dans un livre	8 jours de cellule simple 50 fr. d'amende
31 mai 2 juillet 16 août	A fumé la cigarette S'est battu avec le né Ducroquet Cris et tapage sur la cour	4 jours de privation de cantine + 2 fr. d'amende 2 jours au pain sec (sans pitance) 15 jours de cellule simple
6 juillet 7 juillet 11 août	1896 Réponse inconvenante et saisie d'une glace Bavardage A frappé brutalement un de ses co-détenus Consigné le 10 septembre 1896 (à sa sortie de cellule)	Amende de 0,25 3 jours de privation de cantine 30 jours de cellule simple
3 févr. 18 févr.	1897 Réclamations constantes à M. le Docteur et refus de prendre les remèdes prescrits Mesure d'ordre, dangereux excitateur	15 jours de cellule simple Consigné. Sorti le 10 mars 1897 de la cellule simple
18 mars 26 mars	Bavardage Acte d'immoralité. Pris en flagrant délit de pédérastie passive	Pain sec (2 jours) 30 jours de cellule simple
26 mars 1er juin	Insultes à l'administration Bruit, dispute sur son quartier, taquineries à des co-détenus	15 jours de cellule simple 30 jours de cellule simple
28 juin	Réclamations persistantes et non fondées sur un ton arrogant et élevé de façon à être entendu par ses co-détenus punis de cellule afin de troubler l'ordre	Consigné le 13 juillet, sorti le 2 octobre
27 oct. 15 nov. 17 nov.	Gestes et grimaces sur la cour Bavardage et rire sur les rangs Mauvaise attitude sur son quartier et cherche à y mettre le désordre	2 jours au pain sec 4 jours sans cantine Consigné en salle de discipline, sorti le 22 mars 1898
13 déc.	Est monté sur la fenêtre de sa cellule pour bavarder	15 jours de cellule simple
8 avril 15 avril	1898 A tenu des conversations de menaces contre l'administration Mauvaise attitude et paroles inconvenantes à M. le Contrôleur et menace sous-entendue	Consigné jusqu'à nouvel ordre 30 jours de cellule simple. Sorti le 19 juillet 1898
22 juillet 25 juillet	Excitation au bavardage de co-détenus A frappé brutalement de plusieurs coups de cuillère le gardien Privé de service au quartier de la détention	Mis au pain sec (3 jours) 90 jours de cellule simple, ordre de M. le Ministre de l'Intérieur. Libéré le 22 janvier 1899
25 juillet	A déchiré sa chemise	Amende de 0,50 fr.

DATE	FAUTES COMMISES	PUNITIONS SUBIES
1899		
3 mai	A taché d'encre son matelas	Amende de 0,20 fr.
4 août	Arrogance envers le gardien	3 jours au pain sec
11 août	A fumé au dortoir	Amende de 1,50 fr.
20 oct.	Querelle avec le né Ducroquet (gn. Privé)	Une réprimande
17 nov.	Attitude arrogante envers M. le Contrôleur et réponses inconvenantes. Persistait à parler malgré l'ordre réitéré de se taire (gn. Arnould)	30 jours de cellule simple. Sera placé aux consignés à l'issue de sa punition. Sorti le 18 février 1900.
17 déc.	Aux consignés.	
1900		
21 févr.	S'est battu avec son co-détenu Ducroquet (gn. Thiéblin)	Renvoyé
19 mars	Trafic d'encre (1er gn. Berlinguez)	Amende (0,50 fr.)
29 mars	Bavardage au dortoir et a fumé la cigarette (gn. Boris)	Amende (1,50 fr.) et 21 jours au pain sec
30 mars	Saisie d'une cigarette (gn. Bougé)	Amende (1,50 fr.)
13 avril	A quitté l'atelier sans autorisation (gn. Mullot)	3 jours au pain sec
14 mai	A fumé au dortoir (gn. Arnould)	Amende (1,50 fr.)
16 mai	S'est battu avec un de ses co-détenus et a fait à ce dernier une blessure assez grave avec son sabot. Désordre et propos obscène au dortoir (gn. Carette)	90 jours de cellule. Sorti le 14 août 1900
31 août	A quitté son travail 15 minutes avant l'heure et ne tient aucun compte des observations faites à ce sujet (gn. Royer)	8 jours de privation de cantine
4 sept.	A quitté le travail avant l'heure (gn. Royer)	2 jours sans pitance
6 sept.	Ayant reçu l'ordre de faire silence, s'est moqué du gardien et lui a dit : «C'est donc défendu de parler» (gn. Piat)	15 jours en cellule. Sorti le 21 septembre
26 nov.	Bavardage continué à l'atelier pendant le travail, ne tient pas compte des observations (gn. Royer)	Privation de cantine pendant 4 jours
28 nov.	A cassé involontairement le vase de nuit de son co-détenu (gn. Violet).	Amende : 0,90 fr.
20 déc.	A été surpris au magasin du crin et réponse arrogante au gardien (gn. Schoesmahl)	2 jours au pain sec
22 déc.	Refus formel d'obéir aux ordres du contre-maître libre donnant pour prétexte qu'il en avait reçu l'ordre de M. le Contrôleur, ce qui a été reconnu faux. (gn. Royer)	Cellule simple jusqu'à nouvel ordre
1901		
19 janv.	Répond au gardien : «Attendez un peu, vous avez perdu Prallet, mais vous trouverez Tampis, et vous savez comment je m'appelle, je m'en charge»	30 jours de cellule simple
7 mars	A cherché à faire passer un billet clandestin et des lettres à ses co-détenus en cellule (gn. Mallet).	15 jours de cellule simple

597

Mode d'exécution de la peine

ES COMITÉ

du ... au ...

A ... SUR SA DEMANDE

du ... au ...

Établissement : Maison Centrale de Clairvaux

BULLETIN DE STATISTIQUE MORALE

nommé ... Étienne Marius âgé de 26 ans,

né le 2 Mars 1867 à Marseille, arrondissement

du dit ... dép' des Bouches du Rhône remuant à Marseille

Ce qui se donne d'emblée dans ce tableau des fautes commises et des punitions subies par T..., c'est le paradoxe qu'il y a à proposer pour une grâce présidentielle d'un an un détenu qui reste enfermé en cellule de punition au moins trois mois sur douze. Si la statistique morale sert à sélectionner les prisonniers susceptibles de bénéficier d'une remise de peine, si elle a bien pour fonction d'encourager l'individu à épouser la norme de conduite de l'institution carcérale, alors il faudra conclure que l'écart toléré entre la norme statistique et la norme idéale de comportement banalise la transgression de la loi de la société pénitentiaire. Seconde constatation : T... cherche rarement à dissimuler la faute qu'il commet ; en 9 ans de détention, il n'aurait été surpris que trois fois à se cacher, pour recevoir ou faire passer de l'argent, pour se faire sodomiser, pour voler du crin. La quasi totalité des délits pour lesquels il est puni est assumée avec arrogance. Le bulletin de statistique morale nous montre un détenu armé d'une volonté têtue de défier continuellement l'administration, en sortant de l'atelier avant l'heure de fin du travail, en fumant et bavardant malgré les remontrances, et en agressant verbalement, voire physiquement, les gardiens. Il apparaît même une gradation dans ces conduites impertinentes : au contremaître, le détenu donne encore des prétextes ; il transgresse avec discrétion. Au gardien, il répond vertement : il provoque, il menace. Ou bien il tourne en dérision. Le panoptisme ne confine pas la révolte aux seules zones d'ombre : si les peines sont précisément tarifées, si le règlement prend en compte le moindre manquement à la discipline carcérale, la législation pénitentiaire ne peut exister que de ne pas être strictement appliquée. Le bon gardien de prison est celui qui sait fermer les yeux, ne pas voir la faute. Pas par générosité, mais par impuissance réelle à faire sanctionner concrètement le code pénal de la prison. On ne peut pas toujours être puni lorsqu'on bavarde (les détracteurs du système d'Auburn en ont fait depuis longtemps démonstration).

Le jeu des stratégies et des tactiques de résistance et de répression n'est pas simple : il se joue au coup par coup. L'administration cherche en vain à maîtriser les règles de cette guérilla perpétuelle, à fixer des bornes au champ de bataille ; elle voudrait rendre logique la révolte et légitimer sa répression. Le bulletin de statistique morale est bien l'une des pièces de cette tentative de rationalisation. Mais il ne nous prouve qu'une seule chose : l'échec de toute tentative de réduction du champ in(dé)fini des possibles, des formes de résistance, à une série limitée de voies répertoriées, connues, identifiées. Ce dont témoigne aussi, à sa manière, la mutinerie de Clairvaux : il n'y a pas plus de logique unitaire du côté de l'administration que du côté des détenus : il y a co-existence et intrication de plusieurs stratégies, distorsion des niveaux d'intervention des forces, multiplicité des tactiques de part et d'autre.

II - LA MUTINERIE DE CLAIRVAUX (15,16,17 juillet 1909)

La Tribune de l'Aube (18/7/1909) :

Une grève de bras croisés

La maison centrale de Clairvaux qui abrite, derrière son enceinte de triples murs hauts et solides, sept cent cinquante détenus, rois de l'attaque nocturne ou de la pince monseigneur, est actuellement gardée par soixante-dix gendarmes appartenant aux brigades de Troyes et de l'Aube, venus sur appel télégraphique, renforcer les cent trente-cinq hommes de la compagnie du 109e d'infanterie en garnison à Clairvaux, qui assurent, en temps habituels, le respect de la discipline et la sécurité des gardiens.

Jeudi 15 juillet 1909

Lettre du préfet de l'Aube au ministre de l'Intérieur (16/7/1909)

Les détenus occupés à l'atelier de chaussonnerie ont refusé de reprendre le travail le jeudi matin 15 juillet courant.
Ces détenus, au nombre de 118, n'ont présenté aucune réclamation précise : ils paraissent obéir à 5 ou 6 meneurs dont le principal est un révolté de Nîmes.
A 5 heures du soir, les chômeurs ayant manifesté l'intention de ne pas quitter la cour, M. le Directeur a demandé aux piquets d'infanterie de l'occuper militairement et a pu séparer les meneurs sans incident sérieux ; il pense que le travail sera repris aujourd'hui par la majorité des détenus.

Rapport (confidentiel) du directeur de la maison centrale de Clairvaux au préfet de l'Aube (19/7/1909) :

Les détenus de la chaussonnerie avaient refusé de reprendre le travail.
Après la soupe du soir j'avais, avec le concours de la troupe, cerné les hommes de cet atelier dans la cour du centre et j'avais enlevé une douzaine de détenus qui paraissent être les meneurs ; parmi eux se trouvaient cinq individus extrêmement dangereux :

- le nommé **Paganucci** (n° 8684) qui déjà avait pris une part active à la mutinerie à la maison centrale de Nîmes,
- le nommé **Collet** (n° 8820) détenu d'un caractère extrêmement violent qui déjà avait encouru un grand nombre de punitions pour insubordination,
- le nommé **Bremard** (n° 8276) détenu intelligent mais depuis longtemps surveillé en raison de son attitude et de son autorité sur les autres détenus.
- les nommés **Têtevide** (n° 8708) et **Ravassard** (n° 8712) de caractère faible subissant facilement l'influence des meneurs.

Ces détenus ont été très péniblement enfermés dans une cellule du bâtiment central.
La nuit s'est écoulée sans aucun incident ainsi que la rentrée aux ateliers au début de la journée du 16.

Les ateliers avaient travaillé normalement jusqu'à la soupe, seuls les détenus des chaussons étaient restés inactifs dans l'atelier.

Vendredi 16 juillet 1909

La Tribune de l'Aube (18/7/1909), Le Réveil de la Champagne et
Le Petit Courrier de Bar-sur-Seine (20/7/1909) :

Depuis quelques jours, ceux de ces gardiens qui ont la surveillance des détenus employés à la fabrication des chaussons, constataient que ces ouvriers réti-vaient devant leur travail, échangeaient entre eux des regards d'intelligence, fomentaient en un mot soit une grève, soit un coup de force.

Vendredi, vers quatre heures de l'après-midi, les « chaussonniers » refusèrent catégoriquement de continuer la tâche inachevée la veille. On rappela aux mutins les peines que ces sortes de refus amènent : suppression de la viande aux repas, mise en cellule, etc., etc.

Les « grévistes » sourirent de ces avertissements. Au nombre de cinquante d'abord ils déclarèrent que leur résolution était bien prise ; les conseils paternels, les menaces les laissèrent froids. Peu à peu, on ne sait comment, puisque les détenus, divisés par sections, ne communiquent pas entre eux, la grève s'étendit.

Variante :

Rapport du directeur de Clairvaux au préfet de l'Aube (19/7/1909) :

Le défilé pour l'entrée et la sortie du réfectoire au repas de neuf heures, s'est fait très correctement ; mais sur un mot d'ordre venu de l'atelier des chaussons, les ateliers des bois de brosses, du tissage des lits en fer, des boutons ainsi que les ravaudeurs rompant les rangs, refusèrent de rentrer aux ateliers.

Seuls les détenus de la verrerie et des services de la régie rentrèrent au travail. Tous les mutins prirent place sur les bancs et s'y tinrent très calmes jusqu'à quatre heures du soir :



Lettre du préfet de l'Aube au ministère de l'Intérieur (16/7/1909) :

Par un télégramme que je reçois au moment de vous expédier le présent rapport, j'apprends que tous les ateliers sont aujourd'hui arrêtés, mais que la population de la maison centrale reste calme.

La Tribune de l'Aube (18/7/1909) et Le Réveil de la Champagne (20/7/1909)

A sept heures du soir, 250 hommes obéissant au mot d'ordre de dix « fortes têtes », annonçaient un prochain et sérieux « grabuge », et se répandaient dans les cours en chantant la « Carmagnole ».

Le gardien-chef de la Maison Centrale avisa M. Schrameck, directeur général de la prison, en résidence à Paris.

Les détails que l'on vient de lire devaient, au cours de la journée d'hier, s'augmenter d'incidents beaucoup plus graves, ainsi qu'on va le voir :

Clairvaux, le 17 juillet,
10 h. du matin (par dépêche).

Les détenus, au nombre de 250 ont, la nuit dernière, brisé les portes de leurs cellules et mis le feu aux baquets des latrines. La situation est grave.

A l'annonce de cet événement narré dans un laconisme qui faisait présager de violentes rébellions, notre devoir d'informateur nous commandait d'aller suivre sur place la marche des événements.

La caserne accolée à l'établissement pénitentiaire dans lequel nous comptions à tort être reçu, est déserte. Les soldats en armes, les gendarmes qui, de toutes les directions, sont arrivés à Clairvaux à cinq heures et à onze heures du matin, assurent le service d'ordre dans les cours et couloirs intérieurs de la prison.

M. Schrameck est arrivé, on nous l'affirme et nous voulons bien le croire, mais il se dérobera à la demande courtoise, que, par lettre, les journalistes présents lui feront tenir dans quelques instants.

La cantine qui, dans les casernes, reçoit toutes fraîches les nouvelles militaires du jour, est ouverte. Nous entrons.

Variante :

Rapport du directeur de Clairvaux au préfet de l'Aube (19/7/1909)

M. Schrameck Directeur de l'administration pénitentiaire arriva au moment de la rentrée au réfectoire pour la soupe du soir et put voir les détenus défiler correctement.

Il visita les réfectoires et recueillit les plaintes des divers détenus relatives presque toutes au gain peu élevé de l'industrie de chaussonnerie.

Après le repas, les détenus avaient été maintenus au réfectoire pendant que la situation était examinée par M. le Directeur général. Quittant ensuite leur place ils envahirent la cour du centre en gardant toutefois un calme relatif.

Sur la mise en demeure de reprendre leur place un grand nombre rentrèrent immédiatement, mais il parut imprudent de laisser entrer avec les disciplinés qui voulaient rester en dehors de la mutinerie, ceux qui l'avaient provoquée et les portes furent fermées laissant dans la cour du centre environ deux cent vingt détenus.

Ceux qui avaient déclaré se soumettre ont alors été dirigés sur les dortoirs et les dispositions utiles furent prises pour maintenir, toute la nuit, les mutins dans la cour.

Les portes d'accès, au nombre de cinq, ont été renforcées par des barres de fer pendant qu'un service d'ordre important de troupe et de gardiens était organisé. La nuit s'écoula sans autre faits notables que quelques cris et chants et la destruction des baquets de vidanges et caisses à ordures qui furent brûlés.

La Tribune de l'Aube (18/7/1909) :

– Sait-on ce qui se passe derrière ces murs ? demandons-nous au garçon.

– Mais non, monsieur, on dit beaucoup de choses, sont-elles exactes, je ne le crois pas. Du reste, voyez ailleurs, la consigne, ici, est de ne rien dire.

Même réponse nous est faite par le portier de la prison. Oh ! ce cerbère qui, sans rien vouloir entendre, nous jette au visage la lourde porte ogivale dont il est le gardien infiniment zélé.

Nos confrères de la grande presse parisienne ne sont pas plus heureux. Ils savent, comme nous, qu'une mutinerie s'est produite derrière des murs épais qu'ils regardent, que nous regardons aussi, désespérément. C'est tout.

D'accord avec eux, nous rédigeons une lettre – une demande d'audience – qu'un aimable gardien portera à M. Schrameck, car nous désirons recueillir et faire imprimer non des racontars sottement grossis, mais des faits indiscutables.

Trois quarts d'heure d'attente sous la pluie qui commence à tomber fine, morne et pénétrante, la porte de la prison s'entr'ouvre, le gardien porteur du message en lequel nous avions placé notre dernière illusion, apparait et déclare dans un sourire :

– Voici votre lettre, M. le Directeur général n'a pas cru devoir l'ouvrir, M. le Directeur général, trop occupé en ce moment ne peut converser avec des journalistes.

– Soit, merci de votre amabilité, mais vous qui êtes gardien, pourriez-vous...

– Ne m'interrogez-pas ; j'ignore ce qui s'est passé, ce qui se passe et ce qui se passera. Au revoir, messieurs !

**La Tribune de l'Aube (18/7/1909) et Le Petit Courrier de Bar-sur-Seine
(20 juillet 1909) :**

Ce qui s'est passé

Il fût, heureusement pour nous, des langues qui, enfin, voulurent bien se découdre un instant ; grâce à elles nous connaissons la vérité que voici :

**Le Petit Troyen (18/7/1909), Le Petit Courrier de Bar-sur-Seine
(20/7/1909) :**

Sur les 850 individus qui peuplent la Centrale, il y en a 700 qui sont employés soit à la chaussonnerie, soit à la boutormerie, ou à la chaudronnerie, à la brosserie, etc. Ces 700 étaient donc en grève. Bien mieux, ils avaient déserté le réfectoire. Mais un certain nombre d'entre eux comprirent le ridicule d'une telle attitude Leur estomac ne pouvait qu'en pâtir. Aussi décidèrent-ils de... le satisfaire et de se remettre à la besogne. Déjà un mouvement dans ce sens commençait à se dessiner quand les meneurs intervinrent. Ils injurièrent les dissidents et se répandirent en menaces de mort à leur adresse.

Il fallait immédiatement prendre des mesures pour éviter une collision fatale. Ce ne fut pas chose facile.

L'administration fit appel à la compagnie entière du 109e de ligne et aux 70 gardiens de la prison. Les détenus qui se soumettaient gagnèrent rapidement les dortoirs sous la protection de la force et les autres, les irréductibles, furent isolés dans la cour du centre environnée de hautes grilles fermées à l'aide d'énormes verrous.

L'heure critique semblait passée et on espérait qu'après la nuit, les mutins, revenus au sentiment plus net des réalités, suivraient l'exemple des 500 détenus qui consentaient à rentrer dans l'ordre. On dut déchanter.

Parqués comme des bêtes fauves dans une immense cage de ménagerie, sous la garde des baïonnettes, les 220 prisonniers se livrèrent aux pires violences. Ils brisèrent les vitres, les portes de 22 cabinets d'aisances et rassemblèrent le tout sous une voiture de bois à laquelle ils mirent le feu. Puis une clameur intense, des hurlements sans fin s'élevèrent de la foule des révoltés.

C'est à ce moment que M. Schamreck, directeur général des services pénitentiaires au ministère de l'Intérieur, qui avait été appelé, lança sa réquisition télégraphique au commandant de la compagnie de gendarmerie de l'Aube à Troyes. Immédiatement l'ordre était exécuté dans toutes les résidences et les gendarmes de renfort mis en route.

Variante :

Le Réveil de la Champagne (20/7/1909) et La Tribune de l'Aube (18/7/1909)

Il est exact que les mutins dont nous avons indiqué plus haut le nombre, combinaient depuis quelques jours, un plan de grève d'abord, d'attaque des gardiens ensuite avec, comme bouquet, la mise à exécution d'un saut définitif par dessus les murs de la prison ; il est exact que dans la nuit du 16 au 17 courant les mutins qui avaient refusé de réintégrer leurs dortoirs, incendièrent les portes de leurs cellules et les baquets des latrines malgré l'énergique opposition des soldats et des gardiens réunis. Mais ceci est du passé ; le présent est mieux encore, lisez ce qui suit :

Samedi 17 juillet 1909

Le Petit Troyen (18/7/1909) et le Petit Courrier de Bar-sur-Seine (20/7/1909)

Les violences des révoltés ont duré toute la nuit du vendredi à samedi et leurs cris ont été entendus de très loin, même des villages voisins. Au jour naissant enfin, un calme relatif se produisit parmi eux. Les uns s'étendirent au milieu de la cour sous la pluie, les autres se réfugièrent sous le préau.

Les forces de la gendarmerie, dès leur arrivée, furent installées par le lieutenant de l'arrondissement et par le commandant Burnez.

Une commission d'enquête, présidée par M. Schamreck, fut immédiatement instituée à l'effet de faire une sélection parmi la bande. Au moyen des dossiers des détenus, de leurs notes pendant leur séjour à la Centrale, on fit trois groupes : celui des bons, des douteux et des mauvais.

L'opération, difficile, fut des plus longues. Il fallut extraire individuellement les mutins, les fouiller, les interroger séparément, ce qui n'alla pas sans résis-

tance, et à 4 heure et demie, samedi soir, il restait encore 150 prisonniers à examiner.

A ce moment un accident grave se produisit.

Un détenu, s'étant emparé d'une énorme barre de fer, avait bondi sur le maréchal-des-logis de Clairvaux. Il allait lui fendre le crâne. Heureusement le sous-officier eut le temps de parer avec sa carabine le coup qui lui était destiné. Au même moment une détonation retentissait et le bandit frappé d'une balle à la tête roulait sur le sol. Il n'était que blessé. Comme trois de ses acolytes volaient à son secours, le poste des gendarmes intervint, les ligota et les mit incontinent en cellule ainsi que le blessé.

Sans ordre, spontanément, un gardien dit-on, avait fait usage de son revolver pour défendre la vie menacée du maréchal-des-logis.

Variante :

Rapport du directeur de Clairvaux au préfet de l'Aube (19/7/1909) :

Dès le matin du 17 soixante gendarmes réquisitionnés ont renforcé le service de garde et d'ordre.

Dans l'après-midi les portes furent ouvertes et les détenus qui désiraient reprendre le travail furent invités à venir en faire la déclaration en exposant leurs plaintes à M. le Directeur général. Tous les détenus se présentèrent successivement et le plus grand nombre déclara n'avoir aucune réclamation à présenter. Un triage fut fait. 33 très bons détenus s'étaient trouvés enfermés sur la cour centrale sans pouvoir sortir ; 128 bons détenus étaient encore reconnus excusables ; mais 98 ayant des dossiers mauvais et une attitude équivoque furent écartés. Parmi ces derniers, 16 ont été immédiatement expédiés sur la maison centrale de Beaulieu et 16 sur la maison centrale de Melun ; les autres furent mis immédiatement en cellule.

Pendant les opérations de classement M. le Directeur général fut informé que les quatre détenus Paganucci, Collet, Ravassard et Têtevide avaient, pour la deuxième fois, brisé la fermeture de fenêtre de leur cellule et s'étaient armés de quatre barres de fer à cornières qui fixaient une plaque de tôle perforée.

La porte étant ouverte et les agents menacés il était nécessaire de séparer les quatre détenus et de les placer en lieu sûr.

Une force importante entra dans la cellule mais l'attitude des détenus était tellement agressive et violente qu'il parut impossible de les en sortir sans exposer la vie des agents et des gendarmes.

En parlementant on put les décider à quitter la cellule pour descendre au rez-de-chaussée ; mais dès la dernière marche de l'escalier ces détenus échappèrent à l'escorte et bondirent sur les fenêtres donnant sur la cour du centre. Une bagarre se produisit ; les détenus voulurent frapper les agents avec leur barre de fer et l'un d'eux aurait blessé gravement un gendarme s'il ne s'était protégé avec sa carabine.

Un coup de feu fut tiré et une lutte s'engagea très courte mais très vive.

Variante :

La Tribune de l'Aube (18/7/1909) et Le Réveil de la Champagne (20/7/1909)

Armés de barres de fer arrachées aux fenêtres de la prison, les détenus ont cherché à assommer hier, de une heure à deux heures de l'après-midi, les forces

mobilisées autour d'eux. Un maréchal-des-logis de gendarmerie para à temps, avec la crosse de sa carabine, le coup de barre que lui destinait un des meneurs les plus dangereux. Disons aussi qu'un coup de feu a été tiré par un gardien sur la brute humaine dont nous venons de signaler l'exploit. La rébellion, gagnant de minute en minute, M. Schrameck eut recours à un moyen qui ramena le calme parmi les mutins. La pompe à vapeur de la Maison Centrale fut amenée dans la cour où se tenaient, pareils à des fauves prêts à bondir sur les gendarmes et les soldats, les détenus, ivres de colère et criant leur désir de vengeance aux gendarmes, aux soldats, aux gardiens. Copieusement douchés, les mutins revinrent au calme. Les meneurs seront dirigés aujourd'hui même sur la prison cellulaire de Chaumont. A sept heures du soir, l'ordre était en partie rétabli, mais on craignait pour la nuit des incidents divers.

Variante :

Le Petit Courrier de Bar-sur-Seine (20/7/1909) et Le Petit Troyen (18/7/1909)

L'administration pénitentiaire a expédié quatre wagons spéciaux à la gare de Clairvaux, qui ont servi au transfèrement des rebelles dans des prisons cellulaires, celle de Chaumont notamment.

Variante :

Rapport du directeur de Clairvaux au préfet de l'Aube (19/7/1909) :

La mise en marche de la pompe à vapeur, qui avait été tenue sous pression toute la nuit, mit fin à cette bagarre.

Les détenus blessés furent conduits à l'infirmerie pour y être pansés. Ils sont actuellement sur l'avis du médecin, dans les locaux de punition. A la nuit tous les détenus sont rentrés dans les dortoirs et la soirée du 17 au 18 s'est écoulée sans aucun incident.

La journée du dimanche 18 a été également calme. On a procédé au nettoyage des locaux et des cours occupés.

Les bris et les dégâts sont insignifiants.: une douzaine de carreaux cassés, des baquets et caisses de propreté détruits.

Ce matin 19, le réveil et les mouvements ont été réguliers : 473 détenus sont dans les ateliers et travaillent.

Les 128 détenus qui ont été considérés comme ayant été mêlés involontairement aux mutins, sont maintenus dans des dortoirs. Leur tenue est correcte et ils pourront être réintégrés massivement dans les ateliers. Pour rendre libres les locaux disciplinaires, j'ai fait diriger sur la prison de Chaumont vingt détenus qui étaient retenus au quartier cellulaire en raison de punitions antérieures ou qui étaient tenus à la disposition des voitures cellulaires pour des transfèvements réguliers.

Parmi eux, se trouve cependant un détenu mutin excusé, dont le frère a été transféré à la maison centrale de Beaulieu comme meneur. Il m'a semblé que la présence de ce détenu était dangereuse ; tous les autres sont libérables dans de très courts délais.

Les causes de la révolte

La Tribune de l'Aube (18/7/1909), Le Réveil de la Champagne (20/7/1909) :

Fomentée par dix détenus récemment arrivés de Nîmes, où ils avaient tenté semblable soulèvement, la mutinerie des «chaussonniers» de Clairvaux aurait pour causes :

Le dépit, pour certains de ces individus, de n'avoir pas bénéficié de la clémence présidentielle sur laquelle ils comptaient à l'occasion du 14 juillet, et aussi, paraît-il, le mécontentement éprouvé par d'autres de voir rester sans effet des plaintes adressées contre leurs gardiens chefs et contremaitres.

Variante :

Le Petit Courrier de Bar-sur-Seine (20/7/1909), Le Petit Troyen (18/7/1909) :

On ne connaît pas exactement les causes de la mutinerie. Mais on a lieu de croire qu'elle a été provoquée par une dizaine de détenus venus de Nîmes, l'an dernier à la suite d'une révolte à la prison de cette ville et qui comptaient, à l'occasion de la Fête nationale, sur la clémence présidentielle qui ne s'est pas manifestée en leur faveur.

Variante :

Rapport du directeur de Clairvaux au préfet de l'Aube (19/7/1909) :

Il me paraît impossible de préciser les causes de cette mutinerie. Les chaussonniers ont réclamé contre le gain réduit de cet atelier, mais cette situation existe depuis vingt ans ; aucune autre réclamation sérieuse n'a été faite. Il s'agit, pour moi, d'un mouvement spontané provoqué par le nommé Paganucci, meneur de Nîmes.

Presque tous les détenus et tout le personnel ont été surpris par ce mouvement qui était absolument imprévu.

Le Directeur.

*

Les motifs des punitions consignés dans le bulletin de statistique morale de T... n'exprimaient pas, fût-ce comme symptôme, des raisons analysables de l'intolérable pour des sollicitudes savantes ; ne se laissaient pas non plus unifier, pour une pensée réformatrice, dans le concept d'un combat politique quotidien discriminant silencieusement, dans l'ordre pénitentiaire, l'inacceptable et des points d'appui pour des consentements futurs : on ne revendique pas le droit de sortir avant l'heure de l'atelier, celui de se battre avec son codétenu, ou d'injurier le gardien de sa prison. L'action concertée (« fomentée ») des révoltés de 1909, en empruntant les voies connues du refus de travail et de la grève générale, en plaçant sa dignité au-dessus des privations « de viande aux repas » et de mise en cellule, en assignant globalement à l'affrontement une issue négociée, paraît porter la lutte à une forme plus élevée du politique. Quand cependant le directeur de Clairvaux entend les grévistes, la plupart n'ont rien à réclamer, en tout cas ne proposent pas un ensemble cohérent de revendications négociables comme il convient à un conflit du travail, et dans la cour les prisonniers pratiquent la grève en improvisant une fête autour d'un feu. Mais,

de la même façon, le directeur ne répondait pas simplement à l'action des prisonniers. Il use sans doute de la grève pour tenir d'abord les « revendications » et les « mécontentements » pour plus ou moins légitimes et négociables : le bas salaire des chaussonniers, des grâces présidentielles en vain attendues, l'absence de suites à des plaintes portées contre des gardiens, sont des objets dont la prise en considération par les responsables reste possible dans une conjoncture de grève. Mais en même temps il maintient l'illégitimité de l'action et pendant que se font les négociations il fait isoler les meneurs, séparer les disciplinés des insoumis. L'administration tente une double stratégie : à la fois discuter avec un mouvement organisé, et le briser. Cette duplicité est-elle cause de l'escalade et de l'échec qui ne laisseront d'autre solution que la violence – si mal maîtrisée qu'un gardien fait usage de son arme sans ordre ? ou faut-il penser que la révolte se déroule selon la volonté de jouissance d'une rébellion pure et contre sa récupération par les raisons banales de l'institution, dont les mutins usent en leurres ? En fait, les épisodes disparates de la mutinerie ne se laissent identifier ni à une source irrépressible de la révolte, ni à une escalade homogène sur laquelle pourrait se greffer une pensée politique de rechange. L'affrontement entre les deux camps se joue selon des logiques qui à la fois se séparent, se rendent étrangères les unes aux autres, et à la fois se reçoivent et interfèrent en certains points. Vouloir construire sur ces points, savoir et prévoir contre l'expérience par Clairvaux de mutineries « qui ont surpris tout le monde », « absolument imprévues », c'est être tenté de légiférer, comme fait en un sens le juge d'application des peines dont on peut lire le rapport ci-après. Mais s'il n'est pas difficile en l'espèce de toujours prédire la mutinerie, il serait illusoire de chercher, dans le style législatif, autre chose que ce qu'il est ici : l'écoute de la révolte qui réaménage le contrat, l'action du juge prise dans la trajectoire qu'il rencontre des prisonniers ; vain d'y chercher comme le savoir d'un réaménagement contractuel possible : aux mécanismes d'assujettissement toujours renouvelés des pouvoirs, les résistances s'opposent multiples et inattendues.

III – NOTE DU JUGE D'APPLICATION DES PEINES DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TROYES SUR LES ÉVÉNEMENTS de la nuit du 15 au 16 Mai 1970 à la CENTRALE DE CLAIRVAUX et leurs conséquences.

LES FAITS

Dans la nuit du 15 au 16 mai 1970, six détenus tentaient de s'évader de la MAISON CENTRALE DE CLAIRVAUX.

L'un d'eux, qui avait à sa disposition une clé de cellule réussissait en outre à monter dans sa cellule la veille au soir une perceuse se trouvant normalement dans l'atelier où il travaille. Au cours de la nuit, il perçait une ouverture dans la porte de la cellule et réussissait à l'ouvrir de l'extérieur avec la clé en sa possession et il ouvrait la cellule de cinq de ses camarades.

Ils réussissaient ensuite à gagner une bouche d'égout qui était simplement recouverte de terre et d'un tas de bois et parvenaient ainsi dans la dernière enceinte de la Maison Centrale, mais entre temps l'alerte avait été donnée en raison de bruits suspects perçus par un surveillant des Miradors et les détenus étaient repérés dans les égouts avant d'avoir pu sortir des égouts par la grille qui les clôt lorsqu'ils parviennent à la dernière enceinte.

Pour les intimider, les vannes qui retiennent le ruisseau qui emprunte le passage de cet égout furent levées et certains surveillants émirent l'idée de noyer les détenus. Ceux-ci sentant le danger et craignant pour leur vie décidèrent de se rendre. Leur seule arme était une barre de mine qu'ils remirent avant même de sortir des égouts.

Une trentaine de surveillants et le directeur de la Centrale se trouvaient là et le personnel qui était d'ailleurs armé de matraques réglementaires, de mousquetons et même d'une mitrailleuse s'assura successivement de la personne des six détenus qui furent aussitôt enchaînés.

Ils subirent peut être déjà quelques violences, mais c'est surtout au bureau central des surveillants où ils furent aussitôt conduits qu'ils devaient être violemment frappés à coups de poing, de matraques et de crosses. Ils étaient alors enchaînés et durent subir ce matraquage sans pouvoir y opposer la moindre résistance.

Ce n'est qu'après cette séance qu'ils furent conduits au quartier disciplinaire et pendant le trajet eurent encore à subir des coups des surveillants qui les accompagnaient ou se trouvaient sur leur passage. Les premiers témoignages que j'ai recueillis de ces six détenus sont unanimes sur les circonstances de leur évasion et sur les sévices qu'ils eurent à subir et il n'y a donc aucun doute possible sur l'exactitude des faits qui viennent d'être relatés. Une matraque fut même cassée, prétendirent les victimes entre le « massacre » du poste central et le quartier disciplinaire et, de fait, lorsque le Procureur de la République, voulant en avoir le cœur net, demanda au cours de son enquête que les matraques lui soient présentées, l'une d'elles fut retrouvée brisée en deux et il fut alors admis qu'elle avait été brisée au cours de la nuit.

OBSERVATIONS SUR LES CIRCONSTANCES DE L'AFFAIRE

1) Ce qui caractérise cette évasion, c'est qu'elle n'a mis et ne pouvait mettre à aucun moment la sécurité du personnel en danger ou du moins comme ce fut le cas que les évadés ne devaient à aucun moment rencontrer d'agent pour faire obstacle à leur projet. Il s'agit là d'une remarque fondamentale pour tous ceux qui se sont penchés sur le problème des évasions et sur la sécurité des agents de l'administration.

2) Lorsque les détenus ont été découverts, ils se sont rendus sans opposer la moindre résistance.



Clairvaux, 20 juillet : Les mutins surveillés par la police, après leur reddition.

3) Le comportement des surveillants s'explique en partie par une atmosphère de tension nerveuse provoquée à CLAIRVAUX par divers incidents au cours de l'année écoulée, à savoir :

- deux refus collectifs de nourriture de la part des détenus,
- la découverte d'armes à l'intérieur de la première enceinte, il y a quelques semaines et la fouille générale qui a suivi.
- l'évasion de deux détenus dans un camion de livraison au cours du mois d'avril et les sanctions disciplinaires, à vrai dire bénignes qui ont été prises contre deux surveillants.

Mais ce comportement s'explique surtout par l'attitude de haine et de mépris d'une fraction du personnel à l'égard des détenus en général, et l'entraînement collectif.

4) Tous les détenus de la Centrale ont été réveillés par les sirènes et ont été en partie témoins des violences exercées, puisqu'une partie d'entre eux, aux fenêtres a vu défiler leurs six camarades sous les coups, lorsqu'ils traversaient la cour centrale, ne portant que leurs slip et couverts du sang des blessures qu'ils avaient reçues à la tête.

5) Ces violences ont été perpétrées gratuitement sans une ombre de nécessité et paraissent même avoir été couvertes par le directeur, encore que celui-ci n'ait pas personnellement pris part ni même semble-t-il assisté au « massacre » au poste central. Mais il semble qu'il n'ait pas cru devoir ou pu empêcher ces violences. Il les a en tous cas cachées d'une part dans le rapport qu'il a adressé à l'Administration Centrale, d'autre part au médecin de l'établissement, qu'il avait l'obligation de prévenir en pareil cas et enfin au Juge de l'Application des Peines lorsque celui-ci se présenta à la Centrale pour sa visite le mardi suivant. Ce n'est également que le mardi suivant, c'est-à-dire le 19 mai, dans la matinée, trois jours après les faits que le médecin passant au quartier pour sa visite normale, constata les blessures subies par les six détenus.

CONSÉQUENCES DES FAITS

La population pénale de CLAIRVAUX, malgré son endurcissement, a été révoltée par ce « massacre ». Ce ne sont pas les sévices eux-mêmes, si pénibles soient-ils, qui sont révoltants, mais le fait qu'ils aient été commis par des hommes dont le souci devrait être de respecter la légalité, alors qu'ils s'en sont affranchis sans nécessité pour assouvir leur haine sur des hommes sans défense et qui n'étaient pas prisonniers sur parole.

A cette violation flagrante des règlements et de la dignité élémentaire que doit conserver celui qui est armé en face de celui qui est désarmé s'ajoute le fait plus grave encore que des excès aussi flagrants risquent de ne pas être sanctionnés, et c'est donc l'Administration Pénitentiaire toute entière, le Ministère de la Justice, par là même, qui se trouvent couvrir de telles exactions.

Il est facile d'imaginer dans ces conditions les conséquences désastreuses qui résulteront de cette affaire si des sanctions sérieuses ne sont pas prises contre les responsables.

La haine qui a été abondamment semée au cours d'une pareille nuit portera nécessairement ses fruits, tant à l'égard du personnel que de la société toute entière, lorsque les détenus de CLAIRVAUX seront rendus à la liberté, si des décisions n'interviennent pas rapidement pour montrer que la société entend faire respecter la légalité par ses représentants.

Il convient d'agir sans tarder, car sinon il sera quasiment impossible dans l'avenir de ne pas excuser en grande partie les événements les plus graves, au cas où il s'en produirait. Si c'est en effet la loi du plus fort qui est reconnue tacitement par l'Administration Pénitentiaire dans le refus des sanctions qui s'imposent, qui pourra reprocher aux détenus de jouer le même jeu alors surtout qu'ils n'en auraient que trop la tentation ? Ils risquent de le faire s'ils sont approuvés par un nombre relativement important d'autres détenus ou par leur neutralité bienveillante. Il est certain que les faits de la nuit du 15 au 16 mai ont à cet égard complètement transformé l'atmosphère de la centrale et que de nombreux détenus ont basculé dans l'opposition à l'Administration et à la société à cette occasion.

Les nombreuses lettres que j'ai reçues et les entretiens que j'ai eus témoignent de la dégradation de la situation actuelle.

Or, si toutes les autorités supérieures (administratives et judiciaires) sont unanimes sur le caractère absurde et inadmissible du comportement de certains agents de l'administration et sur les graves dangers que leur comportement cause tant pour la sécurité personnelle de l'ensemble des agents que pour l'ordre public, on constate en même temps une espèce de paralysie complète de la part des autorités compétentes pour prononcer les sanctions et prendre les décisions qui permettraient d'atténuer et peut être même d'effacer en grande partie les effets dommageables de ces agents irresponsables. De divers côtés, j'ai entendu dire que cette paralysie presque complète (puisque la seule sanction a été la mutation de deux agents, à ce jour du moins) aurait pour origine l'attitude d'un syndicat de fonctionnaires de l'administration pénitentiaire qui entend couvrir ses agents et s'oppose catégoriquement aux sanctions qui s'imposeraient de l'avis des responsables de l'ordre public. Il y a là une situation préoccupante tant pour la présente affaire que pour l'avenir et sur laquelle il convient de s'arrêter (5).

(5) Des extraits de ce rapport furent publiés par *Le Monde* du 28 septembre 1971, soit au moment où l'indignation de l'opinion publique, organisée par la chancellerie et la presse qu'on devine devant l'exécution d'une infirmière et d'un gardien pris en otages par Buffet et Bontemps, était à son comble. La campagne marqua un net coup d'arrêt. On sait aussi que le 19 juillet 1974, 400 détenus se mutinaient à Clairvaux, et que d'eux d'entre eux furent tués par les forces de l'ordre.